VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1851
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,45 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Excellence et conjoncture favorable pour les bovins



L'un des grands rendez-vous de l'élevage bovin régional s'est tenu dans la Nièvre, au Marault : le concours national veaux du Herd Book Charolais rappelait l'excellence du travail des éleveurs dans cette race. Un travail qui trouve aussi un écho dans les niveaux de prix de la viande bovine, analysés cette semaine dans nos pages.

Pages 04 et 05



P.05
ACTUALITÉS *Départements*
Dans l'Yonne// De la pédagogie dans les contrôles



P.09
ACTUALITÉS *Région*
BFC// Un nouvel exécutif régional



P.11
PRODUCTIONS *Cultures*
Céréales // L'ergot, maladie de l'année

Encarts : Brochure Delta Force - SV PRO (sur certains cantons) Brochure formations Chambre 21 (sur certains cantons)





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 CONCOURS NATIONAL VEAUX ET VEAUX D'AUTOMNE : UN DYNAMISME RAYONNANT

.05 ÉLEVAGES BOVINS : QUI L'EÛT CRU ?

.06 COLZA : UN SUJET QUI PART EN CACAHUÈTE

.07 CONCOURS DE LABOUR JA DE VARZY-CLAMECY : ESSAYER, C'EST RÉUSSIR

ACTUALITÉ // RÉGION

.08 LETTRE OUVERTE : AUX ÉLUS DES REPRÉSENTANTS DES PARTIS POLITIQUES DE LA NIÈVRE

.09 INTERVIEW : «METTRE EN PLACE DES RÉFÉRENTS PAR DÉPARTEMENT».

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 SANITAIRE : DNC : ENTRE INQUIÉTUDE ET INCOMPRÉHENSION DANS LE JURA

PRODUCTIONS // CULTURES

.11 PRODUCTIONS VÉGÉTALES : L'INVITÉ SURPRISE

PRODUCTIONS // VIGNES

.12 VITICULTURE : LES RAISINS DE LA COLÈRE

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATIONS

.13 HÉLICICULTURE : C'EST UNE BELLE ANNÉE

DOSSIER // ÉQUIPEMENTS

.14 ÉPANDAGE ORGANIQUE ET TRANSPORT

DOSSIER // MACHINISME

.16 DIMENSIONS ET GABARIT ROUTIERS AGRICOLES

RURALITÉ // TERRITOIRES // COLLECTIVITÉS // ENVIRONNEMENT

.20 CULTURE : UNE ACTION CULTURELLE RECONNUE À MONTBARD

.21 SOUTIEN : DEUX PROJETS RURAUX AIDÉS PAR LA RÉGION

.22 SCHÉMA RÉGIONAL DE GESTION SYLVICOLE : «2026, C'EST DEMAIN !»

SERVICES

.23 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'...)*

.24 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.26 PETITES ANNONCES

.28 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 SALON: LIVRES EN VIGNES, LE RENDEZ-VOUS DES MOTS GOULEYANTS

.32 MATÉRIEL : UNE «SORTIE DE GRANGE» PARTICULIÈRE



// LE DESSIN

// EN BREF

Remaniement Les dossiers agricoles en suspens

À la suite de la démission de François Bayrou ce 9 septembre, remplacé par Sébastien Lecornu, le gouvernement démissionnaire ne doit plus gérer que les affaires courantes. Dans le secteur agricole, plusieurs dossiers sont en suspens. En premier lieu, la négociation de la Pac post-2027 qui débute à Bruxelles, et pour laquelle la France n'avait pas encore arrêté de position de négociation approfondie – elle est en cours de finalisation, selon le cabinet de la ministre de l'Agriculture. Annie Genevard devait également lancer les conférences de la souveraineté alimentaire, finaliser les Assises du sanitaire en élevage, initier l'équivalent pour les filières végétales, et présenter un plan pour les femmes en agriculture. Reste aussi à faire paraître les textes réglementaires d'application de la proposition de loi Entraves (p.ex. ICPE, stockage de l'eau) et de la loi d'orientation agricole (p.ex. droit à l'essai). La ministre serait peut-être aussi revenue à la charge sur l'acétamipride, avec un projet de loi, à la suite de la censure du Conseil constitutionnel. Une proposition de loi sur le partage de la valeur dans l'agrivoltaïsme attendait également son examen à la rentrée, qui sera retardé. Au ministère de la Transition écologique, le sujet brûlant des aires de captage pourrait être retardé ; le groupe national doit se réunir le 23 septembre. La Snanc (nutrition climat) est bloquée à Matignon, la PPE (énergie) et la SNBC (bas carbone) restent à paraître. Enfin, la ministre du Tourisme devait lancer une mission parlementaire sur l'agritourisme, qui doit être confirmée.

PAC Le commissaire Hansen tente de rassurer les Vingt-sept sur le budget

Au deuxième jour de la réunion informelle des ministres de l'Agriculture de l'UE à Copenhague, le 9 septembre, le commissaire à l'Agriculture, le Luxembourgeois Christophe Hansen, a tenté de rassurer sur le futur budget consacré à la Pac. Il a indiqué lors de son arrivée à la réunion du Conseil que le détail des enveloppes nationales serait présenté *« la semaine prochaine »*, et qu'alors les discussions pourront vraiment commencer. Il espère que ces précisions permettront de lever les craintes exprimées par certains. *« Nous verrons alors qu'il n'y a pas de baisse »* et qu'il *« sera même possible pour les Etats membres d'aller au-delà de ce qui est aujourd'hui disponible »* en ciblant l'argent *« là où ils en ont le plus besoin »*. Plusieurs ministres (Espagne, Belgique…) restent néanmoins inquiets du volume mais aussi de l'architecture de ce futur budget. L'Autrichien Norbert Totschnig prévient que *« les propositions actuelles représentent une grave perturbation systémique »*. Pour lui *« la dissolution de la structure à deux piliers »*, et donc la disparition de son volet développement rural, va *« considérablement affaiblir »* la Pac.

Loi Entraves/ICPE Deux décrets en consultation publique jusqu'à fin septembre

Les ministères de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique ont mis en consultation publique deux projets de décret relatifs aux installations classées pour l'environnement (ICPE), jusqu'au 29 septembre. Les textes découlent de la loi d'orientation agricole du 24 mars et de la loi Entraves du 11 août 2025. Le premier projet de décret relève le plafond de la procédure de déclaration pour les élevages bovins. Ce plafond passe à 500 animaux (au lieu de 400) pour les veaux de boucherie et bovins à l'engraissement, et il passe à 200 animaux (au lieu de 150) pour les vaches laitières. De plus, il créé un régime d'enregistrement pour certains élevages de volailles et de porcs qui relèvera de la directive sur les émissions industrielles (IED). Seront soumis à autorisation *« les seuls élevages relevant de la directive sur l'évaluation environnementale systématique des projets »*, détaille le gouvernement sur la page de présentation de la consultation. Le deuxième projet de décret porte sur la procédure d'autorisation environnementale. Il précise notamment que la demande de remplacer une permanence par une réunion publique doit avoir lieu *« avant l'ouverture de la phase d'examen et de consultation »*, et que le commissaire enquêteur doit en informer le préfet.

// RURALITÉ

Concours Le Dijonnais Jules Bideaux au WorldSkills 2025



Valhor

Du 16 au 18 octobre se tiendra à Marseille la compétition nationale des métiers WorldSkills 2025.
59 jeunes talents de la filière du végétal, venus de toute la France, s'apprêtent à relever un défi d'exception. Ils se sont qualifiés lors des sélections en région pour leur maîtrise technique et leur créativité dans les trois métiers du végétal : Art Floral, Horticulture et Jardinier-Paysagiste. Partenaire engagé des WorldSkills, Valhor (interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage), accompagne ces jeunes professionnels aux côtés de l'Unep - Les entreprises du paysage, de Verdir (Fédération Nationale des Producteurs de l'Horticulture et des Pépinières) et de la Fédération Française des Artisans Fleuristes (FFAF). Parmi les compétiteurs on trouvera le côte-d'orien Jules Bideaux. A 18 ans, il suit sa deuxième année de Brevet Professionnel - formation en Fleuristerie/Art Floral à l'École des Métiers Dijon Métropole. Il se destine à devenir fleuriste.

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 125 € - **Prix au numéro :** 2,45 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// EQUIPEMENTS

La mutualisation face aux défis du machinisme

Face à l'explosion du prix des machines agricoles, la mutualisation reste une solution indispensable. Pour Marine Boyer, présidente de la Fédération nationale des Cuma, ce modèle permet non seulement de réduire les charges, mais aussi de favoriser l'accès à l'innovation et d'accompagner la transition agroécologique.



FNCuma

Marine Boyer, présidente de la Fédération nationale des Cuma.

Depuis la Seconde guerre mondiale, la mécanisation a été le moteur de la modernisation agricole française. Elle a permis d'accroître la compétitivité, d'améliorer les conditions de travail et de soutenir l'installation de nouvelles générations. Mais aujourd'hui, le machinisme est au cœur d'une transition ambivalente : il représente à la fois un levier économique et un poste de charges majeur pour les exploitations françaises. En quelques années, le prix du matériel agricole a augmenté de 30 %. *« Un agriculteur qui rejoint une Cuma accède à du matériel plus performant, plus récent, tout en réduisant ses charges de mécanisation »*, explique Marine Boyer, présidente de la FNCuma et éleveuse en bovins viande installée en Aveyron. Selon la fédération, l'économie moyenne d'une exploitation par an atteint les 15 000 euros. Mais la politique fiscale pose encore un frein au développement des Cuma, alors que le machinisme pèse lourd sur les exploitations.

Un poids important sur les exploitations

D'après Marine Boyer et le plaidoyer pour une mécanisation vivable et durable de l'agriculture française (juillet 2024), les frais liés aux machines représentent en moyenne 25 % des charges d'exploitation, et jusqu'à 30 % selon les filières. Chaque exploitation supporte chaque année environ 66 000 euros de coût de mécanisation, dont plus de la moitié est liée à la traction et au carburant. À l'échelle nationale, cela représente 1,4 milliard d'euros par an. D'après la fédération, cette dépendance pèse sur la compétitivité des fermes, d'autant plus que les politiques fiscales encouragent encore l'achat individuel : ainsi, moins de 10 % des machines agricoles sont mutualisées en France. Pourtant, au-delà de l'économie qu'elles permettent de réaliser, les Cuma constituent un laboratoire d'idées, dont les agriculteurs sont au centre. Grâce au système de mutualisation, ces derniers testent et adoptent plus facilement du matériel innovant : près d'un tiers des Cuma sont déjà engagées dans le désherbage mécanique, preuve que la transition s'opère aussi par l'acquisition de nouvelles machines. Et puisque le matériel devient de plus en plus sophistiqué, la FNCuma encourage l'embauche de salariés capables d'en assurer la conduite et l'entretien. *« Un salarié spécialisé réduit les coûts de réparation et gagne en efficacité dans les champs »*, assure Marine Boyer. Mais pour elle, la transition est loin de s'arrêter à l'aspect matériel. *« L'innovation est autant technologique qu'organisationnelle »*, et c'est d'ailleurs le collectif et le partage des compétences qui permet de développer de nouvelles pratiques.

Défi social et environnemental

Avec 522 millions d'euros investis en 2023, pour un montant moyen de 127 000 euros par Cuma, le réseau reste un acteur majeur du machinisme agricole. Les matériels les plus sollicités concernent principalement la traction, l'épandage, l'ensilage et le travail du sol, mais de nouvelles solutions émergent, notamment autour du bois-énergie et des équipements liés à l'agroécologie. Marine Boyer regrette cependant que la fiscalité favorise encore l'investissement individuel : la FNCuma milite pour un crédit d'impôt « mécanisation responsable et collective », afin de limiter la surconsommation, avec un objectif de 30 % de mutualisation d'ici 2050. Cette mutualisation reste aussi une clef pour l'installation des jeunes agriculteurs, en réduisant les charges et en créant du lien social sur les territoires. Pour les dix prochaines années, la FNCuma se prépare à relever un double défi : garantir l'accès aux innovations pour tous les agriculteurs et inscrire la mécanisation dans une logique agroécologique. *« La machine doit rester un outil au service de l'environnement et de l'agriculteur »*, assure Marine Boyer. Aujourd'hui, 34 % des Cuma pratiquent déjà le désherbage mécanique ou alternatif, avec une progression de 36 % en trois ans.

Charlotte Bayon

// TRANSITION

Concessions et robotique en pleine mutation

Concentration des concessions, arrivée progressive de la robotique, tensions économiques : le machinisme agricole vit des changements majeurs. Étienne Webre, délégué général du Sedima (Syndicat national des entreprises de services et distribution du machinisme agricole), décrypte les grandes tendances et les défis à venir pour les distributeurs.

Le paysage de la distribution de matériel agricole évolue rapidement depuis quelques années. Pour Étienne Webre, délégué général du Sedima (Syndicat national des entreprises de services et distribution du machinisme agricole), la logique est claire : *« Les concessionnaires cherchent à équilibrer leur marché et leur chiffre d'affaires en fonction des produits à distribuer. Ils veulent éviter d'être dépendants à 80 % du tracteur. »* D'où une diversification vers l'irrigation, la traite, la robotique ou encore les équipements destinés aux élevages laitiers. Après plusieurs années de croissance, le marché s'est brutalement ralenti depuis l'automne 2023. *« Les distributeurs doivent gérer un double choc : des stocks de matériel neuf financés à des taux d'intérêt passés de 1 % à 6 ou 7 %, et un afflux de matériel d'occasion récent, acquis à prix élevé lors des bonnes années »*, explique le délégué général. *« Si l'on veut vendre du neuf, il faut reprendre des machines d'occasions très puissantes et chères. Quand le marché se fige, cela devient très compliqué »*, assure-t-il. Le Sedima souligne toutefois la résilience de ses adhérents : *« Nos distributeurs ont gagné en maturité de gestion. Ils savent s'adapter aux difficultés, quand bien même la période reste délicate. »* Le syndicat insiste aussi sur son rôle de veille réglementaire. L'évolution des normes de freinage pour les remorques ou la montée en puissance de matériels plus lourds exigent un suivi constant pour éviter les accidents.

Robotique et digitalisation

La robotique attire de plus en plus l'attention, mais son adoption reste encore très modeste. *« Nous ne pouvons pas dire qu'il y ait un engouement monstrueux »*, confie Étienne Webre. *« En France, environ 20 000 robots agricoles sont recensés, dont 19 000 dédiés à la traite. Les autres robots servent au repousse-fourrage, au curage ou encore au désilage, et sont encore très peu présents sur les exploitations »*, explique-t-il. L'élevage est d'ailleurs le principal terrain d'expérimentation de ces machines, puisque ses tâches s'avèrent particulièrement chronophages. Néanmoins, les exploitations se digitalisent rapidement : les tracteurs peuvent désormais scanner les sols, cartographier des parcelles, et conseiller les agriculteurs sur leurs pratiques, notamment en ce qui concerne les semis ou les intrants. Pour Étienne Webre, *« les outils numériques sont désormais assez nombreux pour que les agriculteurs puissent les sélectionner en fonction de leur modèle économique »*. Le délégué général du Sedima ne cache pas que le secteur traverse une phase complexe : *« Nous n'avons pas peur des mutations, mais nous savons que c'est un métier de service, plus exigeant encore que l'automobile. »* Entre concentration des concessions, essor de la digitalisation et pressions économiques, le machinisme agricole se transforme en profondeur. Pour le Sedima, l'enjeu est clair : accompagner les distributeurs dans cette transition tout en garantissant sécurité, innovation et rentabilité.

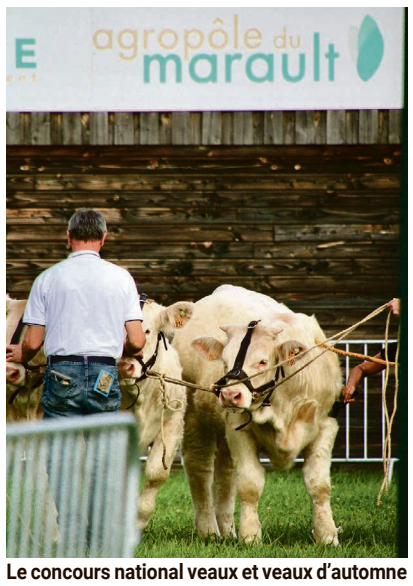
Charlotte Bayon



// CONCOURS NATIONAL VEAUX ET VEAUX D'AUTOMNE

58 Un dynamisme rayonnant

Le 3 septembre, à l'Agropôle du Marault (Magny-Cours), le Herd Book Charolais tenait le Concours national veaux et veaux d'automne ; un événement très suivi par la profession.



Le concours national veaux et veaux d'automne s'est tenu le 3 septembre à l'Agropôle du Marault.



Sébastien Cluzel, président du HBC lors du Concours, le 3 septembre.

Si les écoliers ont repris le chemin de l'école début septembre, les éleveurs aussi faisaient leur rentrée, avec la tenue du Concours national veaux et veaux d'automne (Herd Book Charolais), le 3 septembre à l'Agropôle du Marault (Magny-Cours). Au total, 307 animaux étaient engagés par 91 élevages venant de 24 départements différents.

Des chiffres qu'analyse Sébastien Cluzel, président du Herd Book Charolais: *« Nous avons 20 animaux en plus par rapport à 2024, il faut donc noter cet élan dynamique des éleveurs. Je tiens aussi à souligner que la segmentation « Bien naître », lancée il y a 4 ans, a dorénavant totalement trouvé sa place dans le concours et attire de plus en plus. Enfin, le moral général est nettement meilleur que l'an passé malgré quelques bémols, dont la situation sanitaire »*. Pour mémoire, le contexte général de 2024 fut marqué par la crise MHE qui entacha la participation au concours. Ainsi, avec une situation plus sereine et des cours assez favorables, les sourires des éleveurs étaient plus nombreux pour cette édition 2025, malgré un stress justifié par Sébastien Cluzel : *« Pour les éleveurs, ce concours permet de jauger leur conduite afin de déterminer leur niveau par rapport aux autres élevages, avec l'attribution ou non de prix ; moment parfois complexe d'autant plus que la présentation est très élevée aujourd'hui ! En parallèle, ce rendez-vous est très important pour les élevages économiquement parlant. D'ailleurs, notre défi pour ce volet est de répercuter, sur les reproducteurs, l'évolution des cours constatée pour les broutards. J'espère sincèrement que la hausse de prix de ces animaux d'exception sera sur la même lignée très prochainement, mais c'est aussi à nous éleveurs et organismes professionnels de faire en sorte que cela se produise »*.



Premier prix d'honneur veaux mâles d'automne « Grands raceurs » : Vainqueur du Gaec Lamarre Benoît et Leatitia (71).



Premier prix d'honneur femelles de l'année : Ambre de l'élevage Gagnepain Champenois (71).



Premier prix d'honneur mâles « Bien naître » : Alchimiste du Gaec Devillard Jacques et Caroline (71).

Ouverture sur le futur

En se projetant dans l'avenir, Sébastien Cluzel pointe aussi le prochain rendez-vous Charolais : Le Sommet de l'élevage qui se tiendra en octobre à Cournon. Il détaille : *« Nous sommes prêts à assurer cet événement qui a acquis au fil des ans une dimension internationale. D'ailleurs, les associations Charolaises de toute l'Union Européenne se sont mobilisées avec la présence d'une quinzaine de délégations prévues. Il est également à noter une nouveauté pour cette édition avec la création d'une journée 100 % Charolaise le mercredi, qui se conclura par une soirée banquet Charolais. Globalement, nous avons énormément d'espoirs pour ce rendez-vous car, en plus de tout cela, les engagés sont plus nombreux que les 380 places disponibles, mais nous allons tout de même essayer de faire en sorte que toutes les demandes soient honorées ! »*. Il conclut : *« Tous ces éléments prouvent que les éleveurs sont toujours là et leur engagement me permet d'être confiant pour l'avenir de la race qui attire de nouveaux adeptes»*. Après le concours, la vente nationale eut lieu ; article à retrouver dans une prochaine édition.

Chloé Monget

Palmarès

Prix d'honneur veaux mâles de l'année « Grands raceurs » : 1. Armani – élevage Gagnepain Champenois (71), 2. Acajou – Gaec Cuisset Gacon (42), 3. Agakhan – Gaec Besson (58).
Prix d'honneur veaux mâles d'automne « Grands raceurs » : 1. Vainqueur – Gaec Lamarre Benoît et Leatitia (71), 2. Amiral – Gaec Micaud (03).
Prix d'honneur veaux mâles « Sélection Bien naître » : 1. Alchimiste – Gaec Devillard Jacques et Caroline (71), 2. Archibeau – Gaec Barre Romain (08).
Prix d'honneur veaux mâles « Trophée Viande » : 1. Artagnan – Gaec Lemaitre Pipponiau (71), 2. Voldenuit – Gaec Bertrand Luc et Denis (71).
Prix d'honneur veaux femelles de l'année : 1. Ambre – élevage Gagnepain Champenois (71), 2. Amar Yllis – Vannereux Christophe (03).
Prix d'honneur Veaux femelles d'automne : 1. Vendeeglob – Roirand Marc (85), 2. Valériane - Rizet Baptiste (71).
Challenge « Sans corne » veaux mâles : 1. Archibeau - Gaec Barre Romain (08).
Challenge « Sans corne » veaux femelles : 1. Anisole P - Earl Thomas Jean-Yves et Hugo (03).
Prix d'ensemble veaux mâles 1ère catégorie : 1. Bonnet Richard (03), 2. Gaec Garde – Mazet – Chaffraix (63), 3. Vannereux Christophe (03).
Prix d'ensemble veaux mâles 2ème Catégorie : 1. Gaec Micaud (03), 2. Gaec Langillier (71), 3. Earl Batho (58), 4. Gaec Laboisse (03).
Prix d'ensemble veaux femelles 1ère catégorie, 1. SCEA Ferme des Charmilles (76), 2. Vanneaux Christophe (03), 3. Bonnet Richard (03).
Prix d'ensemble veaux femelles 2ème catégorie : 1. Gaec Chezeau (23), 2. Gaec Lacour Père et fils, 3. Gaec de Saint Roch.
Prix de « Descendance Veaux » : 1. Talisman - Gaec Micaud (03), 2. Unamourgie - Gaec Garde – Mazet – Chaffraix (63), 3. Royaldrim - Gaec Langillier (71), 4. Ulis - Gaec Lépée Bouchard (58).
Prix de l'AJEC : 1. Archibeau – Gaec Clame-Andriot (03).
Retrouvez le palmarès complet sur : https://www.charolaise.fr/concours-national-veaux/



Prix d'honneur veaux mâles « Trophée Viande » : Artagnan du Gaec Lemaitre Pipponiau (71).



Challenge « Sans corne » veaux mâles décerné à Archibeau du Gaec Barre Romain (08).



Prix de l'AJEC attribué à Archibeau du Gaec Clame-Andriot (03).



// ÉLEVAGES BOVINS

21

Qui l'eût cru ?

Les prix de la viande charolaise approchent désormais la barre des 7 euros/kg. Nous avons échangé avec le président du pôle élevage de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or.

Une voiture blanche qui débarque à l'improviste dans votre cour de ferme: non, ce n'est pas toujours un commercial qui essaye de vous vendre quelque chose ! Mardi 2 septembre, notre Clio venait plutôt annoncer une bonne nouvelle, en l'occurence une rentrée d'argent. Et c'est sur l'exploitation de Christophe Lechenault que nous nous sommes arrêtés. L'éleveur n'était pas encore au courant : pour la première fois de l'histoire, les cours des vaches et génisses charolaises venaient d'atteindre les 7 euros/kg. Très fluctuants, ces tarifs ne seront peut-être plus à ce niveau le jour de la sortie de ce journal, mais cet *« événement »* valait tout de même le détour, un petit article et un entretien avec le président de la commission élevage de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or.



Christophe Lechenault, éleveur à Saint-Thibault.

La peur de la filière ?

« Je ne regarde pas les cours au jour le jour, vous me l'apprenez », répond Christophe Lechenault, avant de poursuivre : *« bon, il faut retirer 10 à 15 centimes à ces 7 euros avec les entrées d'abattoir ou les marchés, mais c'est une très bonne chose tout de même... Sept euros : nous prenons ! »*. Ce niveau de prix était absolument inimaginable il y a encore quelques temps, reconnaît notre interlocuteur : *« il y a environ trois ans, certains de mes contacts me disaient que les prix allaient monter un jour à 6 euros/kg. Pour être honnête, je ne les avais pas pris au sérieux, pour parler poliment... Finalement, ils avaient bien raison et l'augmentation s'est même poursuivie depuis. Comment l'expliquer ? Ce n'est pas simple, nous ne maîtrisons pas grand chose. Il y a beaucoup moins de bovins et avec cette raréfaction de l'offre, à mon avis, la filière a peur de ne plus pouvoir faire tourner ses outils. Plus d'une centaine d'entreprises qui travaillent la viande auraient déjà mis la clé sous la porte en France, depuis le début d'année. En ce moment, il s'abat 55 000 bovins par semaine en France, dans toutes les catégories. Il y a cinq ou six ans, il y en avait 65 000... Nous avons donc perdu 10 000 animaux chaque semaine, c'est énorme. Les personnes et organismes concernés mettent donc le prix en face. Il est regrettable d'avoir attendu autant pour réagir et proposer quelque chose de correct aux producteurs. Car des éleveurs, nous en avons perdu beaucoup ! Rien que dans l'année écoulée, encore 2,5% du cheptel allaitant français a disparu, cela s'ajoute à toutes les pertes importantes de ces dernières campagnes. Dans les échos que j'ai eus, l'offre va continuer à baisser pendant au moins quatre à cinq ans à cause de la décapitalisation, mais aussi en raison des ravages de la FCO et des problèmes de transmission. En effet, il n'est pas si simple d'installer des jeunes. Éleveur est un métier technique et un métier de passion, qui demande beaucoup de disponibilités »*.

Comment l'expliquer ?

Un point interroge *« énormément »* Christophe Lechenault : *« les prix de vente aux consommateurs ont augmenté aussi, mais moins que chez nous, pas dans les mêmes proportions : c'est la preuve qu'il y avait moyen de mieux nous rémunérer, bien avant... Que s'est-il passé en interne ? Leurs marges ont-elles été réduites, ont-il trouvé des économies d'échelle ou certaines personnes ont-elles trop profité de nous à l'époque ? Encore une fois, pourquoi ne pas avoir agit avant ? »*. L'élu de la Chambre d'agriculture a une pensée pour les exploitations de polyculture-élevage : *« la viande va permettre de compenser, au moins en partie, la part des céréales qui ont aujourd'hui des prix inacceptables. Cela dit, dans tous les cas, même si nous atteignons les 7 euros/kg sur la durée, ce n'est pas une raison pour faire n'importe quoi sur nos fermes respectives. Nous gérons des entreprises et rien n'est acquis d'avance, il faut toujours opérer en bon gestionnaire et se remettre constamment en question. Cette montée des cours était de toute façon obligatoire avec l'envolée des charges que nous subissons. À ce titre, il ne faut pas qu'ils diminuent »*.

Des problèmes persistent

Mêmes si ces prix *« font plaisir et motivent »*, ils ne laissent place à aucune euphorie selon Christophe Lechenault, citant des problèmes en lien avec le sanitaire et la météo : *« en élevage, les feux ne sont jamais tous au vert, la situation actuelle l'illustre une nouvelle fois. Là, nous sortons d'une sécheresse compliquée avec des affouragements coûteux en argent, en temps et en énergie. Aussi et surtout, il y a toutes ces maladies : FCO, MHE et maintenant dermatose. La FCO a fait beaucoup de mal et les éleveurs ont peur de retrouver des vaches vides. La dermatose nodulaire, elle plane dans la tête des éleveurs... Il n'y a rien de pire que d'abattre son cheptel chez soi. Oui, les animaux sont abattus dans les fermes pour éviter que les insectes responsables de la maladie circulent eux aussi. Au niveau psychologique, c'est tout simplement catastrophique, sachant qu'en Côte-d'Or, il y a déjà de tristes cas vécus avec la tuberculose. En plus, avec la dermatose, la viande n'est pas consommée. Allez expliquer ça à un éleveur.... »*.

AG

// DDT

89

Retour sur le contrôle dans le secteur de l'élevage

Ce mardi 9 septembre, la DDT de l'Yonne a organisé un contrôle pédagogique en exploitation agricole dédié spécifiquement à l'élevage.

C'est sous un soleil automnal qu'une quarantaine d'éleveurs sont venus participer, ce mardi 9 septembre, au « contrôle pédagogique en exploitation agricole », organisé par la DDT de l'Yonne. Accueillis par le président des JA de l'Yonne, Charles Baracco, au sein de son exploitation agricole à Avallon, les éleveurs ont eu l'occasion d'échanger avec Sébastien Hennon, sous-préfet d'Avallon avant de débuter la matinée d'information. Autour de la cour agricole, Véronique Thureau, responsable de l'autorité de coordination des contrôles et Christophe Mittenbühler, chef du Service économie agricole (SEA) à la DDT mettent en place les derniers préparatifs en compagnie des agents de la DDETSPP et de l'Agence de services et de paiement (ASP). Christophe Mittenbühler a fait aux éleveurs un rappel sur les ateliers qui ont pour but *« de vous informer sur les contrôles concernant la conditionnalité PAC, le bien-être animal, les règles d'identification des animaux d'élevage, ainsi que le paquet hygiène »*. Alain Mary et Cyril Rossignol, agents de l'ASP, l'organisme en charge des contrôles en élevage et de l'éligibilité aux aides animales, prennent le lead et décident de diviser le groupe en 2. *« 628 contrôles concernant uniquement les animaux ont été réalisés en Bourgogne Franche-Comté, l'année dernière »*, chiffre Alain Mary, en débutant. Une information qui ne manque pas d'étonner les avallonnais. L'agent de l'ASP poursuit en listant les informations importantes à retenir lorsqu'un contrôle sur la conditionnalité des aides PAC est réalisé, comme le fait que les agents *« se servent de la Base de Données Nationale d'Identification (BDNI) pour identifier les animaux lors du contrôle »*. Pour voir si la base est valide, lors du contrôle, les agents commencent par *« réaliser un comptage des bêtes, contrôler les races, le sexe. Ensuite, nous allons voir si tout correspond, et en général, c'est quand même très rare qu'on trouve tout nickel »*, confie-t-il. Côté contrôle administratif, Alain Mary informe que ce qui est majoritairement évalué ce sont *« des mouvements au hasard, comme : achat, facture, bon d'arrivée, mais également vérifier le stock de boucles »*, explique-t-il. *« On peut utiliser des boucles de l'an passé ? »* demande l'un des éleveurs, auquel l'agent répond, *« oui, tout à fait »*. Avant de passer à l'autre atelier, Alain Mary et Cyril Rossignol terminent sur le contrôle réalisé entre les entrées et sorties des animaux au sein de l'exploitation agricole. *« Nous allons vérifier le listing de mouvements chez l'éleveur et les autres »*, annonce-t-il, avant d'ajouter que *« ce qui va être évalué, c'est le délai de notification entre l'entrée et la sortie des animaux »*. À quoi les éleveurs présents dans la salle répondent, *« et si nos animaux sont attaqués par le loup ? »*. Alain Mary, répond avec assurance, *« dans ce cas-là, le vétérinaire est censé vous avoir fait un document qui atteste que votre animal a été attaqué et est mort »*.

La difficulté de mettre à jour toutes les données

Dans la seconde partie de la rencontre, ce sont Myriam Girault et Appoline Bougrat, agents à la DDETSPP qui réalisent un atelier consacré au « paquet hygiène » et « au bien-être animal ». Dans un premier temps, les deux femmes prennent le temps de connaître les types d'élevage de chacun pour évaluer l'impact de chaque information. *« Pour le paquet hygiène, toutes les espèces sont concernées, que ce soit bovin, ovin ou bien porcin »*, affirme Myriam Girault. Le contrôle pharmacie, lui, devient plus technique, car chaque éleveur a l'obligation de garder les ordonnances pour les contrôles et de conserver au sein de sa pharmacie tous les produits encore valides. À cela s'ajoute l'obligation d'enregistrement des traitements, qu'il soit sur un support papier ou numérique, et d'intégrer le registre de soin ainsi que la liste des intervenants. Au cours de la seconde intervention, un document a été transmis aux éleveurs: la charte du « registre d'élevage » permettant de proposer les outils d'enregistrement simplifiés qui composent le registre d'élevage (caractéristiques, encadrement zootechnique, sanitaire et médical, identification et traçabilité des animaux, ainsi que le carnet sanitaire). Pour le bien-être animal, Myriam Girault, s'emploie à lister les points primordiaux, comme le fait de *« faire de la prévention sur les blessures, les dangers, les entraves, mutilations, écornages et castrations »*, de constater si *« tous les animaux sont en bonne santé »*, d'évaluer si les animaux ont la possibilité de *« pouvoir se protéger face à d'éventuelles intempéries »*, ainsi que de constater *« la présence d'un référent bien-être sur l'exploitation »*, conclut-elle, avant de souhaiter un bon courage à tous les éleveurs.



Myriam Girault, agent à la DDETSPP explique aux éleveurs de l'avallonnais le «paquet hygiène» et les contrôles sur le bien-être animal.

Charlotte Sauvignac

// COLZA

21 Un sujet qui part en cacahuète

Nous voulions écrire un article sur les semis du colza, suite aux dernières précipitations qui se sont abattues en Côte-d'Or. Mais notre interlocuteur - un producteur céréalier - a vite abordé un tout autre dossier !

Passons un petit coup de fil à Clément Babouillard, président de la commission productions végétales de la FDSEA. Celui-ci saura très certainement nous dresser un état des lieux départemental du colza qui, il y a quelques semaines, était en très mauvaise posture avec la canicule. Cet agriculteur d'Ampilly-les-Bordes, dans le Châtillonnais, nous confirme que les levées se sont finalement *« assez bien »* passées avec le retour d'un temps pluvieux. Plus de peur que de mal donc, mais à un détail près tout de même : *« les problèmes ne sont pas terminés pour autant… Ce fort cumul des précipitations a été bénéfique à la levée du colza, mais aussi aux limaces qui nous ennuient énormément depuis quelque temps. Beaucoup de producteurs sont embêtés avec ça, c'est la problématique du moment, sans oublier un salissement très prononcé avec de nombreux vulpins sur les plateaux »*.

Les céréales vont mal

Clément Babouillard coupe court à ce sujet en abordant une problématique bien plus importante : la situation économique des exploitations céréalières. *« Elle est tout simplement catastrophique ! »*, insiste le Côte-d'orien, *« nous sommes largement en dessous de nos coûts de production, à la fois en blé et en orge… Nous sortons déjà d'une année 2024 très difficile. Le prix de blé est à 175 euros la tonne, une fois déstocké en janvier et aux normes : il manque entre 20 et 30 euros minimum pour couvrir toutes nos charges. Et avec l'ergot présent dans beaucoup de fermes du nord du département cet été, je pense que nous serons payés aux alentours de 160 euros/t, c'est vraiment la totale… »*. *« Nous avons des vrais problèmes de rentabilité »*, poursuit le président de la commission productions végétales de la FDSEA, *« de vraies questions se posent pour l'avenir des céréales dans nos secteurs… Il va falloir que tous les organismes qui interviennent autour de nous se serrent les boulons de partout pour réduire leurs coûts de fonctionnement. Nous pourrions ainsi gagner en compétitivité. Je pense aux banques, aux assurances mais aussi et surtout à nos coopératives. C'est le message que je souhaite faire passer aujourd'hui »*.

« Gérons déjà bien ce que nous avons »

Les agriculteurs n'ont malheureusement pas la main sur les marchés mondiaux, comme le rappelle Clément Babouillard : *« un redressement des cours pourrait nous être bénéfique, nous l'attendons impatiemment. Enfin s'il arrive un jour… Il n'y a plus d'argent public pour nous aider, nous le savons et ce n'est même pas cela que nous attendons. Gérons déjà bien ce que nous avons avant de demander quelque chose. Encore une fois, il faut davantage de rigueur chez tous les organismes qui nous entourent. Il faut aussi lâcher les freins sur la production : qu'on nous laisse enfin la possibilité de produire et surtout, produire moins cher, pour être compétitif ! Nous sommes désespérément à la recherche de perspectives et celles-ci passent inévitablement par ces moyens de production. Nous voulons être sereins dans le désherbage. Nous ne voulons pas de dumping sur les engrais azotés comme cela se fait avec la Russie, car nous le payons cash. Il faut aussi arrêter de faire rentrer du blé ukrainien. L'Ukraine en a besoin, mais les agriculteurs ne doivent pas être les seuls à porter le sac à dos de cette guerre… »*.

AG



Les craintes de ne pas voir le colza lever se sont visiblement apaisées avec les dernières pluies.

// ENSEIGNEMENT AGRICOLE

21 Hey les gars, on y retourne

Ils seraient bien restés à la ferme mais ils ont dû reprendre le chemin des cours : rencontre avec deux apprentis de BTS Acse, à la MFR de Pouilly-en-Auxois.



Nathan Bureau-Bizouard (Étaules, près de Dijon) et Paul Bouhot (Souhey, à côté de Semur) : deux fils d'agriculteurs le lendemain de leur rentrée.

Ils veulent tous les deux s'installer en agriculture. Arrêter les études juste après le bac, ils y ont pensé, mais leurs parents ont fait le forcing pour qu'ils continuent. Nathan Bureau-Bizouard et Paul Bouhot se retrouvent aujourd'hui dans la même classe de première année de BTS Acse par alternance à Pouilly-en-Auxois. Leur rentrée, qui s'est effectuée le 1er septembre, a mis fin à une période estivale bien remplie en travaux agricoles.

Ça pique un peu

Paul Bouhot, pour commencer, aurait bien continué à travailler sur la ferme familiale, en polyculture élevage bovin : *« C'est comme ça, il faut s'y faire, il fallait y aller… Les rentrées ici, à la MFR, c'est ma quatrième consécutive, je connais bien cet établissement très sympa. Je voulais arrêter l'école mais mes parents ont sans doute raison : il vaut mieux continuer encore un peu et obtenir un peu plus de connaissances et de bagages, ça me servira plus tard. Mais après le BTS, c'est sûr, les études seront terminées pour moi ! Je m'installerai alors sur la ferme, ou j'en rechercherai une autre. J'irai peut-être travailler ailleurs, enfin, ce sera fonction des possibilités du moment »*. Son bac CGEA, l'ancien apprenti de Stéphane Toulouze à La Roche-Vanneau l'a obtenu au rattrapage avec une très bonne note dans une épreuve orale dédiée à une mise en situation : l'écornage des veaux.

Le petit nouveau

Nathan Bureau-Bizouard, 17 ans, effectuait sa toute première rentrée à Pouilly-en-Auxois. Ancien de Quetigny, ce fils d'agriculteur à Étaules voulait changer d'horizon pour entamer cette nouvelle formation : *« Mes parents aussi, m'ont poussé à faire un BTS… Ils ont réussi, ils m'ont convaincu ! Pour ma part, j'ai eu un peu moins de 11 sur 20 au bac CGEA. Ma meilleure note ? 17 en productions végétales, mais à l'inverse, seulement 5 en comptabilité. Moi aussi, je compte bien m'installer après les études sur la ferme familiale, qui compte trois associés dont mon père. Il s'agit d'une exploitation en polyculture-élevage porc et mouton, il y a aussi des chevaux en pension. Je pense qu'il y aura de la place pour moi, j'ai peut-être l'idée de développer l'élevage ovin »*. Nathan Bureau-Bizouard débutera son apprentissage ce lundi chez Charles Schneider, à Salives.

AG

Un bac, c'est un peu «light»

Nadine Jeannin, la directrice de la Maison familiale Auxois-Sud Morvan, rappelle l'importance de continuer les études après le Bac : *« Le Baccalauréat c'est bien, mais pour s'installer, c'est un peu light... Le bac permet d'acquérir des compétences d'exécutant, mais pas de gestionnaire d'une exploitation. Aujourd'hui, pour gérer une ferme, il faut être dans la stratégie, l'anticipation, l'innovation... Dans ce contexte, un bac ne suffit pas. Un BTS est beaucoup plus adapté et le BTS Acse est très bien placé pour former les futurs chefs d'exploitation. Et même après les études, il est conseillé de partir travailler quatre ou cinq ans à l'extérieur avant de s'installer. Voir d'autres façons de faire, d'autres méthodes de travail est très enrichissant et ouvre l'esprit. Petite précision : le BTS Acse s'appelle désormais le BTS Acs'Agri, c'est une nouveauté de cette rentrée. Les jeunes qui viennent d'arriver seront les premiers à passer ce BTS organisé en quatre semestres. Cette formation se conformera au modèle européen via une évaluation avec des crédits ECTS, les étudiants pourront faire reconnaître leurs qualifications et périodes d'études à l'étranger. Le BTS Acs'Agri est aussi le premier pas pour atteindre le «Bachelor Agro », formation de niveau bac +3 » .*

// CONCOURS DE LABOUR JA DE VARZY-CLAMECY

58

« Essayer, c'est réussir »

Le 6 septembre, les JA de Varzy-Clamecy tenaient leur premier concours de labour, après la reformation du groupe il y a un an environ ; un rendez-vous important pour le président...



Une vingtaine de concurrents était au rendez-vous le 6 septembre au concours de labour des JA de Varzy-Clamecy.



Il s'agissait du premier concours de labour du nouveau groupe des JA de Varzy-Clamecy, reformé il y a un an environ. Ici, à gauche, Antoine Jarreau, président.

« Pour moi, c'est toujours sympa d'organiser des événements » détaille Antoine Jarreau, président des JA de Varzy-Clamecy, lors du premier concours de labour du groupe reformé il y a environ un an, le 6 septembre à la Ferme de la Bussière (Le Plessis). Selon lui, outre l'aura conviviale se dégageant de ces concours, deux autres éléments sont significatifs : *« cela prouve que la ruralité vit encore et aussi que les jeunes s'y engagent, en plus de montrer qu'il y a une relève au niveau de l'agriculture, car nous sommes tous passionnés»*. Pour mémoire, les juges désignés pour départager les participants étaient: Christophe Picq, Didier Girault, Bastien Coquard, Christophe Paillard.

Si la passion était donc un moteur indéniable pour les organisateurs et la vingtaine de participants au concours de labour, il n'en reste pas moins que ces derniers ont parfois cherché conseil auprès des plus anciens puisque le plus jeune des concurrents avait 12 ans et le plus âgé 38 ans. Cette cohésion entre les générations, sembla d'ailleurs transparaître directement sur le groupe JA : *« Nous sommes environ 25 et après cette première année, je constate que tous les membres ont envie de s'impliquer et de faire des choses. Il y a des idées qui fusent de partout, cet élan est très agréable à voir »* souligne Antoine Jarreau. Malgré quelques *« cafouillages »*, le concours s'est tenu sans encombres majeurs de même que le repas organisé par les JA du canton ayant rassemblé 120 personnes. Antoine Jarreau rebondit : *« Ce concours de labour est également un banc d'essai pour l'organisation du prochain concours qui aura lieu durant le Comice, les 23 et 24 août 2026 »*.

Garder le moral

Si l'avenir semble donc bien rempli pour les JA du canton, Antoine Jarreau nuance malgré tout son enthousiasme : *« j'essaye de ne pas penser au futur car la conjoncture est de plus en plus complexe, notamment au niveau des prix des céréales qui ne sont pas là. En parallèle, on voit les structures s'agrandir de plus en plus, et à mon sens ceci n'annonce rien de bon pour la suite. Je suis persuadé que l'on va finir avec des fermes-usines tenues par une seule personne ; ce que je regrette»*. Ceci étant dit, il n'en garde pas moins l'ardeur de poursuivre son métier, en incitant la nouvelle génération à s'y plonger à son tour : *« La plupart des petits qui arrivent auront des fermes familiales à reprendre, ce qui leur facilitera la tâche par rapport aux hors cadres. Mais, pour ces derniers, je pense qu'ils doivent aussi tenter l'aventure si cela leur tient à cœur. Pour moi, essayer c'est réussir»*. Il conclut : *« Peu importe la situation dans laquelle on se trouve, il est indispensable de garder le moral, car sans cela, on ne peut pas avancer. Passer des moments conviviaux est une manière de conserver ce moral au beau fixe, et je pense que le groupe des JA de Varzy-Clamecy a relevé ce défi avec brio »*.

Chloé Monget

Palmarès complet

Charrue : 1. Augustin Robain, 2. Clément Thoulet, 3. Thomas Jareau, 4. Nathan Lachot, 5. Matthieu Gênet, 6. Rémi Blandin, 7. Loic Deschamps, 8. Clément Paillard, 9. Florian Garardin, 10. Valentin Gillodin. Brabant : 1. Lucas Setin, 2. Laurick Billard, 3. Noah Loustaunau, 4. Alexendre Coffignau, 5. Paul Paillard, 6. Jeanne Paillard, 7. Simon Lurier, 8. Maxime Seutin, 9. Mathéo Raquin, 10. Louis Reverdy.

// FESTIVITÉS LOCALES

89

Des saveurs locales prêtes à être dégustées !

Les motards et voitures anciennes étaient de sortie, ce dimanche 7 septembre, à l'occasion des Bouchons de Joigny. Et pour se restaurer, quoi de mieux, que des produits locaux !



Ce dimanche 7 septembre, les Bouchons de Joigny ont amené beaucoup de monde. Un défilé d'anciennes voitures a eu lieu sur l'avenue principale de la rue.

En cette fin de matinée du 7 septembre à Joigny, jeunes et anciens traversent la gare en tendant l'oreille pour entendre le bruit des vieux moteurs des motos et voitures qui sillonnent la ville. Certains d'entre eux se rendent aux restaurations… locales, proposées par les producteurs du Réseau « Bienvenue à la Ferme ».

Huit d'entre eux sont venus et ont transformé leurs produits et ont collaboré avec d'autres producteurs. C'est le cas de Méline Fenouillet, responsable de la Chèvrerie des Dames Douces. *« On propose un plateau apéritif composé de nos fromages, de charcuterie issue de la Ferme du Chaudron, et de Chablis du Domaine Gautheron »*, confie-t-elle. Cette collaboration ne vient pas de nulle part, *« c'est à travers le Réseau Bienvenue à la Ferme que nous nous sommes rencontrés »*, et c'est donc l'occasion pour eux *« de proposer des plats complets et de promouvoir la production locale »*, ajoute-t-elle.

Quant à Camille Guyard, des « Framboises de Colangette », c'est une première édition *« réussie »*. Dès 13 heures, les financiers ne sont plus très nombreux à être sur le présentoir. *« C'est un secteur où je ne suis pas trop présente, c'est donc l'occasion de rencontrer le public d'ici »*, déclare-t-elle.



Les producteurs locaux du Réseau «Bienvenue à la Ferme» ont proposé de nombreux produits transformés pour présenter autrement ce qu'ils peuvent produire quotidiennement.

Sous le soleil jovignien

Un peu plus loin, l'odeur chaude des crêpes amène les visiteurs à faire la queue devant le stand du Jardin Bio du Bois Ram'eau. Bérangère Millot-Bourdon, coassociée du Jardin, s'active au fourneau et avoue que *« c'est un événement incontournable. Certains de nos clients se sont déplacés du nord de l'Yonne jusqu'ici, pour nous voir »*, exprime-t-elle. Sur une table, accompagnés de leurs petits enfants, Paul et Claudette dégustent le burger à l'effiloché de canard et le confit d'oignons, proposé par l'entreprise Fois Gras Rabuat & Fils. Anciens agriculteurs, ils voient leur enfant, Sébastien Fouquet, s'activer, pour satisfaire la clientèle. *« Transformer les produits, comme certains font, pour cet événement, c'est aussi un bon moyen de les faire découvrir autrement »*, ajoute-t-il, en dégustant à son tour les frites. Mais pour ceux qui préfèrent manger équilibré, la Ferme en Goguette propose, à son tour, des assiettes de légumes. Caroline et Julien Camaleonte prennent le temps de concevoir leurs petits mets, comprenant *« tarte à la tomate/ courgette, assiettes de crudités, gaufres aux légumes et au pesto »*, liste Julien. Caroline se réjouit, du succès, car *« les gens sont contents de trouver des légumes. On en retrouve de l'année dernière, qui nous attendaient avec impatience pour pouvoir retrouver nos produits »*, sourit-elle. Avant d'aller rejoindre la piste du dancefloor, un peu plus loin, Dominique, Sylviane, Nathalie et leurs amis reprennent un dernier verre de chablis. *« C'est l'occasion de revoir des amis qu'on ne voit pas tous les cinq matins »*, exprime Dominique. Sous 30 degrés, les locaux sont contents de pouvoir se rafraîchir avec les « *glaces de l'Amour est dans le Lait, elles sont si légères ! »*, conclut Sylviane.

Charlotte Sauvignac



// LETTRE OUVERTE

Aux élus et représentants des parties politiques de la Nièvre

Le président de la FDSEA de la Nièvre place les représentants élus face à leurs responsabilités en matière de décisions politiques impactant le secteur.

L'agriculture française a toujours fait face aux défis notamment depuis la Seconde guerre mondiale et plus récemment lors des événements marquants :

- Discours de Rungis du Président de la République vantant l'alimentation origine France et un besoin de renforcer la montée en gamme et segmentation : Produits bio, labels…
- L'agriculture a fait face au défi de la production pour nourrir les Français lors de la crise du Covid.

Force est de constater que le consommateur n'a pas toujours répondu présent lors de ses actes d'achats (crise du bio, crise du label…) Les achats publics, au contraire, ont sacrifié dans leur grande majorité le coût matière des repas oubliant les engagements pris par les lois Egalim. La guerre déclarée par la Russie a déclenché les conditions d'une instabilité politique mais aussi économique (crise de l'inflation). Aujourd'hui, l'agriculture nivernaise est dans l'expectative. Les productions animales rémunèrent enfin les producteurs. Mais à quelles conditions ? Dans toutes ces productions, chaque année, nous perdons des points de souveraineté. Depuis 10 ans, nous avons perdu du potentiel à la fois en nombre d'animaux et en nombre de producteurs/éleveurs. En production végétale, l'année 2022 est un mirage de rentabilité. Ces activités sont contraintes par le changement climatique, le potentiel limité des sols et un carcan réglementaire. Ces productions sont en concurrence mondiale avec les grands bassins qui ont des coûts de production bien inférieurs. Pour les autres productions du département, que ce soit de la vente directe ou des productions diversifiées, l'instabilité réglementaire et le nombre de consommateurs dans notre département limitent leur développement. En 2025 :

- La censure d'une partie de la loi Duplomb ;
- La ratification de l'accord commercial avec le Mercosur précédée d'un accord avec le Canada (Ceta), le Mexique, le Chili et d'autres à venir ;
- Le budget prévisionnel de la PAC annoncé en baisse.

Tout cela inquiète la FDSEA au plus haut point. Notre agriculture départementale est très concernée par ces décisions et réglementations : premier secteur économique du département, réparti sur l'ensemble du territoire, elle participe à maintenir bien d'autres activités de sous-traitance de transformation et au maintien des services publiques. Au moment d'un énième épisode d'instabilité de politique nationale, nous ressentons une vive inquiétude. Par-delà les opinions politiques, les idéologies partisanes, nous avons besoin de responsables nivernais pleinement conscients de nos problématiques. La situation budgétaire nationale nous préoccupe bien entendu et nous savons que des efforts doivent être réalisés. Avant de prendre toute décision, je rappelle les objectifs que la FDSEA de la Nièvre s'est fixée depuis plusieurs années :

- Maintenir un commerce international dans des conditions tarifaires et réglementaires justes et réciproques. Nos productions sont très concernées par cet enjeu !
- Protéger le consommateur dans ses achats de produits alimentaires en sécurité et en qualité. Nous avons le modèle agricole le plus vertueux du monde. La surréglementation française n'est pas tenable !
- Assumer le renouvellement et la transmission entre générations afin de permettre à des jeunes issus ou non de l'agriculture de s'installer ou de s'associer dans la Nièvre. Un agriculteur sur 2 a aujourd'hui plus de 55 ans dans notre département.

> ***« Au moment d'un énième épisode d'instabilité politique nationale, nous ressentons une vive inquiétude. Par-delà les opinions politiques, les idéologies partisanes, nous avons besoin de responsables nivernais pleinement conscients de nos problématiques. »***

Les constats que nous faisons en 2025 sont les suivants :

- Le système réglementaire continue de s'intensifier et aucun signe ne nous donne de l'espoir. Par exemple, la prédation par le loup qui touche le département mobilise du temps, de l'énergie et de l'argent pour rien.
- L'OFB, qui n'a toujours pas de rôle compris par les agriculteurs sur notre territoire, devrait s'occuper de la lutte contre le trafic de drogue plutôt que d' « emmerder » des agriculteurs qui ont déjà bien des règles à respecter par la PAC, les engagements environnementaux, les cahiers des charges sous certifications…

La recherche de main-d'œuvre devient de plus en plus compliquée voire impossible. Beaucoup d'agriculteurs, pour du remplacement ou du développement de projets agricoles, abandonnent faute de possibilité de recrutement. Ce sentiment de décalage dans l'approche du travail (en quantité et en qualité) prend une dimension sociétale extrême !



Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58.

Autre remarque :

Le Conseil régional qui est l'instance en charge de la distribution des fonds européens reste dans une médiocrité d'action incomparable : incompétence, amateurisme et dédain sont les termes qui nous viennent à l'esprit lorsque l'on pense à la Région. Nous parlons tout de même de la collectivité en charge de la modernisation et de l'orientation de notre agriculture. Enfin, la future PAC qui, d'une part, ne prend pas en compte l'inflation et, d'autre part, prévoit une baisse, contribue à inquiéter un peu plus les agriculteurs. Je rappelle que ce budget répond à plusieurs objectifs : transférer de l'argent du contribuable vers des productions afin de limiter le coût d'achat du consommateur. D'autre part des réglementations orientent l'agriculture vers la modernisation, l'installation des jeunes, des diversités d'assolements, le maintien des prairies et une meilleure protection des sols… Dans la situation politique dans laquelle nous sommes, la FDSEA demande à tous les responsables politiques élus ou responsables de partis politiques de bien réfléchir avant de prendre des décisions. Il nous faut un vrai choc de simplification réglementaire. De vos choix dépendra le renouvellement des générations : confiance des jeunes en l'avenir. Il nous faut redonner de l'intérêt pour nos activités afin de pouvoir relever le défi de la main-d'œuvre agricole. Nous renouvelons notre demande d'une présence permanente du Conseil régional dans la Nièvre afin de retrouver de l'efficacité dans le déploiement des fonds européens pour la modernisation et l'installation. La Nièvre, forte de ses espaces, peut concourir à relever les défis de notre époque. Il en va de l'avenir de nos territoires ruraux, véritables leviers de stabilité au moment où les villes sont de plus en plus compliquées à administrer. En espérant trouver dans votre écoute les éléments de construction d'un projet pour notre département.

Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58

// CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE

Nouvelle directrice nommée

Depuis le 1er septembre, Anne Coste de Champeron occupe la fonction de directrice de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté.



Anne Coste de Champeron a pris ses fonctions de directrice de la Chambre régionale d'agriculture le 1er septembre.

La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) a annoncé la nomination d'Anne Coste de Champeron au poste de directrice générale. Elle a pris ses nouvelles fonctions le 1er septembre. Administratrice de l'État, elle est reconnue pour sa connaissance fine des territoires et son expertise dans les politiques publiques. Depuis juillet 2022, elle occupait le poste de Secrétaire générale pour les affaires régionales (SGAR) auprès du Préfet de la région BFC, un rôle stratégique au cœur de la coordination interministérielle régionale. Originaire des Deux-Sèvres, elle est diplômée en management de l'École des hautes études commerciales (Edhec) à Lille. Elle a effectué une première partie de carrière en collectivités territoriales et établissements publics dans le domaine de la culture avant d'intégrer l'École nationale d'administration en 2010 puis le ministère de l'Intérieur en tant que sous-préfète en 2012.

Connaissance des dynamiques agricoles

Elle a exercé depuis lors dans des territoires aux enjeux variés, dont le Bas-Rhin, la Haute-Savoie, l'Isère, la Seine-Maritime ou encore la Seine-Saint-Denis. Elle se distingue par son sens du service public, sa capacité à fédérer des équipes autour de projets complexes et son engagement constant en faveur du développement des territoires ruraux.

Elle a travaillé en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, les services déconcentrés de l'État et les acteurs économiques, notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la transition écologique, et de la cohésion sociale. Son attachement à la BFC, son professionnalisme et sa connaissance des dynamiques agricoles et rurales régionales font d'elle une dirigeante parfaitement alignée avec les missions qui lui seront confiées et sa nomination marque une nouvelle étape de la Chambre régionale d'agriculture de BFC, présidée par le Côte-d'Orien Vincent Lavier.

Berty Robert, avec communiqué



// INTERVIEW

« Mettre en place des référents par département »

Le nouveau président de la Région Bourgogne Franche-Comté a réservé sa première visite officielle à l'agriculture à l'occasion de la finale régionale de labour, le 7 septembre, à Andelnans dans le Territoire de Belfort. Il veut améliorer le fonctionnement des dossiers concernant les aides agricoles.

Vous venez d'être élu à la tête de la Région. Quels sont vos objectifs, les actions prioritaires et la méthode que vous souhaitez privilégier pour le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (BFC) ?

Jérôme Durain : *« Je m'inscris dans la continuité de Marie-Guite Dufay qui avait des racines rurales. Elle était très attachée aux questions agricoles. L'un des chantiers qui me tient particulièrement à cœur est l'attractivité de notre région. L'attractivité extérieure, bien sûr, mais aussi l'attractivité vis-à-vis de nous-mêmes, qui y vivons. Face à ceux qui passent leur temps à ne pointer que ce qui ne va pas, au risque de devenir des anti-ambassadeurs de nos territoires, je veux opposer un discours qui porte haut les couleurs de notre région, en s'appuyant sur les fiertés de nos territoires. Le Conseil régional a un rôle de chef de file pour le développement de notre région. Comme je l'ai indiqué lors de mon élection, les motifs de fierté de notre région sont nombreux ; nous le savons tous. Mais, ce qui m'importe, c'est que tous les Bourguignons et les Francs-Comtois en soient conscients et mettent en valeur ces réussites, au-delà des frontières régionales. Je n'oublie pas l'agriculture car nous en sommes fiers : elle façonne les paysages par des produits de qualité qui font rêver bien au-delà de notre région avec les nombreuses appellations viticoles (Côte-de-Beaune, Maranges, Pouilly Fumé, Chablis, Savagnin…), mais aussi les orges de brasserie, les blés panifiables réputés, les cerises de Fougerolles… sans oublier le secteur animal avec les Charolais de Bourgogne, le Comté, le Gruyère, le Brillat Savarin, la cancoillotte ou les escargots de Bourgogne, les filières porcine, avicole, ovine, caprine, équine…Au niveau de la méthode, nous avons des politiques solides que nous allons poursuivre, mais nous avons besoin de simplification, de proximité et de dialogue. Cette proximité et ce dialogue existent au niveau politique, mais ils doivent aussi se traduire concrètement dans le suivi des dossiers administratifs, pour une meilleure compréhension des dispositifs gérés par la Région. Je m'engage donc à ce que notre collectivité soit davantage encore tournée vers ses usagers et qu'elle s'investisse pour plus de simplicité, d'accompagnement et de souplesse dans le déploiement de ses actions. »*

Vous êtes sénateur de la Saône-et-Loire, un département très rural qui garde un potentiel agricole important comme tous les départements de la région. Les agriculteurs sont inquiets par rapport au contexte économique de plus en plus difficile, mais aussi à cause des incompréhensions persistantes sur leurs pratiques. Pourtant, la souveraineté alimentaire et nos capacités de production restent un enjeu stratégique majeur pour notre région, pour notre pays, qu'en pensez-vous ?

J.D. : *« Bien entendu, le développement économique concerne aussi le secteur agricole. L'accélération du dérèglement climatique est également au centre des préoccupations. Elle appelle des réponses structurelles qui ne soient pas fondées sur le bricolage et le déni. 25 jours de canicule, cet été, dans les secteurs les plus touchés ! Agriculture, biodiversité, forêts, mobilités, qualité de vie : les impacts du dérèglement sont partout. Notre majorité a fait le choix de ne pas regarder ailleurs et d'y répondre avec ambition ; nous poursuivrons dans cette voie. Enfin, la santé des consommateurs, basée sur des approches scientifiques, est l'une des responsabilités de l'action publique sur laquelle nous ne pouvons pas tergiverser, dans l'intérêt de tous. »*

Il y a eu de grosses difficultés avec le transfert de compétences de l'État en Région sur les mesures non surfaciques du plan de développement rural 2023-2027 (RDR4) avec le Feader. Le RDR3 a été bouclé, non sans difficulté, mais la date de paiement des dossiers déposés de la nouvelle programmation reste un sujet de préoccupation pour les agriculteurs concernés. Quelles mesures comptez-vous prendre (sur le plan politique et au niveau de l'organisation) pour que ces difficultés ne soient plus qu'un lointain souvenir ?

J.D. : *« On a mis les bouchées doubles pour se sortir de la crise du RDR3, avec le soutien des DDT pour épurer les dossiers restés en souffrance et assurer les paiements avant la fin de l'année. Pour le RDR4 (nouvelle programmation), les premières versions de l'application Euro.pac pour le module de paiement devraient être disponibles en octobre, pour le versement des aides aux investissements (bâtiment et matériel…) au début de l'année prochaine. Au niveau du rythme de consommation des crédits, la plupart des mesures ont une trajectoire normale. Certaines mesures peuvent être réabondées et ce sera l'objet d'un « remaquettage » très prochainement. Il y a aussi un enjeu de méthode. Je propose de mettre en place des référents par département afin d'avoir un interlocuteur clairement identifié pour les porteurs de projets, les accompagnateurs. »*

Sur les fonds européens, les liens avec les Conseils départementaux sont importants car ils sont co-financeurs de plusieurs mesures. Les Chambres d'agriculture apportent un soutien au montage des projets. Comment envisagez-vous l'implication de ces différents partenaires ?

J.D. : *« Je ne suis pas inquiet. Depuis ma prise de fonction, j'ai eu un contact avec pratiquement tous les présidents des Conseils départementaux. On n'a pas évoqué que les sujets agricoles, mais ils ont tous un état d'esprit de dialogue. La proximité, je la vois aussi avec les élus locaux qui sont autant de moteurs pour nos territoires, en construisant une relation renouvelée autour d'actions communes. Une proximité avec les acteurs locaux, économiques, agricoles doit se traduire concrètement par un dialogue approfondi autour des politiques régionales. »*

La préparation de la PAC 2028-2034, se précise. Habituellement, ce travail se faisait en concertation avec l'État en région, la Région et la profession. La première ébauche de cette réforme a été validée par la Commission européenne. Quelle sera votre approche par rapport à cette échéance cruciale pour l'agriculture de notre région ?

J.D. : *« Moi, je suis pour reconduire ce qui a bien fonctionné. Tout s'est bien passé pour la dernière PAC. Il faut donc repartir sur les mêmes bases. Pour l'instant, le cadre général n'est pas encore complètement stabilisé. Les règles seront moins favorables pour nos régions. Les arbitrages se feront au niveau national et européen. Notre seule chance, de pouvoir garantir une réforme de la PAC prenant en compte nos spécificités, sera de travailler ensemble Région, État en région et profession. »*

// BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Jérôme Durain, nouveau président de Région

Jérôme Durain, sénateur de Saône-et-Loire, a été élu président du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, le 5 septembre. Il succède à Marie-Guite Dufay, démissionnaire.



À 56 ans, Jérôme Durain prend la présidence du Conseil régional de BFC et succède à Marie-Guite Dufay.



Christian Morel conserve la charge des dossiers agricoles.

L'arrivée à la présidence de l'exécutif régional du sénateur de Saône-et-Loire Jérôme Durain, en succession de Marie-Guite Dufay, ne bouleverse pas les équilibres issus des élections régionales de 2021 qui avaient vu une alliance PS-Écologistes arriver aux manettes. Jusqu'en 2028, date des prochaines élections, on devrait donc constater une certaine continuité. Le nouveau président, à l'issue de son élection, lors de l'assemblée plénière tenue à Dijon le 5 septembre, précisait d'ailleurs qu'il inscrivait son mandat *« dans la continuité des engagements de 2021 »*, insistant néanmoins sur de *« nouvelles impulsions »* qu'il souhaite donner. En regard des difficultés qui ont pu se poser dans les rapports entre le monde agricole et le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (BFC), cette volonté de continuité n'est pas forcément de bon augure mais le nouveau président a insisté sur sa volonté d'inscrire la Région dans des engagements forts en faveur de la ruralité au sens large, avec l'objectif d'une lutte contre les inégalités et un sentiment de déclassement. Il a aussi réalisé l'un de ses tout premiers déplacements officiels aux Terres de Jade, fête régionale agricole, le 7 septembre, dans le Territoire de Belfort.

« Reconstruire une relation de confiance »

« Nous serons aux côtés du secteur agricole, précisait-il, *afin de poursuivre la reconstruction d'une relation de confiance et de proximité, et d'accompagner l'agriculture régionale face aux enjeux qui sont les siens. »* Cela devra se combiner à une volonté de *« ne pas baisser la garde sur l'accompagnement des grandes transitions écologique et énergétique, ce marqueur fort de l'action de la majorité. »* Sur les 71 suffrages exprimés le 5 septembre dans l'hémicycle du Conseil régional à Dijon, Jérôme Durain en a obtenu 54, contre 17 au seul candidat qui s'opposait à lui, le député jurassien Jean-Marie Sermier. L'élection du nouveau président s'est accompagnée de celle de la nouvelle Commission permanente, constituée de 33 membres dont 15 vice-présidents. Parmi eux, Christian Morel, agriculteur du Doubs, conserve la charge des dossiers agricoles en progressant dans l'organigramme passant de la 13e à la 9e vice-présidence.

Berty Robert

Le parcours de Jérôme Durain

Jérôme Durain est âgé de 56 ans. Il est sénateur de la Saône-et-Loire depuis 2014 et Conseiller régional depuis 2010. Il a également été adjoint au maire de Chalon-sur-Saône, en 2008, en charge de l'environnement. Au Sénat, il siège à la commission des lois dont il est vice-président depuis 2017. C'est un spécialiste des questions de police et de sécurité.

ÉLEVAGE

// SANITAIRE

39

DNC : entre inquiétude et incompréhension dans le Jura

La préfecture du Jura a organisé une réunion d'information et d'échanges avec les éleveurs concernés par l'extension de la zone réglementée de la DNC. Une quarantaine était présente, avec leur lot d'inquiétudes et de questions, et l'espoir d'une levée des contraintes rapides, synonyme de fin de l'épizootie.



Lors de cette réunion, les éleveurs ont pu exprimer les nombreuses questions qui les taraudent actuellement.

C'est sous l'autorité de Sophie Deknuydt, sous-préfète de Saint-Claude, que les services de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et du GDS ont pendant deux heures rappelé les règles sanitaires, déminées des fake news, et chercher à répondre aux questions très pratico-pratiques des éleveurs présents lors d'une réunion sur la Dermatose nodulaire contagieuse (DNC) organisée aux Moussières, une commune toute proche du département de l'Ain, où plusieurs cas de la maladie ont été détectés. Rapidement, les questions ont fusé. Est-ce que le vaccin est efficace ? Pourquoi attendre d'être dans la zone pour avoir accès aux vaccins ? Quelles dérogations sont possibles pour bouger des animaux ? Comment faire lorsque des animaux sont en partie en zone indemne et en partie en zone réglementée ? Quid des animaux en estives si les règles perdurent après le 13 octobre ?

Éradiquer le plus vite possible

La directrice de la DDETSPP, Anne-Cécile Cotillon, a rappelé le contexte. *« L'objectif est d'éradiquer cette maladie le plus rapidement possible et les chiffres nous montrent que nous sommes sur la bonne voie. Mais cela nécessite des contraintes collectives pour protéger vos troupeaux d'une contamination, qui s'arrêteront 45 jours après la disparition du dernier foyer. »* L'entrée en zone de surveillance a d'ailleurs permis de commencer dès le 29 août la vaccination des premiers bovins jurassiens. D'après une estimation du GDS, 2 650 bovins sont concernés par la vaccination qui est obligatoire pour tous les bovins présents dans les 9 communes de la zone réglementée. Pour les services de l'État, la réservation des doses de vaccins aux zones réglementées se justifie par le nombre limité de doses disponibles et pour limiter au maximum la durée où la France aura perdu son statut indemne de DNC, lui bloquant les possibilités d'exports vers de nombreux pays pendant 14 mois car beaucoup de pays ne reconnaissent pas de zonage local. *« Les enjeux économiques sont importants pour la ferme France, notamment pour la filière allaitante qui exporte beaucoup de broutards ».*

Pas de mouvements sans dérogation

Concernant les mouvements d'animaux, les éleveurs avaient aussi beaucoup de questions. Le principe de base étant qu'il est interdit de faire rentrer dans la zone de surveillance des animaux actuellement en zone indemne, et à l'intérieur de la zone réglementée de changer de pâtures les animaux sans autorisation préalable de l'administration. Face aux réactions d'éleveurs appelant au bon sens pour alléger les déplacements d'animaux sur l'exploitation, la sous-préfète est restée ferme en rappelant que les mouvements d'animaux sont la principale cause de l'évolution géographique de la maladie et que la rigueur est indispensable. *« Évidemment si vos bêtes n'ont plus de quoi se nourrir ou viennent de vêler, on vous donnera des autorisations pour les déplacer mais il est indispensable que l'on puisse tracer les animaux en temps réel »* se veut rassurante la DDETSPP. *« L'étau réglementaire s'est déjà desserré un peu face à l'évolution positive de la maladie permettant ainsi des dérogations au cas par cas. Des discussions sont en cours sur le retour des animaux en estives, mais l'enjeu est aussi de ne pas aller trop vite et que la maladie reparte, car sinon tout cela n'aura servi à rien. »*

Pierre-Étienne Brunet

Les chiffres au 3 septembre

Au niveau national : 77 foyers – 1 718 bovins euthanasiés – 45 élevages concernés - levée potentielle des contraintes mi-octobre si pas de nouveaux foyers en France
Au niveau jurassien : 9 communes en zone de surveillance (ZS) – 33 élevages concernés + autres bovins présents en ZS – 2 650 bovins à vacciner.

Témoignage

Stéphane Gros, éleveur à Bellecombe, au sud de Saint-Claude, en zone réglementée DNC, préfère rester positif : *« Je suis plutôt optimiste, nous allons vers une saison moins chaude, moins favorable aux vecteurs et une grande partie des animaux du secteur concerné est vaccinée. ».* **Les 120 têtes de son troupeau ont toutes été vaccinées au 28 août.** *« Le plus contraignant est de ne plus pouvoir déplacer nos bêtes. Quand on est obligé de changer de parc, on doit informer la DDETSPP. »* **Un autre inconvénient est l'impossibilité de vendre des animaux.** *« On garde les veaux plus longtemps, on va patienter jusqu'à la levée des restrictions. »* **Parmi les animaux qu'il reçoit également en pension, un troupeau présent sur la commune des Molunes, en zone indemne, a pu repartir vers son élevage d'origine avec l'autorisation de la DDETSPP. Pour l'éleveur, le plus important** *« est de rester vigilant sans baisser la pression et transparent sur ses pratiques, sans faire n'importe quoi. Si nous n'avons pas de nouveau cas à proximité, nous serons soulagés. Cela aurait pu être bien pire : un troupeau décimé comme en Savoie, ça fiche la trouille, on est blessé dans sa chair… ».* **Stéphane Gros fait le tour des pâturages chaque jour.** *« Cela n'a pas changé mes pratiques car j'ai subi une attaque de loup en juillet. La surveillance est quotidienne à cause de la prédation, cela commence à faire beaucoup ! »*

// TRAITS AUXOIS

21

Qui va gagner à Semur ?

La finale nationale des Traits Auxois, c'est ce week-end ! Quels chevaux ont le plus de chance de remporter la mise d'après nos statistiques ? Nous nous sommes intéressés aux parcours des huit dernières championnes.

Les deux championnats femelles (jeunes et adultes) font partie des titres les plus prisés du national Trait Auxois qui se tient ce week-end à Semur. Pour connaître les lauréats 2025, il faudra être sur place samedi en milieu d'après-midi, autour de 15 h 30, quand débuteront les premières finales.

Très ouvert

Bien malin celui ou celle qui pourrait d'ores et déjà prédire la victoire de tel ou tel cheval. De bonnes impressions lors des qualifications peuvent en effet se transformer en déceptions le jour J et, inversement, des outsiders peuvent créer *« la surprise »*. Le parcours des huit dernières championnes nationales (de 2021 à 2024) révèle que trois d'entre elles, soit près de la moitié, n'avaient pas obtenu une première place dans les concours locaux, quelques semaines plus tôt. En 2023, la championne adulte Geolla de Posanges (Gaec Dupaquier) ne s'était hissée qu'au second rang à Vitteaux. La même année, la championne jeune Kiffa de la Fontaine (Éric Domin) n'avait fait qu'une troisième place à Liernais. En 2021, Jenna des Cueillis (Romaric Guyollot) avait gagné le championnat jeune à Semur après une seconde place dans sa catégorie à Liernais.

« Pas gagné d'avance »

Alexandra Bailly, présidente de l'Union nationale du cheval de Trait Auxois, ne se dit pas surprise par cette petite rétrospective. *« En effet, rien n'est jamais gagné d'avance »*, insiste-t-elle, *« les premières de section dans les concours locaux ont certes plus de chance d'accéder au titre mais pour diverses raisons, tout comme leurs concurrentes, leur forme physique peut ne pas être au top à Semur. Pour ce rendez-vous très important de notre race, chaque cheval est préparé comme un athlète de haut niveau, leur évolution peut varier différemment. Nous travaillons avec du vivant : les risques de blessures ou autres pépins physiques existent également, ils peuvent tout remettre en question… Un autre élément est à prendre en compte : le jury est différent à Semur : les coups de cœur des membres qui le composent peuvent varier eux aussi ».*

Pronostics

Pour être complet dans notre analyse, voici les cinq championnes qui avaient réussi à *« confirmer »* à Semur, après avoir remporté les qualifications. Il s'agissait de Kalia d'Huilly (Éric Seuve) et Libellule de Marcilly (Maëlys Diot) en 2024, Dolly d'Huilly (Édouard Beurton) et Kalia d'Huilly (encore elle) en 2022 ainsi que Flicka d'Huilly (Florian et Léane Bizouard) en 2021. Sur les huit championnes depuis 2021, quatre s'étaient qualifiées à Liernais, deux autres à Vitteaux et les deux dernières à Briffons, dans le Puy de Dôme. En conclusion, si nous avions un *« billet »* à mettre sur un cheval demain, nous le mettrions très certainement sur l'une des lauréates du concours de Liernais le 9 août. S'étaient alors imposées : Olly des Cueillis (Romaric Guyollot) chez les pouliches d'un an, Nocturne de Posanges (Guillaume Picard) chez les pouliches de deux ans, Mila des Buissons (Florian et Léane Bizouard) chez les pouliches de trois ans et Korida d'Huilly (Florian et Léane Bizouard) chez les juments suitées.

AG



// PRODUCTIONS VÉGÉTALES

L'invité surprise

L'ergot est le gros problème technique de la moisson 2025, il s'est manifesté dans des proportions inédites dans les blés.



Benjamin Boyet (directeur pôle agricole) et Mickaël Mimeau (responsable agronomique) représentaient Dijon Céréales à une réunion d'après moissons vendredi dernier.

Comme tous les ans à la même période, la Chambre d'agriculture et la FDSEA de Côte-d'Or ont organisé un rendez-vous inter-OPA pour établir le bilan des moissons. De nombreux sujets techniques et économiques ont été abordés : nous résumerons ici les discussions qui se sont intéressées à l'ergot, qui a sévi dans des proportions inédites sur les plateaux. *« Alors là, c'est le coup de grâce, sachant que nous avons déjà des prix scandaleux pour les céréales »*, déplore Antoine Carré, le président de la FDSEA, en supposant qu'il faudra certainement retirer une quinzaine d'euros à chaque tonne de blé pour passer les grains au trieur optique : *« cette charge supplémentaire n'est pas si élevée que cela compte tenu de tout le travail que cela engendre… Le problème, c'est bien notre prix de départ ! Le coût de triage représentera presque 10% du produit, c'est incroyable. Cela ne serait pas problématique si le blé était à 300 euros… Je le redis : l'ergot, c'est le coup de grâce de l'année. Nous sortons d'un conseil d'administration FDSEA : ceux qui ont calculé en détail leurs coûts de production sont unanimes : il va manquer entre 40 à 50 euros de la tonne de blé. Tentez de faire un EBE à l'hectare avec ça »*.

Jamais vu autant

La coopérative Dijon Céréales était représentée par Benjamin Boyet et Mickaël Mimeau à ce rendez-vous. Ces derniers ont répondu à plusieurs questions et reconnu, bien volontiers, que cette maladie était le plus gros problème technique de la campagne écoulée. L'ergot se retrouve dans énormément de champs de blé, partout dans le département, en majorité sur les plateaux et dans de plus grandes proportions dans le Châtillonnais.

Plus anecdotiquement, l'ergot est également présent dans quelques champs d'orges. *« De l'ergot, nous n'en n'avions jamais vu autant, c'est certain »*, souligne Benjamin Boyet, directeur du pôle agricole de Dijon Céréales. Depuis la récolte, la coopérative fait tourner *« H24 »* deux et bientôt trois trieurs optiques pour assainir la production et conserver l'orientation meunière des blés. Les outils concernés se trouvent à Saint-Julien, Époisses et prochainement Poinçon-lès-Larrey, sachant qu'un trieur supplémentaire est actif à Munois pour le bio. Cette action devrait se poursuivre jusqu'au printemps.

Pas prévu comme ça

Mickaël Mimeau, responsable agronomique, analyse les raisons d'une telle pression dans les champs : *« L'ergot se manifeste en cas de manque de fertilité sur les épis. Pour assister à une telle lacune, trois causes sont généralement identifiées : 1) un manque de rayonnement à la méiose : c'est souvent le critère le plus important, mais cette année, le rayonnement méiose a été bon, 2) des températures inférieures à 4°C pendant la méiose : cela a été le cas, en particulier dans les secteurs plateaux, 3) de la pluie pendant la floraison : il y en a eu dans les secteurs les plus concernés… Enfin, un facteur moins identifié historiquement, mais que nous avons corrélé cette année à la pression ergot, c'est le sec à la montaison qui, associé à des défauts de valorisation d'azote, a entrainé des défauts de fertilité des épis. Là aussi sur ce critère, c'est le secteur des plateaux qui a été le plus concerné». « Mais ce n'est pas tout »*, enchaîne Mickaël Mimeau, *« pour avoir de l'ergot, il faut bien sûr que l'inoculum soit présent. Nous savions qu'il était là, après les manifestations de cette maladie lors des dernières campagnes, mais nous ne pensions pas qu'il était présent dans ces proportions ! Un autre point explique une telle pression : le fort salissement des parcelles, sachant que les graminées sont un relais de l'ergot !»*.

Vigilance

Les deux représentants de Dijon Céréales rappellent que sans trieur optique, la production partirait inévitablement en blé fourrager. Pire que cela : au-delà d'un certain seuil, le blé ergoté peut être totalement déclassé et prendre la direction de la méthanisation… *« Tout sera fait pour que l'ensemble de la récolte soit valorisée autant que possible en meunerie »*, assurent les deux intervenants.

Pour la prochaine campagne, ces derniers invitent les agriculteurs à être très vigilants sur les futures semences utilisées : cela va de soi, les graines devront être exemptes d'ergot. Pour les parcelles de blé touchées cette année, qui seront majoritairement en orge d'hiver lors de la prochaine campagne, un labour d'au moins 10 centimètres est à privilégier: cette intervention vise à enfouir le champignon et limiter les risques lors du prochain cycle de végétation.

AG

// PRAIRIES

Réussir les implantations de fin d'été

Avec des sols réhumectés par les derniers épisodes pluvieux, la fin de l'été offre une fenêtre idéale pour implanter de nouvelles prairies, notamment dans les parcelles qui se ressuient tardivement au printemps. Les risques d'échec augmentent toutefois en tardant les semis, surtout pour les légumineuses et les graminées à croissance lente. Le choix des espèces et la qualité du semis conditionnent la réussite.



Le début d'automne est une période favorable à l'implantation de prairie, à condition de ne pas trop tarder.

Un mélange se raisonne d'abord selon la destination : pâturage ou fauche, puis selon les caractéristiques de sol. L'introduction de trèfles dans les prairies de pâturage est la première étape, mais d'autres espèces peuvent compléter le dispositif pour mieux supporter le sec, prolonger la production estivale ou renforcer la pérennité.

En fauche, luzerne et trèfle violet apportent autonomie en azote et productivité, surtout associés à des graminées hautes. Le ray-grass anglais reste une valeur sûre en pâturage, mais la fétuque élevée ou le dactyle sont des alliés précieux dans les sols séchants.

	Semis de fin d'été	Semis de printemps
Intérêts	- production d'herbe dès le printemps suivant - Couverture hivernale - Adapté en terres difficiles à exploiter en sortie d'hiver	- Développement rapide de la prairie - Favorable aux légumineuses
Limites	- Travail du sol difficile en conditions sèches - Développement lent des légumineuses - Risque de manque d'eau après le semis - Risque de gel précoce	- Réduction de moitié de la production de l'année du semis - Risques de sécheresse précoce
Période optimale	De début août à mi-octobre selon les espèces* et les régions avec sol suffisamment humide ou pluie annoncée	De mars à avril dès que le sol est ressuyé

Intérêts et limites des différentes périodes de semis d'une prairie.

Associations raisonnées

Mieux vaut concevoir son mélange selon ses objectifs que suivre des compositions toutes faites. Trois à cinq espèces suffisent pour une implantation réussie. Au-delà, la concurrence entre plantes favorise les plus agressives, surtout sur sols fertiles. L'association de légumineuses et de graminées permet de sécuriser l'installation, de diversifier les repousses et d'offrir plus de souplesse d'exploitation. Labour ou travail simplifié, l'important est d'obtenir un lit de semences fin et bien rappuyé. Le roulage après semis est indispensable. Les légumineuses demandent un semis très superficiel : un centimètre suffit, mieux vaut voir des graines en surface que les enfouir trop profond. Un semis « à la volée » peut même s'avérer plus sûr qu'un réglage mal maîtrisé. La luzerne s'impose par sa pérennité en sols sains et drainants, mais son ensilage en pur reste délicat et elle exige un suivi calcique rigoureux. En sol plus lourd ou acide, le trèfle violet prend le relais : moins durable, mais facile à réimplanter en sursemis, il complète efficacement les autres espèces présentes.

Alexandre Coronel

VIGNE

// VITICULTURE

21

Les raisins de la colère

Le Préfet a rencontré la profession vitivinicole la semaine dernière lors des vendanges. Un point presse a été l'occasion de le questionner sur l'actualité.

Dimanche, il était sur les lieux d'un meurtre au centre-ville de Dijon. Lundi, il était dans les vignes, sécateur à la main, en train de récolter des raisins : à l'évidence, le quotidien d'un préfet est très varié !

Paul Mourier est allé à la rencontre de la profession vitivinicole le 8 septembre à Nuits-Saint-Georges et Vougeot, sur l'invitation de la CAVB.

Le haut-fonctionnaire a réaffirmé le soutien des services de l'État à la profession, en prenant note des différentes *« remontées terrain »*. Parmi toutes les revendications, la viticulture, tout comme l'agriculture, demande une grande et rapide simplification de la réglementation, jugée trop lourde par nombre de professionnels.

Des vols mais pas que

Lors d'un point presse organisé au Domaine du Château de La Tour, au Clos de Vougeot, Paul Mourier a répondu aux questions de plusieurs journalistes qui ont évoqué la multiplication des vols de raisins dans le département.

Sans botter en touche, le préfet a tenu à relativiser ces évènements : *« il s'avère qu'il y a eu plus d'erreurs sur les parcelles que de vols… Il ne faut pas jeter trop vite le discrédit sur la profession. Maintenant, c'est vrai : il y a eu des vols, mais ces derniers restent très limités. Sachez que la gendarmerie nationale est très active et effectue des contrôles très régulièrement sur l'ensemble du vignoble. En général, ce type d'affaire est un jour ou l'autre élucidé »*.

C'est dur aussi

La santé mentale des vignerons a été un autre sujet abordé en présence du préfet, qui s'est lui-même exprimé : *« des problèmes dans ce domaine sont rencontrés dans toute la société, les médecins en sont inquiets. En viticulture, cela peut être dû aux conditions climatiques très changeantes, au difficile contexte international, peut-être aussi parfois à des incompréhensions sur certaines réglementations… D'autres difficultés, économiques et/ou personnelles peuvent venir se greffer. Nous devons rester attentifs et à l'écoute. Aussi et surtout, nous devons nous inspirer de ce qui est fait en agriculture, avec le dispositif Faire face ensemble. Quand un agriculteur en difficulté est identifié, la Chambre, la MSA et les services de l'État dressent un diagnostic et proposent un dispositif d'accompagnement »*.



Paul Mourier a notamment évoqué les vols de raisins dans le vignoble côte-d'orien.

AG

// VIGNE

89

Lutter contre le réchauffement climatique

À cette période, il n'y a pas que les viticulteurs qui vendangent. Manon Pinot, conseillère à la Chambre d'agriculture, le fait également de son côté… mais pour une toute autre raison.

Depuis quelques années, la Chambre d'agriculture de l'Yonne s'emploie, à travers un projet d'ampleur régionale, à trouver des solutions pour permettre aux vignes de lutter contre le réchauffement climatique et le bouleversement climatique. Manon Pinot, conseillère à la Chambre d'agriculture en section viticole, est en charge du projet intitulé, « GreffBourgogne », qui, comme son nom l'indique, a pour objectif d'intégrer des *« porte-greffes aux neuf parcelles réquisitionnées pour le projet »*. Avec trois de ses collègues, elle, terminait les vendanges, dans des vignes implantées à Courgy, ce mardi 9 septembre après-midi. *« Nous avons choisi, en nous concertant avec les viticulteurs qui collaborent sur ce projet, d'intégrer des porte-greffes venus du sud de la France sur les parcelles icaunaises»*, confie-t-elle. Cette provenance n'est pas choisie par hasard, *« nous savons que depuis quelques années, les vignobles du sud sont fortement impactés par la canicule et ils réagissent bien à ces intempéries. Nous avons donc décidé de tester des procédés techniques pour améliorer la santé des vignes icaunaises »*, ajoute-t-elle. Sophie Bardet, également conseillère à la Chambre d'agriculture, souhaite contextualiser le projet. *« Depuis une quinzaine d'années, nous ressentons fortement les effets du bouleversement et réchauffement climatique. Sur dix ans, on se rend compte qu'on peut compter seulement trois années bonnes »*, constate-t-elle. Ce projet vient donc d'un appel à projet lancé par le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) et qui compte d'autres départements de la Bourgogne, comme la Côte-d'Or ou la Saône-et-Loire. L'idée d'intégrer trois types de porte-greffe, également appelés, « américains », est que ceux-ci, *« échangent avec le cépage, s'enracinent mieux et aient potentiellement un meilleur rendement »*, développe-t-elle.





Manon Pinot, conseillère à la Chambre d'agriculture en viticulture et en charge des deux projets pour aider les viticulteurs.

« Avant il y avait une mauvaise récolte tous les dix ans »

Cette année, c'est pour l'équipe viticulture la première année de vendange, et donc, *« c'est encore un peu trop tôt pour avoir du recul sur notre travail avec les viticulteurs. Ce sont des projets qui s'inscrivent sur le long terme. Dans dix ans, on pourra en voir les effets »*, conclut-elle. L'objectif, pour la Chambre d'agriculture, est de *« guider les viticulteurs sur leurs stratégies de plantation pour les choix de porte-greffe sur le critère de la résistance à la sécheresse et au gel »*, annonce Sophie Bardet. Quant au second projet, intitulé, « PerN » alliant le « N » d'azote, et la viticulture « pérenne », il a pour objectif de guider les viticulteurs à *« utiliser l'apport d'azote de la meilleure façon »*. Pour ce projet, d'envergure nationale, six parcelles sont utilisées et les arboriculteurs sont également inclus dans le projet. Piloté par l'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV), ce projet a pour objectif de *« valider un outil opérationnel de raisonnement et de pilotage de la fertilisation azotée, minérale, organique en viticulture »*, confie Manon Pinot. Pour ce faire, la conseillère en viticulture réalise un suivi du reliquat d'azote, après les vendanges (en septembre) et avant le débourrement (en février), afin de réaliser une analyse du sol. Un projet à suivre au long terme…

Charlotte Sauvignac

DIVERSIFICATION

// HÉLICICULTURE

89

« C'est une belle année »

Ce mardi 2 septembre, Yvette et Philippe Bernard, ont été dans leurs parcs pour commencer la récolte d'escargots.

Quatre parcs d'escargots ornent le jardin d'Yvette et Philippe Bernard, de l'Escargourmet, et sont prêts à être récoltés. *« Nous produisons, chaque année, environ 70 000 escargots gros gris »*, confie l'héliciculteur. Sous un temps pluvieux, nous retrouvons des retraités heureux ! *« Cette année a été particulièrement bonne, les prédateurs n'ont pas fait trop de dégâts. On peut penser que ce sont les oiseaux qui sont les plus nocifs, mais détrompez-vous, les mulots et les rats s'infiltrent dans les parcs et mangent l'escargot à partir de la base de la coquille »*, explique Philippe. Observateur, l'héliciculteur se rend également compte que pour protéger son élevage et, dans un second temps, empêcher les escargots de s'enfuir, *« rien de mieux que de la graisse agricole. Au début, nous utilisions une clôture électrique, mais on s'est rendu compte qu'à part les humains, aucune espèce ne prenait »*, s'amuse-t-il. Sourires aux lèvres, les deux retraités commencent à faire le tour, en soulevant les barres en *« pin Douglas »*, là où les escargots *« ont l'habitude de se cacher »*, et *« on peut facilement les attraper, parce qu'un escargot ne sait pas faire marche arrière, il avance continuellement, donc ils finissent tous par se retrouver coincés en haut de la planche »*, explique-t-il, en prenant une planche. *« Hier »*, confie Yvette, *« on a tout de même récolté près de 35 kg d'escargots, ils sont bien beaux et gros »*, décrit-elle. Car, contrairement à cette année, l'année dernière reste dans les mémoires, *« il pleuvait beaucoup trop, et donc les escargots étaient beaucoup plus petits, les gros gris ne pouvaient pas se différencier des petits-gris »*, se remémore Yvette. Cette récolte s'effectuera donc *« jusqu'à fin octobre, avant les premières gelées »*, déclarent Yvette et Philippe Bernard.

Une volonté de sortir des sentiers battus

En prenant des filets pour accrocher les escargots, Philippe explique que près de, *« 42 000 à 45 000 tonnes d'escargots sont consommés chaque année, en France »*, un chiffre supérieur à la production française, qui est, d'après lui de *« 1 500 tonnes principalement en circuit court »*. Pour répondre à cette forte demande, beaucoup d'escargots *« sont importés des pays de l'Est, et ne proviennent pas d'élevage mais de ramassage, on l'appelle communément l'Helix lucorum »*, explique-t-il, en branchant le ventilateur pour le diriger vers les escargots. En s'approchant, il explique que *« l'air produit par le ventilateur endort les escargots et ils créent, une sorte d'opercule noir »*. Face au constat d'une offre et demande non équitables, il ajoute que *« de nombreux jeunes se lancent dans la production d'escargots, qui est un marché »*, *« très porteur pour l'avenir »*. Il explique même qu'*« aucune maladie n'est encore connue chez les escargots*. Cependant, aujourd'hui, les deux héliciculteurs se battent pour obtenir *« une indication pour faire la distinction entre ramassage et élevage sur les produits en rayon »*. En sortant de cette salle odorante, il passe devant de nombreux bacs contenant des coquilles vides d'escargots. Il a peut-être même trouvé la solution pour les valoriser. *« On est en train de voir, pour utiliser les coquilles comme matériau pour faire du peeling sur la peau »*, confie-t-il. Yvette, de son côté, prend du plaisir à poursuivre l'élevage et à transformer tous ces produits. Elle souhaite avant tout *« pouvoir sortir de l'escargot, ail, beurre, persil »*, et proposer des compositions plus originales. En collaboration avec l'entreprise le Borvo, productrice de saumon fumé à Chemilly-sur-Yonne, pour la partie transformation, les deux retraités confient qu'une nouvelle recette est d'ailleurs en préparation, à base de sauce tomate avec des produits locaux . De quoi mettre l'eau à la bouche !



Yvette et Philippe Bernard, devant leurs parcs d'escargots, avant de récolter.

Charlotte Sauvignac



Les bébés escargots ont déjà vu le jour... Malheureusement beaucoup ne survivront pas aux premières gelées.

Céréaliers ! Vous désherbez avec du **prosulfocarbe ?**

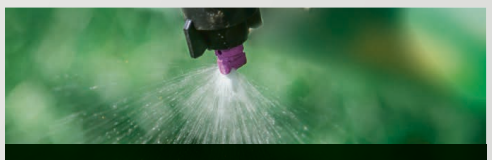


N'appliquez pas
de prosulfocarbe dans un rayon de 1 km autour des cultures non-cibles avant leur récolte.

Liste des cultures non-cibles(1) :
- **Cultures fruitières :** pommes, poires
- **Cultures légumières :** mâche, épinard, cresson des fontaines, roquette, jeunes pousses
- **Cultures médicinales :** artichaut, bardane, cardon, chicorée, piloselle, radis noir, bourgeon de cassis, échinacée, pissenlit, cataire, vigne rouge (feuilles)
- **Autres cultures :** sarrasin, quinoa, chia, millet, moha, sorgho

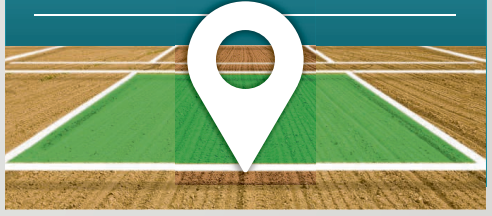
Respectez
une Distance de Sécurité pour les Personnes Présentes au moment du traitement et les Résidents (DSPPR) :
- 10 m, avec un dispositif homologué réduction de dérive d'au moins 90 %*
- A défaut, 20 m avec un dispositif homologué réduction de dérive d'au moins 66 %*





Utilisez
des buses homologuées*
de préférence 90 %
de réduction de dérive

Pour les recommandations à la parcelle **utilisez Quali'Cible**



©Syngenta 2025

syngenta®

Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France. S.A. au capital de 103 516 413 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com. : FR 11 443 716 832. Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques. Prosulfocarbe : Sensibilisation cutanée, catégorie 1, Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4, Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 2. **Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.** (1) Liste définie dans la limite de nos connaissances, susceptible d'être modifiée par l'ANSES dans le cadre de la Phytopharmacovigilance. Les informations figurant sur cette annonce se limitent uniquement aux restrictions potentielles relatives aux cultures non-cibles pour l'emploi de produits à base de prosulfocarbe, à l'exclusion de toutes autres réglementations. *Se référer à la liste actualisée par note de service publiée au Bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture.
Pour la liste exhaustive des conditions d'emploi des spécialités à base de prosulfocarbe, contactez votre conseiller ou RDV sur www.syngenta.fr

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez https://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

// ÉPANDAGE ORGANIQUE

Analyse du lisier et du digestat : quel capteur choisir ?

L'analyse des valeurs du lisier ou du digestat garantit une fertilisation précise des parcelles. Pour effectuer les mesures, deux technologies de capteurs se rencontrent sur le marché – proche infrarouge NIR et conductimètre - dont l'efficacité varie en fonction des effluents.

Le capteur proche infrarouge (NIR) est assez répandu dans les ETA et les Cuma, qui le valorisent à la fois sur l'ensileuse, la tonne à lisier et tout récemment la moissonneuse-batteuse. Son coût élevé, environ 15 000 euros pour le capteur seul et de 30 000 à 40 000 euros pour l'équipement complet d'une tonne à lisier, rend sa rentabilité complexe. Bon nombre d'ETA équipées peinent à justifier ce surcoût en l'absence de reconnaissance des données par l'administration, limitant ainsi la valorisation de la précision des doses épandues dans le plan d'épandage.

Le capteur HarvestLab de John Deere, le plus répandu, mais aussi l'Evo NIR de l'équipementier italien Dinamica Generale (NIRXAct dans la gamme AgXTend, du groupe CNH) sont pourtant certifiés par l'organisme allemand DLG.

Ces dispositifs mesurent en continu divers éléments du lisier (azote total, azote ammoniacal, phosphore, potassium, matière sèche…), permettant ainsi d'ajuster la dose en temps réel, en faisant varier la vitesse du tracteur manuellement ou automatiquement.



D. Laisney

La présence sur la tonne à lisier d'un système d'analyse des valeurs fertilisantes du lisier ou du digestat permet de mieux valoriser les effluents d'élevage.



Vantage AM

Le conductimètre Ana'Lisier s'accompagne d'une application qui indique la vitesse cible à atteindre pour respecter la dose choisie, en fonction de la teneur en azote du lisier.

La mesure par conductivité plus économique

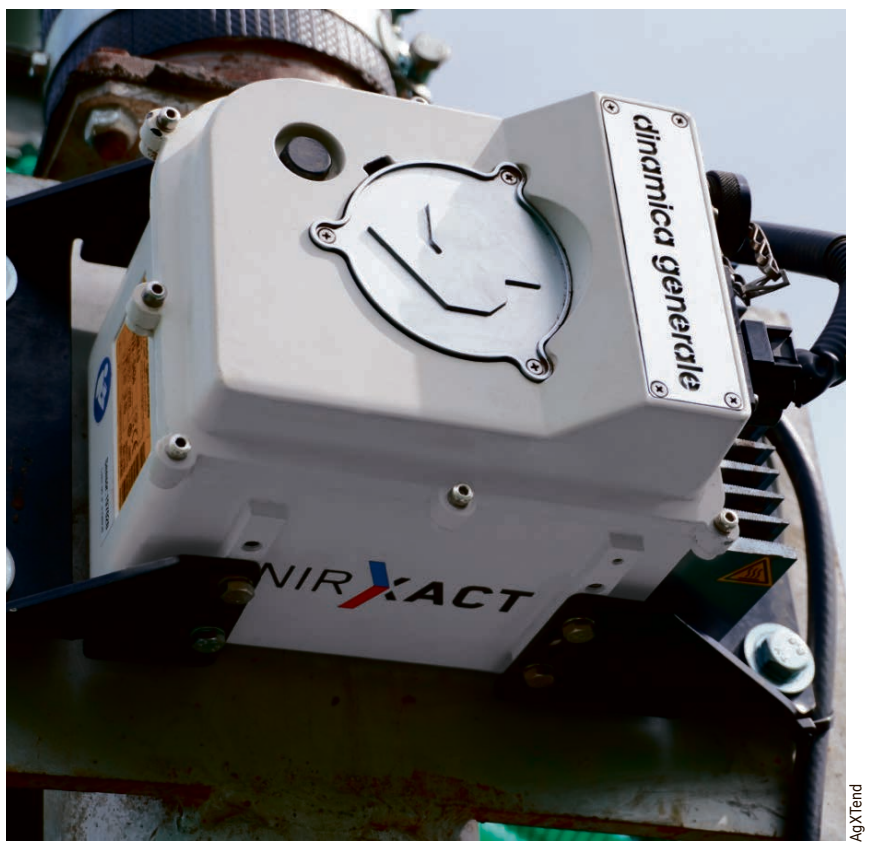
Une alternative émergente repose sur la sonde d'Agro Intelligent utilisée par le système Ana'Lisier de Vantage AM. Celle-ci analyse le lisier par conductimétrie, offrant une solution plus abordable (4 000 euros) tout en maintenant un niveau de précision satisfaisant, avec une marge d'erreur de 8 à 10 % en lisiers de porcs et bovins, selon Vantage AM. Le capteur, inséré dans la citerne au contact du lisier, effectue une mesure après chaque remplissage pendant le trajet vers les zones d'épandage. Le dispositif réalise en réalité plusieurs mesures toutes les secondes pour établir une valeur moyenne. Le chauffeur n'a ensuite plus qu'à suivre la vitesse indiquée pour respecter la dose voulue ou à prendre en compte le volume par hectare affiché, s'il dispose d'un DPAE. Compte tenu de sa grande hétérogénéité, le digestat semble être plus difficile à évaluer, mais c'est également le cas pour les capteurs NIR.

Une longueur d'avance pour l'HarvestLab de John Deere

D'une manière générale, la précision de ces capteurs dépend de la robustesse des courbes d'étalonnage pour chaque produit analysé. Sur ce point, le système HarvestLab de John Deere affiche une certaine longueur d'avance, grâce aux nombreuses mises à jour, dont il a déjà bénéficié.

Une dernière technologie, présentée par le constructeur de tonnes à lisier Samson à l'Agritechnica 2019, utilise la résonance magnétique nucléaire, promettant une précision d'analyse élevée. Cependant, cette solution est encore en phase de tests avant une éventuelle commercialisation.

Michel Portier



AgXTend

Le capteur NIR analyse en continu le lisier sortant de la tonne.

M. Portier

Le capteur de conductivité inséré dans la citerne analyse le lisier après chaque remplissage de la tonne.

Épandage organique, les nouveautés

AGMCO Des rampes à patins ou à pendillards à repliage vertical arrière

La société AGMCO, dirigée par Julien Hartman à Avocourt dans la Meuse, fabrique des rampes à pendillards mesurant jusqu'à 18 m de large et des rampes à patins d'une largeur maximale de 11,50 m (modèle de 12 m à l'étude). Ces équipements d'épandage se caractérisent par leur repliage vertical arrière, qui facilite le montage sur toutes marques de tonnes à lisier, tout en respectant sur la route une largeur inférieure à 2,55 m et une hauteur inférieure à 4 m. Le fabricant monte sur ces rampes un broyeur répartiteur de marque Alrena (deux sur les modèles à pendillards de 15 à 18 m). Il propose aux clients d'assurer les prestations d'adaptation et de mise en route.



D. Laisney

Agro Jeannerot Distribution des équipements d'épandage Volmer Agritec

Installée à Crosey-Le-Grand dans le Doubs, la société Agro Jeannerot est spécialisée dans les matériels pour le désherbage mécanique et l'épandage des effluents d'élevage. Elle a signé un accord de distribution pour la France avec l'Allemand Volmer Agritec et accède ainsi à une gamme d'outils d'épandage pour le lisier. L'offre se compose d'injecteurs construits sur la base de déchaumeurs à disques indépendants (4 à 9 m de large), de cultivateurs à dents (5 à 7 m de large), d'enfouisseurs à dents (6 à 12 dents espacées de 50 cm) et de strip-tillers (écartement entre rangs de 45, 50, 60, 75 et ou 80 cm).


Volmer Agritec

Bomech Une rampe à patins économique de grande largeur

Déjà composée de modèles de 12 et 15 m de large, la gamme de rampes à patins Farmer GEN.II de Bomech, au positionnement tarifaire économique, s'enrichit d'une version de 18 m d'envergure. Cette variante supplémentaire, compatible avec la plupart des marques de tonnes à lisier, retient un cadre porteur à suivi du sol mécanique et intègre à ses extrémités une protection à boulon de sécurité en cas de choc. Elle est livrée de série avec un écartement de 25 cm entre les patins, mais elle est également disponible en interligne de 18,75 cm, afin de fertiliser les parcelles de maïs semées avec un interrang de 75 cm. Cette rampe de 18 m reçoit en option des extensions hydrauliques lui permettant de travailler également en 15 m de large. Elle est éligible au montage optionnel des nouveaux patins traités contre l'usure, qui équipent désormais de série les rampes des gammes supérieures.


Bomech

Stecomat L'offre s'enrichit des matériels Slootsmid et Kleutec

En complément de la signature du partenariat de distribution des produits de l'Irlandais Mastek, la société Stecomat a étoffé son catalogue de solutions d'épandage en assurant la distribution en France des matériels du Néerlandais Slootsmid et de l'Allemand Kleutec. La commercialisation de ces marques est assurée par l'entité Stecomat Épandage. Proposant des dispositifs d'épandage en rétrofit, Slootsmid complète l'offre Mastek (rampes pendillards de 7 à 21 m, et à patins de 7 à 18 m) avec une large gamme d'injecteurs à disques sur prairie ou sur culture (de 4,2 à 11,90 m), mais aussi d'enfouisseurs à dents (3,25 à 8,10 m) et d'injecteurs sur semoir monograine (6, 8 et 12 rangs).
Slootsmid propose également une offre d'épandage sans tonne, la même rampe pouvant s'atteler aussi bien derrière le tracteur, via un kit, que derrière la tonne à lisier. Kleutec propose une solution d'épandage sans tonne, baptisé Rowdy 740, se mettant en place en l'espace de 10 minutes. Se déplaçant sur la route sur son châssis 2 essieux, elle se poste au champ sur des béquilles hydrauliques, à l'avant et à l'arrière. Elle comprend une cuve tampon de 40 m³, un bras de pompage télescopique (jusqu'à 8,20 m de portée) couplé à une pompe à piston rotatif.

Grass Technology Des tonnes à lisier venues d'Irlande

Les tonnes à lisier construites par l'irlandais Grass Technology sont désormais commercialisées en France, un réseau de distribution étant en cours de construction. La gamme de tonnes à lisier regroupe cinq modèles à simple essieu de 9 000 à 13 500 l, quatre modèles à double essieu de 13 400 à 20 000 l et deux tridem de 22 250 et 23 100 l. Ces machines simples de conception visent la robustesse. Elles reçoivent un système de pompage par compresseur. Leur équipement d'épandage se limite à une buse, un canon et des rampes à pendillards de 7,5 à 12 m ou à patins de 7,5 à 10 m. Ces rampes sont alimentées par un broyeur Alrena.


M. Portier

Stecomat Les solutions Mastek LTD au catalogue

Le Lot-et-Garonnais Stecomat a signé, avec le spécialiste irlandais des solutions d'épandage de lisier et de digestat Mastek LTD, un partenariat de distribution sur le territoire français. Cette offre inclut notamment les rampes à pendillards allant de 7,50 à 24 m en rétrofit, les rampes à patins de 7 à 18 m en rétrofit, ainsi que la gamme complète clefs en main d'épandage sans tonne. Depuis 2013, Mastek LTD propose des rampes à pendillards qui se montent sur la porte arrière de la tonne à lisier. Ces kits de rééquipement ne nécessitent ni de souder, ni de fabriquer des fixations spécifiques sur la tonne. Mastek LTD a lancé en 2018 son propre broyeur répartiteur, le SuperCut Macerator, pouvant être utilisé dans les conditions les plus extrêmes grâce à un système de vannes unidirectionnelles d'aération.


Mastek LTD

Fliegl Des tonnes à lisier à cuve en polyester

Fliegl propose deux nouvelles gammes de tonnes à lisier sur le marché français. Positionnée premium, la gamme Alpha Line bénéficie de nombreux équipements de série, comme le freinage pneumatique à 40 km/h, la suspension hydraulique des essieux chaussés en pneumatiques 750/60 R30.5 ou encore des pompes à vis excentrique ou à lobes pour aspirer en profondeur. Déjà connue en France pour le transport de lisier, la gamme de tonnes Poly Line est désormais proposée avec ses systèmes d'épandage. Elle se caractérise par une cuve en polyester permettant d'avoir une plus grande capacité à PTAC identique, qu'une version à cuve en acier, et un centre de gravité abaissé. Dotée d'une suspension hydraulique de flèche, elle reçoit une suspension surbaissée à lames paraboliques dans sa déclinaison Plus. Ajoutons que ces deux gammes de tonnes à lisier Poly Line et Alpha Line disposent désormais d'un broyeur à couteaux à l'aspiration, notamment pour les lisiers pailleux.


L. Vimond



// DIMENSIONS ET GABARIT ROUTIERS AGRICOLES

Rappel des règles pour circuler sur la route

Le gabarit et le poids des engins agricoles évoluent, mais la réglementation routière reste la même. Voici quelques rappels avant de s'engager sur la route.



L. Vimond

Le Code de la route fixe des règles de gabarit pour tout type de véhicule ou ensemble routier, avec des spécificités pour les engins et convois agricoles circulant dans leur département d'activités ou limitrophes.

Pour assurer la sécurité sur la voie publique avec les autres usagers, le Code de la route fixe des règles de gabarit pour tout type de véhicule ou ensemble routier. Il existe tout de même des spécificités pour les engins et convois agricoles circulant dans leur département d'activité et ceux limitrophes. Au-delà, l'utilisation d'un porte-engin devient obligatoire pour les matériels les plus encombrants. De manière générale, la largeur est limitée à 2,55 m et la longueur maximale est de 12 mètres pour une machine seule ou avec un outil porté, voire 18 mètres avec un matériel remorqué. La hauteur, quant à elle, n'est pas limitée en France. Cependant, il est important d'être vigilant dès que l'engin dépasse quatre mètres de hauteur, car, en deçà de 4,30 m, les panneaux de signalisation pour la hauteur des ponts et des tunnels ne sont pas obligatoires.

Quelle règle pour les outils de 2,55 à 3,50 m de large ?

Lorsque l'outil attelé au tracteur mesure entre 2,55 et 3,50 m de largeur, il entre dans le groupe A des convois agricoles et doit être signalé par quatre panneaux rouge et blanc rétroréfléchissants* placés à ses extrémités latérales (deux face à l'avant et deux vers l'arrière). Des feux d'encombrement peuvent être utilisés à la place des panneaux. Si des parties saillantes dépassent de plus de 40 cm vers la gauche de la chaussée, celles-ci doivent être signalées par un panneau rouge et blanc* placé à l'extrémité de ce dépassement, visible de l'avant et de l'arrière. Pour les engins agricoles inférieurs à 3,50 m de large équipés de jumelages ou de pneus larges, la signalisation requise comprend au minimum un et au maximum quatre gyrophares visibles à 50 m tous azimuts. Ils doivent aussi circuler avec les feux de croisement allumés. Contrairement aux exigences sur les outils, aucune signalisation supplémentaire n'est nécessaire pour indiquer le dépassement de gabarit du tracteur lié aux pneumatiques.

Quelles obligations pour les outils de 3,50 m à 4,50 m de large ?

Un automoteur ou un outil d'une largeur comprise entre 3,50 et 4,50 m entre dans le groupe B des convois agricoles. L'engin ou le matériel doit ainsi disposer, à l'avant comme à l'arrière, d'un panneau rectangulaire muni d'un film rétroréfléchissant de classe II « Convoi Agricole ». Ce dernier est à fixer sur un support garantissant sa planéité et sa verticalité, de dimensions minimales de 1,90 m x 0,25 m avec l'inscription en majuscules et noir sur fond jaune « Convoi agricole » sur une seule ligne, ou 1,20 m x 0,40 m avec la même inscription sur deux lignes. La police des caractères doit respecter l'alphabet normalisé L1 d'une hauteur minimale de 10 cm. De plus, l'engin ou le matériel en convoi agricole de groupe B doit être obligatoirement précédé d'un véhicule léger (voiture ou camionnette sans remorque) doté d'un gyrophare et du panneau « Convoi Agricole ». Sur les axes routiers à chaussées séparées, le véhicule d'escorte devra être positionné à l'arrière du convoi. Un tracteur tirant le chariot de coupe ne peut ainsi pas servir de véhicule d'escorte.

Hormis en périodes de semis et de récolte, la circulation des convois du groupe B est interdite du samedi ou veille de fête à partir de midi jusqu'au lundi ou lendemain de fête à 6 heures. Il est également important de noter qu'au-delà de 4,50 mètres de large, l'ensemble routier est considéré comme un convoi exceptionnel nécessitant une demande de circulation auprès de la préfecture. Tout comme pour les convois agricoles du groupe B, les extrémités latérales du matériel doivent être signalées par quatre panneaux rouge et blanc rétroréfléchissants (deux avec la face vers l'avant et deux vers l'arrière). De même, les parties saillantes dépassant de plus de 40 cm vers la gauche de la chaussée, doivent disposer d'un panneau rouge et blanc placé à l'extrémité de ce dépassement et visible de l'avant et de l'arrière.

Quelle signalisation pour les outils portés ?

De façon générale, le transport d'outils portés sur la voie publique dépassant de plus de 20 cm la largeur hors-tout du tracteur doit être signalé, aux deux extrémités, par un catadioptre blanc pour un matériel frontal et rouge pour un outil arrière. Par ailleurs, les outils portés sont autorisés à dépasser jusqu'à 4 mètres l'aplomb avant du tracteur et 7 mètres l'aplomb arrière. Pour un matériel débordant d'un à quatre mètres, un panneau rouge et blanc* est à fixer de chaque côté au centre de sa longueur. Pour un outil de quatre à sept mètres de long, ce sont deux panneaux qui doivent être apposés de chaque côté sur la longueur de l'équipement. Les plaques rouge et blanc* les plus éloignées du tracteur sont à fixer à moins d'un mètre de l'extrémité de l'outil. Cette signalisation se doit d'être renforcée par des catadioptres latéraux et un panneau

Ensemble agricole	Engin agricole + outils traîné ou remorqué		
	Code de la route	Convoi agricole	
		Groupe A	Groupe B
Largeur	Inférieure à 2,55 m	De 2,55 à 3,5 m	De 3,5 à 4,5 m
Longueur	Jusqu'à 18 m	De 18 à 22 m	De 22 à 25 m
Poids	Code de la route		
Vitesse max	25 ou 40 km/h (selon réception CG t	25 km/h si largeur sup. 2,55 m sinon 40 km/h selon réception CG	25 km/h
Eclairage	- Minimum 1 et maximum 4 gyrophares visible à 50 m	- Minimum 1 et maximum 4 gyrophares visible à 50 m - Feux de croisement allumés	
Signalisation	Signalisation du code de la route	- Signalisation du Code de la route - Catadioptres latéraux ou alternance de catadioptres - Feux de position latéraux	-2 panneaux CONVOI AGRICOLE (avant et arrière) -Catadioptres latéraux ou alternance de catadioptres et feux de position latéraux - Signalisation du Code de la route
Accompagnement	-	-	Voiture particulière ou camionnette sans remorque
Signalisation des véhicules d'accompagnement	-	-	-Feux de croisement allumés - 1 ou 2 gyrophares - Panneau CONVOI AGRICOLE

Ensemble agricole			Engin agricole + outils portés		
				Convoi agricole	
			Code de la route	Groupe A	Groupe B
Largeur			Inférieure à 2,55 m	De 2,55 à 3,5 m	De 3,5 à 4,5 m
Longueur			Jusqu'à 12 m	De 18 à 22 m	De 22 à 25 m
Poids			Code de la route		
Vitesse max			25 ou 40 km/h (selon réception CG tracteur)		25 km/h
Eclairage			- Minimum 1 et maximum 4 gyrophares visible à 50 m	- Minimum 1 et maximum 4 gyrophares visible à 50 m - Feux de croisement allumés	
Signalisation	**Dépassement de l'outil porté avant vis-à-vis de l'engin**	**1 à 4m**	-	- 2 panneaux rouge et blanc latéraux - 1 panneau rouge et blanc à l'avant - Catadioptres latéraux	-2 panneaux CONVOI AGRICOLE (avant et arrière) - 2 panneaux rouge et blanc latéraux - 1 panneau rouge et blanc à l'avant - Catadioptres latéraux
	Dépassement de l'outil porté arrière vis-à-vis de l'engin	**1 à 4 m**	-	- 2 panneaux rouge et blanc latéraux - 1 panneau rouge et blanc à l'avant - Catadioptres latéraux	-2 panneaux CONVOI AGRICOLE (avant et arrière) - 2 panneaux rouge et blanc latéraux - 1 panneau rouge et blanc à l'avant - Catadioptres latéraux
		4 à 7 m	-	- 4 panneaux rouge et blanc latéraux (dont 2 à moins d'un mètre de l'extrémité de l'outil) - 1 panneau rouge et blanc à l'arrière - Catadioptres latéraux	-2 panneaux CONVOI AGRICOLE (avant et arrière) - 4 panneaux rouge et blanc latéraux (dont 2 à moins d'un mètre de l'extrémité de l'outil) - 1 panneau rouge et blanc à l'arrière - Catadioptres latéraux
Accompagnement			-	-	Voiture particulière ou camionnette sans remorque
Signalisation des véhicules d'accompagnement			-	-	-Feux de croisement allumés - 1 ou 2 gyrophares - Panneau CONVOI AGRICOLE

Conduite d'un tracteur hors cadre agricole : attention à son homologation routière

Depuis 2015, tous les titulaires du permis B, même s'ils ne sont rattachés à aucune entité agricole, sont autorisés à conduire les engins agricoles (tracteur ou automoteur) ou forestiers dont la vitesse de réception n'excède pas 40 km/h (homologation catégorie T_a ou C_a) avec ou sans véhicule remorqué et quels que soient les PTAC et PTRA. Cette règle s'applique aussi bien sur la voie publique qu'en dehors (routes, chemins, dessertes forestières privées ouvertes à la circulation publique). Cette dérogation s'adresse également aux personnes non-détentrices d'un permis B et âgées de plus de 16 ans, à condition qu'elles conduisent sur les heures de travail et soient rattachées à une exploitation agricole ou forestière, à une entreprise de travaux agricoles (ETA) ou à une coopérative d'utilisation de matériel agricole (Cuma). Le chauffeur, bien que détenteur du permis B, devra tout de même attendre son 18e anniversaire pour circuler avec des ensembles agricoles dépassant 2,50 m de largeur, une automotrice ou encore un chariot télescopique.

Exonération totale pour les salariés d'une exploitation agricole

Les ensembles agricoles composés d'un tracteur homologué pour rouler au-delà de 40 km/h (catégorie T_b ou C_b) et rattachés à une exploitation agricole, une Cuma ou encore une ETA, peuvent être conduits par toutes les personnes liées à cette entreprise (conjoint, aide familial, salarié, etc.), et ce dès l'âge de 16 ans et sans permis particulier. En revanche, les usagers non liés à une entité agricole doivent impérativement être en possession d'un permis correspondant au PTAC du tracteur. Le permis C est alors nécessaire et le CE si l'engin tracte une remorque dont le PTAC dépasse 750 kg. De surcroît, si le PTAC du tracteur est compris entre 3,5 et 7,5 tonnes, le permis C1 est adapté, voire le C1E pour tracter une remorque de plus de 750 kg de PTAC.



B. Moreau

Les convois agricoles de catégorie B sont dans l'obligation d'être équipés d'un panneau convoi agricole à l'avant et à l'arrière, mais aussi d'être précédés d'un véhicule d'accompagnement.

Aucune dérogation au Code de la route pour le poids des engins agricoles

La masse de chaque véhicule composant le convoi ne doit jamais excéder le poids total autorisé en charge (PTAC) et le poids total roulant autorisé (PTRA) indiqués sur son certificat d'immatriculation. L'homologation française exige que la masse supportée par un essieu se limite à 13 tonnes et que le report de charge sur le piton d'attelage n'excède pas trois tonnes, voire quatre tonnes avec un attelage à boule de 80 mm. De même, la masse totale admissible est de 38 tonnes pour des ensembles ayant jusqu'à quatre essieux, et de 40 ou 44 tonnes pour ceux possédant plus de quatre essieux, selon l'homologation des tracteurs. Ces derniers ne peuvent pas remorquer des outils excédant 5,5 fois leur poids à vide.

rouge et blanc(1) sur la face avant ou arrière de l'outil.

Combien de gyrophares pour les ensembles agricoles mesurant de 18 et 22 mètres de long ?

Un ensemble agricole d'une longueur comprise entre 18 et 22 mètres entre dans le groupe A des convois agricoles. L'utilisateur doit alors signaler sa présence avec un ou deux gyrophares visibles à une distance de 50 mètres tous azimuts. Dans le cas où le gyrophare serait masqué par le chargement, un second doit être installé à l'arrière du convoi. Le nombre total de gyrophares ne doit pas excéder quatre. Par ailleurs, l'utilisation de catadioptres latéraux est obligatoire, avec la possibilité d'alterner les catadioptres avec des feux de position latéraux pour une meilleure visibilité.



L. Vimond

Les outils attelés à l'avant ou à l'arrière du tracteur mesurant plus de 2,55 m de large, doivent être signalés par quatre panneaux rouge et blanc rétroréfléchissants placés à leurs extrémités latérales (deux face à l'avant et deux face à l'arrière).



L. Vimond

Les ensembles agricoles mesurant jusqu'à 22 m de long peuvent circuler à condition de disposer d'au minimum un gyrophare visible tous azimuts et de catadioptres latéraux, et ceux allant jusqu'à 25 m se doivent d'être précédés d'un véhicule d'accompagnement avec un panneau Convoi Agricole.

Quelles sont les mesures spécifiques aux convois agricoles de 22 à 25 mètres de long ?

Un ensemble agricole d'une longueur comprise entre 22 et 25 mètres entre dans le groupe B des convois agricoles, nécessitant des mesures de signalisation supplémentaires. Le convoi doit ainsi disposer, à l'avant et à l'arrière d'un panneau rétroréfléchissant jaune « Convoi Agricole » (cf. : Quelles obligations pour les outils de 3,50 à 4,50 mètres de large ?) et être obligatoirement précédé d'un véhicule léger (voiture ou camionnette sans remorque) doté d'un gyrophare et du panneau « Convoi Agricole ». De plus, comme pour les convois agricoles du groupe A, le chauffeur doit signaler sa présence avec un à quatre gyrophares visibles à une distance de 50 mètres tout autour du convoi, même lorsque celui-ci est chargé. Les catadioptres latéraux et/ou feux de position latéraux sont aussi obligatoires. Il est également important de noter qu'au-delà de 25 mètres de long, l'ensemble routier est considéré comme un convoi exceptionnel nécessitant une demande de circulation auprès de la préfecture.

Comment convoyer plusieurs ensembles agricoles ou automoteurs ?

Dans le cadre d'un déplacement de plusieurs convois agricoles du groupe B, quelques règles supplémentaires de sécurité sont à respecter. La tête du convoi doit impérativement être précédée d'un véhicule léger d'accompagnement et le nombre d'engins est limité à trois. La distance de sécurité à respecter entre deux convois est de 150 m hors agglomération et ramenée ponctuellement à 50 m, lorsque la visibilité est réduite.

Ulysse Dubroeucq

(1) Les panneaux rouge et blanc doivent respecter l'homologation TPESC (Test de Performance et de Sécurité des Composants). Il s'agit d'une certification réglementaire attestant que le dispositif (bande, film, etc.) répond à des normes strictes de visibilité, de performance optique et de sécurité imposées par la législation française.

// REMORQUES ET BENNES

Sélection de nouveautés

Bennes Marrel Une gamme de remorques monocoques agricoles

Marque du groupe Benalu-Legras, le constructeur Bennes Marrel, connu dans le monde du transport routier, lance une gamme de remorques agricoles, baptisée Agristeel. Ces bennes monocoques disposent d'une caisse en acier Hardox de forme semi-ronde conique, avec une tôle de 5 mm. Le premier modèle, doté de deux essieux, est doté d'une caisse de 7,60 m de long et affiche une charge utile de 21 t, pour un PTAC de 29 t. Annoncée à un tarif attractif, cette benne dispose d'une suspension d'essieux tandem à lames, d'une suspension de flèche hydraulique et d'un verrouillage hydraulique de la porte. Elle bénéficie d'une homologation française et d'un freinage pneumatique. À terme, la gamme s'étoffera et démarrera à 18 t de charge utile.



L. Vimond

Demarest-Rolland Une benne à ridelles rabattables de 6 tonnes de charge utile

La nouvelle marque Demarest-Rolland, née du rachat début 2024 du fabricant breton Demarest par le groupe finistérien Rolland, lance la benne basculante RD75. Cette remorque à simple essieu se caractérise par l'adoption de ridelles rabattables. Elle dispose d'une caisse mesurant 3,8 m de long et 2 m de large. Son poids total autorisé en charge (PTAC) est de 7 400 kg et sa charge utile approximative est de 6 t. Son volume atteint 7,6 m3 avec les rehausses optionnelles. Cette benne RD75 se décline en version tridem.



Demarest-Rolland



Krampe Intégration des remorques Radium de Kaweco

Krampe lance une gamme de remorques à ensilage Radium, qui comprend trois modèles à châssis tandem et un reposant sur un tridem, avec des volumes de chargement allant de 38,5 à 52 m³. Dotées d'un système de vidange à plat par fond mouvant, ces remorques reçoivent le système de couverture de chargement TwinTop et le contrôle Isobus. Elles s'intègrent entre la benne monocoque BigBody et la remorque à fond poussant RamBody. Pour le moment, Kaweco B.V., basée à Baak, aux Pays-Bas, assure le service et l'approvisionnement en pièces détachées pour les outils existants. À partir de 2026, l'entreprise Krampe prendra la relève.



Krampe

Sodimac Des rehausses télescopiques sur les grosses bennes Xeal

Sodimac propose une nouvelle déclinaison de ses bennes monocoques. Baptisée Xeal RT, cette version se distingue par ses rehausses télescopiques sur les quatre côtés de la caisse. Ce télescopage peut être manuel, l'opérateur s'aidant alors d'un engin de manutention pour soulever les rehausses et les clipser à 30, 50 ou 80 cm, ou hydraulique, la hauteur des rehausses se réglant en continu de 0 à 80 cm. Adaptables sur des caisses de 1, 1,50 et 1,80 m de hauteur de côté, ces équipements sont proposés sur les bennes deux essieux dotées d'une caisse de 7 et 7,50 m (30 t de PTAC) et sur les modèles trois essieux (32 t de PTAC) pourvus de caisse de 8,50 et 9,20 m.



D. Laisney



Fliegl Un essieu moteur hydraulique pour les remorques à fond poussant

En équipant ses remorques à fond poussant ASW Taurus d'un essieu entraîné hydrauliquement, Fliegl améliore la capacité de traction du convoi dans les champs et ouvre la voie à une réduction de la puissance des tracteurs. Cet équipement baptisé DriveX utilise une centrale hydraulique indépendante animée par la prise de force et alimentant deux moteurs hydrauliques entraînant les roues de l'essieu. Piloté depuis un terminal Isobus, ce dispositif offre une puissance de traction de 90 kW (122 ch). Le DriveX comprend certaines fonctionnalités, comme l'aide au démarrage en côte ou le blocage de différentiel.



Fliegl

Fliegl propose en parallèle son système SteerX assurant le pilotage électronique de deux essieux suiveurs, faisant ainsi l'impasse sur la barre de direction reliant habituellement le tracteur à la remorque. Cet équipement utilise un capteur d'angle sur les deux essieux concernés, un capteur de vitesse et un gyroscope. Son fonctionnement impose un tracteur équipé en Isobus et en hydraulique load sensing.

Krone Une semi-remorque pour les poids lourds agricoles

La firme familiale allemande Krone, spécialisée dans les matériels agricoles de récolte comme les ensileuses, les faucheuses, les faneuses, les andaineurs, les presses à balles rondes, les presses haute densité et les remorques autochargeuses, est aussi reconnue dans le domaine routier pour ses semi-remorques de poids lourds. La synergie entre ces deux activités vient de donner naissance à la semi-remorque GX 520 AgriLiner conçue pour être attelée à un tracteur routier utilisé en agricole. D'une capacité maximale de 52 m³, cette semi-remorque partage sa conception avec la remorque de transport Krone GX 520, notamment le système de vidange composé d'une paroi frontale inclinée et d'un tapis de fond. Elle accepte les céréales, les pommes de terre, l'ensilage, les copeaux… Son tapis fonctionnant aussi bien en marche avant qu'en marche arrière, il peut être utilisé pour charger des palettes de marchandises ou des balles cubiques. La GX 520 AgriLiner se distingue par l'utilisation de seulement deux essieux chaussés en pneumatiques de 26,5 pouces, alors que la remorque GX 520, conçue pour être accrochée à un tracteur agricole, repose sur un tridem.



Krone

La Campagne Une benne à rehausses hydrauliques de 52 m³

La Campagne étoffe son offre en bennes agricoles avec le modèle 91-34. Cette remorque monocoque, dotée de côtés de 1,50 m de haut, repose sur trois essieux, dont un directeur forcé à l'avant et un à l'arrière (Système Hydroforce breveté par La Campagne). Elle affiche un volume de chargement allant de 31 à 52 m³, grâce notamment à sa rehausse hydraulique de 60 cm de haut sur laquelle s'ajoute une rehausse rigide de 40 cm. Avec une caisse de 9,10 m de long, la benne 91-34 présente un poids total autorisé en charge de 32 t en France (34 t en Europe). Au catalogue des options, La Campagne propose une nouvelle découpe de la paroi frontale pour accroître la visibilité lors de la récolte, accompagnée d'une vitre en polycarbonate à mémoire de forme. La benne 91-34 est par ailleurs prééquipée pour recevoir une barre anti-encastrement à repliage hydraulique et un bâchage latéral avec passerelle.



La Campagne

La Littorale Davantage de charge utile avec les bennes Concept

La Littorale étoffe sa gamme de remorques à caisse ronde Concept avec trois modèles : les C225 et C240 à deux essieux et le C320 à trois essieux et son PTAC de 32 t. Ces derniers reposent sur un châssis monopoutre réduisant le tassement des sols et assurant une répartition équilibrée du poids sur toutes les roues. Ces bennes sont fabriquées en acier à très haute limite élastique, un matériau qui allège le poids à vide des remorques et maximise la charge transportée. La nouvelle gamme conserve les avantages des précédents modèles, comme le centre de gravité bas et les rehausses évolutives, permettant d'ajuster rapidement le volume de la benne. Tous les modèles respectent la réglementation de freinage à double ligne, autorisant en partie de rouler jusqu'à 40 km/h.



La Littorale

Une version légumière a été développée pour les récoltes de produits fragiles, tels que les pommes de terre et les oignons. Basée sur trois essieux, cette version dispose d'une rehausse hydraulique de 400 mm sur une caisse de 1,30 m de hauteur.

NOURRIR AUJOURD'HUI & DEMAIN

Dans un monde qui bouge, la filière laitière avance

Le Cniel vous donne rendez-vous au SPACE,

le salon agricole incontournable de la rentrée,
du 16 au 18 septembre à Rennes.

Retrouvez les professionnels de la filière laitière et les équipes du Cniel, l'interprofession laitière,
Hall 5 – Stand B53 : un lieu d'échanges et de rencontres.

En parallèle, un riche programme de conférences abordera des thématiques clés : intelligence artificielle et data, économie et perspectives de marché, innovations en élevage, bien-être animal et organisation du travail.



photographie retouchée

Le programme complet est à retrouver sur
cniel.com

Cniel
Centre national interprofessionnel de l'économie laitière

FranceterredeLAIT

// CULTURE

21 Une action culturelle reconnue à Montbard

Montbard, en Côte-d'Or, fait partie des six lieux en France récemment labellisés Scène culturelle de proximité.



MJC André Malraux

Réaliser des films en commun : une des activités proposées par la MJC de Montbard qui lui ont permis de devenir Scène culturelle de proximité.

Dans le cadre du plan Culture et Ruralité, le ministère de la Culture et MJC de France ont annoncé la mise en place de six Scènes culturelles de proximité. Ces lieux d'ancrage artistique, portés par les acteurs de l'éducation populaire, placent la participation des habitants, les pratiques culturelles en amateur, la diffusion professionnelle, l'inclusion et le partenariat territorial au cœur de leur projet. Il s'agit d'une reconnaissance forte et d'un soutien au développement de ces six structures réparties partout en France. La Scène culturelle de proximité met en valeur les associations qui participent activement, par le biais de leur projet, à la démocratie culturelle. Parmi ces scènes figure la MJC André Malraux de Montbard, en Côte-d'Or. Elle articule son projet autour de résidences artistiques et d'initiatives citoyennes, notamment au travers de résidences de territoires, où des projets artistiques sont menés en co-construction avec les habitants et des artistes.

Ce n'est qu'un début

Ces six premières scènes (La Châtre, dans l'Indre, Charlieu, dans la Loire, Mayenne, en Mayenne, Lussac-les-Châteaux, dans la Vienne, Sedan, dans les Ardennes, et Montbard) démontrent que la culture peut s'inventer au quotidien, au plus près des habitants, dans une logique d'éducation populaire participative et partenariale, en faisant de la création artistique un levier de citoyenneté et de cohésion territoriale. Prochaines étapes : un comité de pilotage le 28 novembre entre les Scènes culturelles de proximité et les Directions régionales des affaires culturelles (Drac).

D'après communiqué

// BIENVENUE À LA FERME

89 Référencer les producteurs locaux en grande surface

Pour la toute première fois, Auchan Auxerre et la galerie commerciale ont convié un certain nombre de producteurs locaux à réaliser un marché.

C'est sous les ombrières les plus proches de l'entrée de la galerie commerciale de l'hypermarché Auchan d'Auxerre, qu'une quinzaine de producteurs locaux ont réalisé un minimarché pour rencontrer la clientèle de la grande surface. Une première, pour ces producteurs directement issus du Réseau « Bienvenue à la Ferme », partenaire de cet événement. Parmi eux, nous retrouvons : le cassis de la grange aux moines, le domaine la Charloise, le GAEC YoEv, la brasserie Grand Duc, l'artisan Othe, Terres du Pays d'Othe, la fromagerie de la Pierre qui Vire ainsi que « Mon rucher des Vergers ». Prévu au moment de la rentrée scolaire, c'était aussi pour eux, l'occasion d'être présent un jour de grande affluence. Malheureusement, le marché n'a pas répondu à toutes les attentes des producteurs. Eva Delandre, apicultrice et membre du GAEC YoEv, reste sur sa faim, en ce vendredi 6 septembre. *« C'est la première édition, c'était un coup d'essai. Ce n'est pas un événement inscrit dans la routine des consommateurs d'Auchan, peut-être que l'année prochaine, cela marchera mieux »*, confie-t-elle, en rangeant son miel. À ses côtés, Florence Charlois, productrice de cidre fermier, jus de pomme, ratafia et marc de poire, faisait le même constat. *« La rentabilité n'est pas là, mais ce qui est bien, c'est que notre présence avait un objectif double. Nous sommes là pour nous faire connaître auprès des consommateurs, mais aussi pour rencontrer le directeur de la grande surface, Frédéric Regnier, et le responsable des produits locaux afin de se faire référencer chez eux »*, explique-t-elle.

Un coup d'essai

Un peu plus loin, Christophe Brossus range avec son père, sa ruche d'observation. *« On essaie de comprendre, on pense que le public n'est peut-être pas adapté »*, déclare-t-il en faisant part de son ressenti. Frédéric Regnier, directeur d'Auchan, est venu à la rencontre des producteurs pour leur parler des partenariats. *« Une grande partie des producteurs venus ont pris contact avec moi, nous allons réaliser des démarches pour qu'ils soient prochainement dans nos rayons. Un seul n'a pas de code barre sur ses produits, il faut qu'il puisse les identifier et ensuite il pourra être présent »*, affirme-t-il. Véronique Abrahamse, coassociée à la Ferme de l'Abbaye de la Pierre qui Vire, ajoutait que pour elle, *« venir ici, c'est une manière de soutenir notre collaboration avec cette enseigne, ainsi que mes produits, vu qu'ils sont déjà référencés, et potentiellement rencontrer des clients qui m'ont découvert par ce biais »*, conclut-elle, un sourire aux lèvres, prête pour l'année prochaine.

Charlotte Sauvignac



Les stands de la micro brasserie du Grand Duc, de la Ferme de l'Abbaye de la Pierre-qui-Vire et de Mon Rucher des Vergers, ce samedi 6 septembre.

// SOCIAL

La MSA fait évoluer certains services

La MSA s'engage depuis plusieurs années avec l'État pour simplifier les démarches administratives de ses adhérents. Cinq évolutions récentes visant à faciliter le quotidien des familles, illustrent cette dynamique.

Une aide à la garde d'enfants repensée pour plus d'équité

Dès ce mois de septembre, le Complément de libre choix du mode de garde (CMG) évolue pour mieux correspondre aux réalités familiales. Cette aide financière, destinée à soutenir les parents qui emploient un assistant maternel ou une garde à domicile, sera désormais calculée de façon plus personnalisée :

– en tenant compte de chaque heure travaillée ;

– en s'adaptant aux ressources, au nombre d'enfants et au coût réel de la garde.

Deux nouveautés importantes renforcent ce soutien :

– Le CMG sera prolongé jusqu'aux 12 ans de l'enfant pour les familles monoparentales ;

– À partir de décembre, les parents séparés en résidence alternée pourront chacun bénéficier du CMG. Cette évolution vise à offrir un appui plus proche des besoins concrets des familles. La demande de CMG peut se faire directement depuis « Mon espace privé » sur msa.fr.

« Mon espace santé » : un carnet numérique pour toute la famille

Ordonnances, examens, vaccins, comptes rendus médicaux… grâce à « Mon espace santé », chaque membre de la famille dispose désormais d'un espace personnel numérique sécurisé où centraliser ses informations médicales. En quelques minutes, l'activation est effective, offrant ensuite un accès simple et permanent : une messagerie sécurisée pour échanger avec les professionnels de santé, un agenda santé pour mieux suivre ses rendez-vous, et surtout un accès immédiat aux documents, sans risque de les égarer. Un outil pensé pour gagner du temps et simplifier le suivi médical de toute la famille.

Pensions alimentaires : un service public pour aider en cas d'impayés

Les pensions alimentaires non versées sont une source d'inquiétude pour de nombreuses familles. Pour y répondre, le service public des pensions alimentaires propose un dispositif d'intermédiation financière. Concrètement, la MSA collecte chaque mois la pension auprès de l'autre parent et la reverse automatiquement, sans contact direct. En cas de non-paiement, l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (Aripa) peut intervenir pour récupérer jusqu'à 24 mois d'arriérés. Gratuit, confidentiel, et sans incidence sur les droits sociaux, ce service permet de garantir un versement plus régulier et sécurisé pour les parents concernés.

L'application « ma MSA & moi » : un gain de temps au quotidien

Disponible gratuitement sur Android et iOS, l'application « ma MSA & moi » facilite la vie des familles au quotidien. Elle permet notamment de :

– suivre ses remboursements santé et ses paiements familiaux ;

– télécharger des attestations (droits, carte européenne d'assurance maladie) ;

– échanger avec sa MSA via une messagerie sécurisée ;

– envoyer un document ou demander un rendez-vous.

Une solution simple, sécurisée, et accessible à tout moment depuis son smartphone.

Déclarer un changement de situation, désormais plus simple

Un déménagement, une naissance, une séparation ou une reprise d'emploi ? Ces événements doivent être signalés pour un calcul juste des aides et prestations. Désormais, cette démarche se fait facilement en ligne, dans « Mon espace privé » sur msa.fr, via une interface repensée pour être plus fluide, plus claire et plus accessible. Cette amélioration a été rendue possible grâce aux retours d'adhérents lors de tests utilisateurs : une illustration concrète de la volonté de la MSA de co-construire ses services avec les familles.

Communiqué

https://bourgogne.msa.fr/lfp/vos-de-marches-simplifiees ou l'application « ma MSA & moi »

COLLECTIVITÉS

// SOUTIEN

Deux projets ruraux aidés par la Région

Fin août, le Rural Tour a été lancé en Bourgogne-Franche-Comté. Un événement destiné à mettre en lumière des acteurs et des actrices qui font vivre les territoires ruraux. Deux projets étaient présentés à cette occasion, en Côte-d'Or et dans le Jura.



Présentation du café associatif à Meloisey, en Côte-d'Or.



O. Lavoustet

Visite du chantier du bâtiment multi-services de Neublans-Abergement, dans le Jura.

Un café associatif dans le village côte-d'orien de Meloisey, près de Beaune, un bâtiment multi-services à Neublans-Abergement, au sud de Dole, dans le Jura : la présentation de ces deux projets ruraux aura servi de coup d'envoi au Rural Tour, fin août, en présence d'Éric Houlley, vice-président du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) en charge de la cohésion territoriale, de la politique de la ville, des ruralités, des parcs naturels et des contrats de plan. Ce Rural Tour est un événement destiné à mettre en lumière des acteurs et des actrices qui font vivre les territoires ruraux de BFC. Il s'agit de valoriser des projets locaux et l'action de la Région en zone rurale, de montrer la richesse et la diversité des initiatives soutenues pour aider les territoires à se transformer, se dynamiser et recréer du lien entre leurs habitants. Mais c'est aussi l'occasion de mettre en évidence les financements régionaux ou européens, ou l'accompagnement de la ruralité. Une volonté pas anodine dans une région comme la nôtre, où près des deux tiers de la population vit à la campagne.

Dispositifs multiples

Plusieurs outils permettent à la Région de soutenir les territoires ruraux dans leurs initiatives :

- Le dispositif Espaces nouveaux, villages innovants (Envi), qui permet de financer des projets construits avec les habitants, dans les communes de moins de 2 000 habitants. Plus de 12 millions d'euros ont été investis par la Région BFC pour faire émerger près de 600 projets : lieux de vie, d'échanges, de culture, d'alimentation ou de transition écologique.
- Le programme européen Leader, dont la gestion est à la charge de la Région depuis 2014, qui permet quant à lui d'accompagner massivement les territoires ruraux dans leurs projets de développement. Sur la période 2014-2022, 843 projets ont été suivis pour un montant global de plus de 45 millions d'euros. Les projets soutenus sont divers : rénovation énergétique de bâtiments, restauration du patrimoine, service à la population en zone rurale, terrains de sport, festivals, itinéraires touristiques, approvisionnement de la restauration collective… Un nouveau programme Leader a été lancé pour 2023-2027, dans lequel la Région BFC a réservé une enveloppe de 7 M d'euros.
- Le dispositif Centralités rurales en Région (C2R) épaule 126 communes engagées dans une démarche de redynamisation de leur bourg-centre.
- Les contrats de Territoires en action (TEA) qui permettent de financer des projets selon le degré de fragilité du territoire et le principe du « donner plus à ceux qui ont moins ». Pour les faire vivre, la Région a débloqué un fonds de 100 M d'euros pour la période 2022-2028.

Café associatif

Concernant les deux projets de Meloisey et Neublans-Abergement cités en début d'article, et qui ont tous deux bénéficié du soutien du dispositif Envi, le premier prend place dans une commune de Côte-d'Or qui compte un peu plus de 300 habitants, répartis entre le village et des hameaux. Un café associatif et un marché de producteurs ont vu le jour grâce aux efforts conjoints de la commune, de l'association O Vertu'Ose et des habitants. Le projet est également suivi par le Pays Beaunois, notamment pour assurer la viabilité de l'activité. L'association O Vertu'Ose s'est associée à la mairie pour porter un projet pérenne afin de recréer du lien dans le village et avec les communes environnantes. Le café associatif et le marché de producteurs régulier ont vu le jour, permettant aux habitants de se retrouver, de rencontrer les agriculteurs et de soutenir l'économie locale. Le dispositif Envi a permis de soutenir le projet à hauteur de 17 050 euros sur un besoin total de 24 372 euros.

Dans le Jura, à Neublans-Abergement (550 habitants), c'est un bâtiment multi-services qui est en cours de construction. À terme, il accueillera une agence postale communale, un café associatif, un restaurant occasionnel, une épicerie participative, une bibliothèque et une association d'aide à la personne. Des marchés y seront organisés avec des producteurs locaux. Les bénévoles participeront également à la gestion des différents points de vente, afin de compléter les heures de présence de la gérante de l'agence postale communale. L'ossature de la charpente et la totalité des menuiseries intérieures et extérieures ont été conçues en bois local scolyté. L'isolation sera assurée par de la laine de bois et de la paille. Sur un coût global de 1,3 M d'euros, le projet a bénéficié de 195 000 euros d'aides régionales Envi et aide à la construction en bois local.

Berty Robert, avec communiqué

// TECHNOLOGIE

21 Territoires et numérique en débats à Dijon

Les 16 et 17 septembre, la capitale de Bourgogne-Franche-Comté servira de cadre à l'Université de la transition numérique des territoires.

Deux jours durant, mardi 16 et mercredi 17 septembre, le palais des congrès de Dijon va accueillir les débats entourant la transition numérique des territoires. Pour sa dixième édition, l'Université de la transition numérique des territoires (UTNT) va ouvrir des perspectives de réflexion sur ces importantes évolutions qui impactent nos vies quotidiennes. L'UTNT, c'est le rendez-vous incontournable des usages et des infrastructures numériques au service des territoires connectés et durables. Il est présenté par Idéalco, la plateforme collaborative de la sphère publique et co-organisé par InfraNum (fédération engagée pour le développement des infrastructures numériques) et l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et audiovisuelles (Avicca). La thématique choisie pour cet événement sera « L'IA dans tous ses états ». Au programme : des tables-rondes, une présentation du baromètre Covage et InfraNum sur les usages numériques des entreprises, une conférence sur « État, collectivités : tous ensemble pour la souveraineté numérique », des ateliers sur les thèmes suivants :

- Connecter la France : Utopie ou clap de fin ?
- Territoires connectés et durables : l'IA comme accélérateurs de solutions ?
- Pour une filière plus inclusive.
- Cybersécurité : l'IA pour avoir un coup d'avance ?

Les deux jours prendront fin sur une séance plénière intitulée : Réussir ensemble la France connectée de 2030.

Berty Robert

www.universite-tnt.com

JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2025

PRÉPAREZ L'OUVERTURE DE LA CHASSE



CROC CHIEN ACTIF PLUS 28/15

Aliment apportant les nutriments nécessaires pour des chiens ayant une activité modérée à forte.

Le sac de 20 kg vendu à la palette de 36 sacs soit 1,30 € le kg.
Existe aussi en Maintenance 25/10 ou Énergie 30/16.

Prix dégressif à partir de 5 palettes

Gamm vert

COOPÉRATIVE BOURGOGNE DU SUD · DIJON CÉRÉALES · MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

Offre valable jusqu'au 30 Septembre 2025, uniquement dans les magasins Gamm Vert de l'Alliance BFC. Hors programme de fidélité Gamm Vert. Voir conditions en magasin.

ARNAY LE DUC (21) • AUXONNE (21) • BEAUNE (21) • BLIGNY/OUCHE (21) • CESTRES (21) • MARCILLY/TILLE (21) • MIREBEAU/BÈZE (21) • MONTBARD (21) • NUITS ST GEORGES (21) • PONTAILLER/SAÔNE (21) • POUILLY EN AUXOIS (21) • SAULIEU (21) • SEMUR EN AUXOIS (21) • SEURRE (21) • VITTEAUX (21) • BLANZY (71) • BUXY (71) • CHAGNY (71) • CHAROLLES (71) • CLUNY (71) • LE BREUIL (71) • LOUHANS (71) • LUGNY (71) • MATOUR (71) • MONTPONT EN BRESSE (71) • NOLAY (71) • PIERRE DE BRESSE (71) • ROMENAY (71) • ST GENGOUX LE NATIONAL (71) • ST GERMAIN DU PLAIN (71) • ST LÉGER/DHEUNE (71) • ST MARCEL (71) • SIMANDRE (71) • TOURNUS (71) • VERDUN SUR LE DOUBS (71)

RETROUVEZ-NOUS SUR gammvert.fr

ENVIRONNEMENT

// SCHÉMA RÉGIONAL DE GESTION SYLVICOLE (SRGS)

« 2026, c'est demain ! »

Si la nouvelle version du Schéma régional de gestion sylvicole de Bourgogne Franche-Comté est en place depuis 2024, il reste moins d'un an aux propriétaires pour s'ajuster ; explications.

« Si la réglementation n'est pas nouvelle, la sylviculture est ancrée dans une temporalité longue. C'est pour cette raison que les propriétaires forestiers de plus de 20 hectares qui n'ont pas de document de gestion durable ont jusqu'en 2026 pour déposer un Plan Simple de Gestion en conformité par rapport au nouveau Schéma Régional de Gestion Sylvicole ; et clairement 2026, c'est demain ! » insiste Betty Doucet, responsable développement forestier de la Nièvre au CRPF Bourgogne-Franche-Comté.

Pour elle, la principale modification de cette nouvelle version est l'obligation d'avoir 30 % de diversification dans les plantations de plus de 4 ha : *« Pour ceux étant réticents face à cet élément, il faut rappeler que cela ne demande pas toujours un investissement financier plus élevé que si le reboisement concerne une seule essence. En effet, pour obtenir cette diversification, il est possible de travailler au profit des semis naturels d'essences différentes que celle que l'on plante et qui vont venir naturellement durant les premières années après la coupe »*. Elle remémore également : *« le PSG est obligatoire dès lors que des engagements fiscaux ont été pris sur la forêt, et pour toucher les aides de l'État (type Plan de relance). De plus, avoir un PSG agréé permet de réaliser ses coupes et travaux, sans avoir à demander une autorisation à chaque intervention – puisque le programme est validée lors de l'agrément du PSG »*.

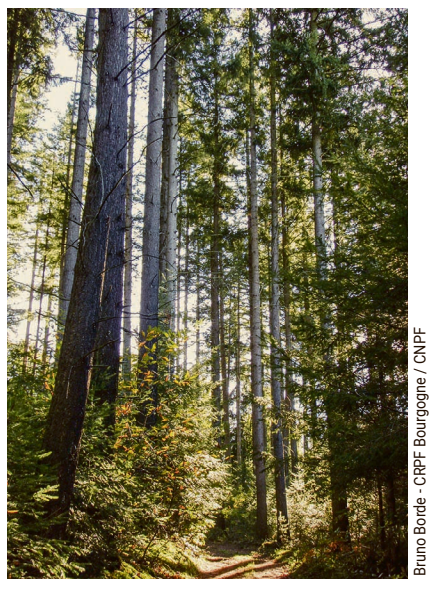


Sylvain Gaudin / CNPF

Exemple d'une forêt en conversion vers la futaie irrégulière.

Ouverture des possibles

En parallèle, elle met en lumière la mise en place de nouveaux itinéraires possibles proposés dans la nouvelle version du Schéma Régional de Gestion Sylvicole : *« par exemple, l'itinéraire « Moindre intervention » est une grande avancée pour conserver des peuplements âgés qui abritent des espèces particulières, ou à vocation de conservation environnementale. D'ailleurs, ce schéma revu intègre maintenant des diamètres d'exploitabilité minimum par essence, alors qu'autrefois ils étaient simplement recommandés. D'ailleurs, attention à ces données car les diamètres ne sont pas les mêmes dans chaque région »*. Dans la même veine de nouveautés, un itinéraire particulier a été pensé spécifiquement pour le Morvan : *« Il s'agit des itinéraires en régénération lente qui se prête à ce territoire singulier avec une intégration de semis d'âge différents »*. Betty Doucet rappelle : *« Dans la Nièvre, si le traitement en futaie irrégulière des anciens taillis sous futaie de chêne est le plus répandu, le Morvan a la spécificité d'avoir de nombreux peuplements quasi du même âge. De ce fait, il est presque impossible de convertir des peuplements « murs » de Douglas en futaie irrégulière puisqu'il faudra au moins 50 ans afin de commencer à avoir un peuplement étagé. Exemple de ce genre de gestion, une forêt de chêne à Azy-le-Vif est en conversion depuis les années quatre-vingt-dix environ et elle est loin d'avoir atteint le stade de la futaie irrégulière parfaite »*. Elle conclut : *« Pour moi, ce schéma régional favorise la multifonctionnalité des forêts, et permet d'allier la préservation environnementale et le fleurissement économique, à l'image de la production de bois liée à la production de truffe – là encore un itinéraire ajouté à cette nouvelle version… »*



Bruno Borde - CRPF Bourgogne / CNPF

Forêt en régénération longue résineuse.

Chloé Monget

Plus de renseignements : 03 86 71 93 55 (CRPF Antenne Nièvre)

Le nouveau Schéma régional de gestion sylvicole est disponible sur : https://bourgognefranche-comte.cnpf.fr/gestion-durable-des-forets/la-reglementation/nouveau-schema-regional-de-gestion-sylvicole-srgs

// AGRICULTEUR-CHASSEUR

Et si vous passiez le permis ?

La courbe démographique des chasseurs n'est pas favorable et l'évolution de l'agriculture a éloigné la pratique de la chasse du monde paysan. Les problématiques de dégâts de gibier incitent aujourd'hui les agriculteurs à passer le permis. Une nécessité qui peut aussi ouvrir à une autre connaissance du milieu et de la faune.

Certains agriculteurs sont chasseurs, mais beaucoup ne chassent pas. Pour un exploitant, passer le permis de chasser est une option qui mérite réflexion. Le goût pour ce sport et l'univers cynégétique est une motivation que beaucoup d'agriculteur-chasseurs partagent. Mais d'autres raisons amènent des exploitants à passer le permis, comme ce besoin de protéger les cultures contre les sangliers, corvidés, ragondins. Il y en a même qui y viennent désormais pour protéger leurs cheptels contre le loup… L'augmentation des dégâts occasionnés aux cultures par la faune sauvage pousse à ce que davantage d'agriculteurs deviennent chasseurs. Exemple en Saône-et-Loire : dans ce département, la fédération encourage elle-même les agriculteurs à passer le permis. Les dégâts de gibier sont un fléau dont le coût des indemnisations (en moyenne 500 000 € par an) est supporté par les chasseurs eux-mêmes, rappelle-t-elle. Pour prévenir ces dégâts coûteux, *«nous avons besoin de tout le monde !»*, confie Édouard Buisson, technicien à la FDC 71. D'autant que le nombre de chasseurs diminue.

Se mettre à la place du chasseur

Pour la présidente de cette Fédération, Évelyne Guillon, *« on a besoin des agriculteurs »* pour renforcer les rangs des chasseurs. Il est aussi important que des agriculteurs se retrouvent à la place des chasseurs. Car réguler les populations de grand gibier ou de nuisibles, *« ce n'est pas aussi simple qu'on l'imagine »*, fait valoir Édouard Buisson. *« De fait, en passant le permis, on découvre qu'il existe des règles, que cela impose une organisation, implique des responsabilités »*, ajoute le technicien. Passer le permis donne aussi accès à une connaissance fine du milieu naturel et de la faune sauvage. Un des arguments que les agriculteurs opposent au fait de passer le permis, c'est le manque de temps à consacrer à la chasse. Pour Édouard Buisson, il faut le rapporter au coût que représente le re-semis d'un hectare de culture. En effet, que représentent *« trois ou quatre demi-journées de chasse aux périodes critiques (pour réguler des corvidés par exemple) en comparaison de 700-800 €/ha pour re-semer une ou plusieurs fois ? »*, fait valoir l'expert.

Formation gratuite

L'inscription à l'examen du permis de chasser coûte 46 euros et elle est possible à partir de 15 ans, même s'il n'est délivrable qu'à partir de 16 ans. La FDC 71 accompagne gratuitement les candidats dans leur préparation à l'examen. La première étape consiste à s'inscrire en ligne. Un certain nombre de pièces sont à fournir : certificat médical, pièce d'identité, photos d'identité… La formation comprend une demi-journée théorique en salle. Cette session porte sur la connaissance de la faune sauvage et de ses habitats, la connaissance de la chasse, les lois et règlements concernant la police de la chasse et la protection de la nature, l'emploi des armes et des munitions. Cette première session est suivie d'une journée de formation pratique en centre de tir. Là, le futur chasseur s'exerce à des parcours de chasse simulés avec tir à blanc, au transport d'arme dans un véhicule, à des épreuves de tir en différentes situations… D'une durée d'une quarantaine de minutes, l'examen porte à la fois sur les compétences théoriques et pratiques. Le candidat doit répondre à dix questions dont l'une est éliminatoire. *« La réussite à l'examen nécessite un travail personnel préalable »*, recommande Édouard Buisson.

Il est possible de s'entraîner en ligne sur le site http://www.reussite-permis-dechasser.com/.

Marc Labille



Passer le permis de chasse, beaucoup d'agriculteurs y songent mais il faut peser le pour et le contre.



TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

NIÈVRE

// Les aides PAC : les comprendre pour les optimiser

• 12 septembre

Vous connaîtrez toutes les aides qui en découlent et identifierez celles auxquelles vous pourrez prétendre, en cohérence avec votre système d'exploitation. Lieu : Nevers.

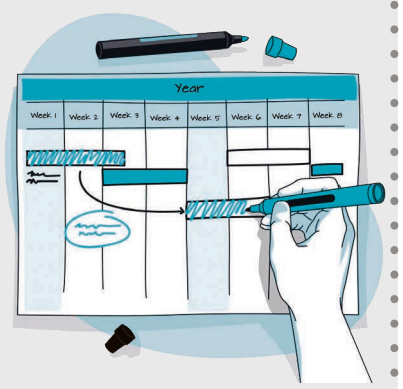
Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Un atelier lombricole pour gagner en autonomie

• 15 et 16 octobre

Renforcez votre autonomie en valorisant vos effluents par la mise en place d'un atelier lombricole sur votre exploitation. Lieu : CFPPA du Morvan (Château-Chinon).

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37



L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Recruter en agriculture

• Jeudi 25 septembre

Le pôle régional d'innovation en agroécologie Agronov vous propose de participer à un webinaire de l'Apecita sur le thème du recrutement en agriculture. Il se tiendra de 13 h 30 à 14 h 30.

Inscription : https://lnkd.in/exhZuvHw

// Journée biosécurité à Châtillon-sur-Seine

• Jeudi 18 septembre

Le GDS de Côte-d'Or organise une journée sur la biosécurité et les maladies vectorielles transmises par les tiques et les insectes piqueurs jeudi 18 septembre au lycée la Barotte. Les inscriptions sont recommandées au 03 80 68 67 30. Au programme : accueil à 8 heures, 8 h 45 : création des groupes, 13 h : buffet campagnard.

NIÈVRE

// Vente à main levée à Moulins-Engilbert

• 18 octobre

Moulins-Engilbert sera le terrain, le 18 octobre, de la 2e édition de la vente aux enchères à main levée (Champ de foires).

// Foire concours aux veaux

• 23 octobre

Le comité des foires et concours de Corbigny organise sa foire-concours aux veaux le 23 octobre. Pour la foire aux veaux Charolais, arrivée des animaux prévue à 6 h, pour le concours à partir de 8 h 30.

Renseignement : 06 30 60 68 75 (Franck-Loup Moreau) et 06 82 98 16 60 (Jean-François Nandrot).

YONNE

// Pulvé by Night

• Lundi 22 septembre

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise, pour la première fois dans le département, une démonstration de pulvérisation nocturne afin d'évaluer la qualité de la répartition, la performance du matériel et d'affiner les pratiques. L'utilisation de fluorescéine, visible sous lumière UV, permettra d'observer concrètement la répartition du produit et de comparer buses classiques et buses anti-dérives. La soirée comprendra un temps de présentation avec ateliers, un repas convivial, puis la démonstration sur le terrain. L'événement aura lieu le lundi 22 septembre 2025 à 18 h, à Gy L'Évêque. Le nombre de places est limité à 100.

Inscription sur www.yonne.chambres-agriculture.fr

ÉQUIPEMENTS

// ENTREPRISE

En Côte-d'Or, le futur bâtiment de CSA sort de terre

L'entreprise Conseils et services agricoles (CSA), créée par Romaric Meuriau, vient de souffler sa 4è bougie. Elle exerce l'activité de réparation et vente de matériel agricole et est en cours d'implantation dans la zone artisanale de Semur-en-Auxois, en Côte-d'Or. Romaric Meuriau a déjà une belle expérience dans la machine agricole. Mécanicien de formation, il a exercé plusieurs postes dans la vente à la fois chez des constructeurs et des concessionnaires. En 2021, il franchit le pas et se met à compte en créant CSA. Sa zone d'activité couvre l'Auxois, l'Avallonnais et le Chatillonnais. Agent Case Ih, il commercialise en marques propres Agrisem, Kverneland, Vicon, Supertino, Maitre, CK Industries et Cosnet pour ne citer que les principales et travaille avec plus de 40 fournisseurs. Avec plus de 200 clients réguliers, l'activité poursuit une croissance régulière, qui justifie et nécessite la construction d'un bâtiment dans la zone artisanale de Semur-en-Auxois. L'investissement de 500 000 € est déjà sorti de terre. *« La charpente du bâtiment est montée, le bardage va suivre rapidement* explique Romaric Meuriau. *J'ai choisi des entreprises locales pour chaque étape de ce projet. C'est CRAI, en voisin, qui construit le bâtiment et installera les panneaux photovoltaïques. L'objectif est d'être opérationnel et d'inaugurer le bâtiment vers le 15 octobre. »* Le bâtiment de 630 m² sur 2 600 m² de terrain, accueillera 480 m² d'atelier et 150 m² de stockage pièces et bureaux. Aujourd'hui, l'entreprise repose sur deux personnes : Romaric à la vente et aux réparations et Cassandra à l'administratif et aux pièces détachées. Un apprenti mécanicien est actuellement recherché.



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er juillet 2025
Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er juillet 2025. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,97
17 - 24	3	12,14
25 - 35	4	12,40
36 - 51	5	12,93
52 - 73	6	13,54
74 - 104	7	14,33
105 - 143	8	15,32
144 - 196	9	16,58
197 - 270	10	18,36
271 - 399	11	20,90
400	12	23,88

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.
L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 123,06 (indice 2025)}}{\text{122,55 (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	**123,06**	**+0,42%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

09/09/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 401 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	6,53	6,73	6,65	
		250-300	6,55	6,72	6,60	+ 0,13
		300-350	6,16	6,56	6,26	- 0,13
		350-400	6,27	6,64	6,43	+ 0,06
		400-450	5,96	6,25	6,09	+ 0,17
		450-500	5,94	6,00	5,98	+ 0,11
	R	250-300	6,05	6,21	6,18	- 0,15
		350-400	6,11	6,16	6,13	
F	U	200-250	5,49	5,67	5,53	
		250-300	5,64	5,68	5,65	
		300-350	5,50	5,69	5,61	+ 0,11
		350-400	5,53	5,53	5,53	+ 0,06

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 117 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	5,65	6,05	5,88	+ 0,13
		400-450	5,87	5,89	5,88	+0,28
		450-500	5,58	5,74	5,69	- 0,05
F	U	350-400	5,29	5,41	5,38	
		400-450	5,14	5,29	5,23	
		450 et +	4,06	5,03	4,76	
	R	400-450	4,49	4,92	4,74	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 161 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	E	24 à 36 mois	4,81	5,14	4,92	
		- 5 ans	4,73	4,90	4,82	
	U	24 à 36 mois	4,24	4,66	4,56	+ 0,20
		- 5 ans	4,10	4,45	4,28	+ 0,15
		5 à 10 ans	3,97	4,82	4,15	+ 0,10
		+ 10 ans	3,69	4,10	3,78	+ 0,02
	R	- 5 ans	3,94	4,09	4,04	
		5 à 10 ans	3,66	3,98	3,88	+ 0,07
		+ 10 ans	3,47	3,65	3,59	+ 0,02

OBSERVATIONS

Effectif global : 679 - Taux de vente : 99 %.
Broutards / taurillons : Les exportateurs et les engraisseurs français peinent à trouver les volumes nécessaires. Le tassement observé semaine dernière fait partie du passé et les tarifs reprennent leur marche en avant dans les animaux de qualité.
Laitonnes / génisses 18 mois : Les disponibilités sont très en dessous des besoins, notamment en marchandise Italienne (vaccinée ou non). Les cours poursuivent leur ascension.
Vaches / Génisses de 30 mois : Marché peu approvisionné cette semaine avec toujours une demande aussi forte. Les cours gagnent donc une nouvelle fois quelques centimes. Vente rapide à des cours fermes et à haussiers.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

08/09/2025

Effectif : 105

Taureaux :	(615 - 926 kg)	2220 - 3540	3,62 - 3,82
Génisses 24 - 36 mois :	(500 - 830 kg)	2560 - 3630	4,41 - 5,38
Vaches :		2160 - 3370	

Peu d'apports en sujets d'export, cours stables.
En génisses, malgré des apports de qualité supérieure le placement est plus sélectif entrainant des invendus.
Peu d'apports en vaches maigres accompagné de la hausse des tarifs. Vente globale.

Bovins gras : 20

Vaches de viande :	7,06	à 7,42	€ kg de viande.
Génisses de viande :	7,34	à 7,48	€ kg de viande.

Vente rapide et globale à des tarifs plus fermes.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

08/09/2025

Effectif : 129

Agneaux :	140 - 170	(3,36 - 3,78)
Agneaux maigres :	135 - 160	(3,45 - 3,73)
Brebis :	100 - 190	(1,34 - 2,22)

Placement plus sélectif en agneaux et brebis accompagné d'une légère baisse des cours. Un seul lot invendu.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

01/09/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 571 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,11	4,19	4,15	+ 0,18
		de 38 à 44 kg	3,73	4,30	4,03	- 0,02
		de 44 à 50 kg	3,38	3,99	3,73	+ 0,03
		+ de 50 kg	3,21	3,51	3,38	+ 0,15
	R	de 32 à 38 kg	3,68	3,99	3,82	+ 0,05
		de 38 à 44 kg	3,29	3,75	3,68	+ 0,13

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 212 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,98	2,32	2,14	+ 0,26
F	U	- de 60 kg	2,03	2,34	2,19	
		+ de 60 kg	2,20	2,68	2,39	=
	R	- de 60 kg	1,21	1,87	1,64	- 0,16
		+ de 60 kg	2,10	2,37	2,27	+ 0,18
	O	+ de 60 kg	1,23	1,54	1,45	- 0,17

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : ? - Vente : ? %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	121	129	123	- 12,00

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 12 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		50	75	65	

OBSERVATIONS

Effectif global : 795 - Taux de vente : 94 %
Agneaux : Le commerce est un peu plus animé avec la rentrée mais les cours ne poursuivent leur remontée que très légérement.
Brebis / béliers : La demande reste bonne et suivie.
Caprins : Vente facile.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

03/09/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 456 - Vente : 89 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,66	4,03	3,74	+ 0,09
		de 38 à 44 kg	3,66	4,05	3,81	+ 0,10

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 165 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,69	2,29	2,00	- 0,02

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 72 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	43	115	106	

OBSERVATIONS

Effectif global : 701 - Taux de vente : 93 %
Agneaux : L'ambiance commerciale n'est toujours pas au rendez-vous mais les cours tendent à gagner quelques centimes néanmoins cette semaine.
Brebis : Cours reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

03/09/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 130 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais M	U	350-400	6,06	6,06	6,06	
		400-450	5,98	6,00	6,00	
Charolais F	U	300-350	5,26	5,38	5,34	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 74 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	3,96	4,46	4,15	- 0,04
		5 à 10 ans	3,61	4,03	4,02	- 0,05
		+ 10 ans	3,60	4,07	3,98	

OBSERVATIONS

Effectif global : 204 - Taux de vente : 94 %
Broutards : L'offre est de bonne qualité, les cours ont néanmoins tendance a se tassée cette semaine.
Laitonnes : Cours reconduits.
Vaches : Les cours sont reconduits dans la globalité, vente plus difficile dans les sujet maigre et d'âge avancé.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

08 Sept. 2025

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : demande toujours active, forte hausse en jeunes bovins et en vaches allaitantes, plus modérée en vaches laitières.

Bovins maigres : La demande reste bonne. Les prix restent orientés à la hausse, en particulier pour les animaux légers. Les prix des femelles sont aussi bien orientés.

POLITIQUES

C'est officiel : la Commission européenne a lancé la procédure de ratification de l'accord entre l'Union et le Mercosur, en isolant la partie commerciale...et il semble malheureusement évident qu'elle a eu l'aval français ! Les annonces concernant l'activation de la clause de sauvegarde en cas de perturbation de marché ne sont, une nouvelle fois, que de la poudre aux yeux pour se donner bonne conscience ! Alors que le Président affirmait faire de la réciprocité des normes une ligne rouge, en laissant faire, il trahit les éleveurs !

SANITAIRE

Un nouveau foyer de dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNC) a été confirmé dans l'Ain ce samedi 6 septembre. Il s'agit du second cas de DNC dans ce département depuis le début de la crise. Après deux semaines sans nouveau foyer, cela met en évidence que le virus reste encore localement présent sur le territoire et que la situation sanitaire n'est pas encore totalement maîtrisée. La vigilance est toujours de mise.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Les indicateurs de coût de production de référence pour les différentes catégories de bovins viennent d'être actualisés par l'Institut de l'élevage pour le 1er semestre 2025 et sont disponibles sur leur site https://idele.fr/detail-article/les-indicateurs-de-reference-cout-de-production-et-prix-de-revient-pour-les-gros-bovins-de-type-viande. **Pour ce semestre, les coûts de production des bovins allaitants sont en augmentation** (6 à 9 centimes en fonction des catégories) par rapport au semestre précédent. De plus, **après plusieurs années de batailles et mobilisations, les prix payés aux éleveurs sont enfin au dessus des coûts de production** !! Comme le rappel le billet d'humeur du secrétaire-général à l'issue du conseil fédéral, **certains acteurs de la filière ont tenté de faire baisser les prix mais sans succès** « tant la demande restait forte et l'offre réduite ». Avec un constat **« les producteurs ont besoin de se projeter dans la durée, avec une garantie de rentabilité et de rémunération, gage de sérénité et de renouvellement.** Depuis des années, la FNB, a alerté la filière et a proposé des outils aux acteurs. Désormais, c'est à leur tour de s'en saisir ! La filière doit être force de proposition !»

FAIT DE LA SEMAINE

Le conseil fédéral de la FNB s'est tenu en Lozère le 03 septembre dernier. Il a permis d'échanger avec le réseau et d'agir ensemble sur les grands dossiers d'actualité de la rentrée. La matinée a été consacrée à la situation de marché et l'attitude de la filière ainsi que la future PAC et la situation sanitaire. L'après-midi était notamment focalisée sur les impacts climatiques, l'accord Mercosur et la prédation. Un moment fort pour défendre les éleveurs bovins, fixer les priorités et préparer l'avenir de l'élevage allaitant français.

FOCUS

Pour détailler les coûts de production sur le 1er semestre 2025, la hausse constatée sur les 4 catégories est liée à l'augmentation du SMIC mais également des charges dans une moindre mesure (l'IPAMPA est en hausse de 0,4%). Dans le détail, le coût de production pour les races à viande évolue :

- Vaches : 6,25 €/kg éc (+8cts)
- Génisses : 6,84 €/kg éc (+9cts)
- Jeunes bovins : 6,05 €/kg éc (+7cts)
- Broutards : 4,14 €/kg éc (+6cts)

CHIFFRE A RETENIR

- 7 %

C'est la baisse de production attendue en Europe d'ici 2035, représentant une perte de près de 320 000 tonnes de viande bovine ! La décapitalisation se généralise en Europe, et le continent pourrait perdre près de 3 millions de vaches d'ici à 2035. La production sera donc directement affectée ! N'est-il pas temps de prendre conscience de la situation et d'agit pour que les politiques publiques soutiennent la production européenne !?

EN REGION

La campagne 2025 aura de nouveau connu un large épisode de sécheresse. N'hésitez pas à **alerter** dans vos départements, si vous constatez un décalage entre le suivi de pousse de l'indice satellite, et la réalité de votre exploitation ! **Le préfet pourra alors réunir un comité départemental pour expertiser la situation !** Par ailleurs, pour les producteurs assurés, n'hésitez pas à contacter votre assureur afin de faire un point sur la situation et de discuter des délais concernant la reconduction ou non de votre contrat.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

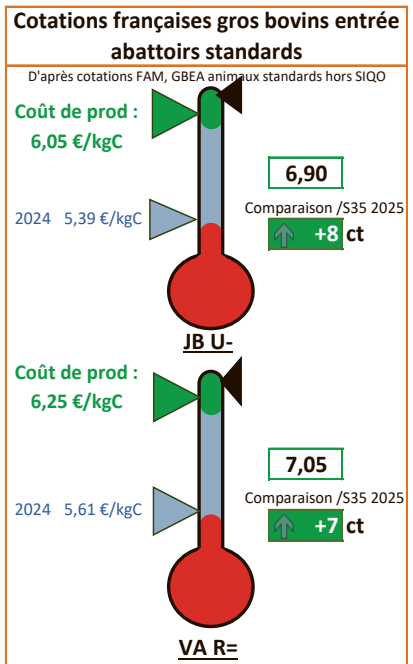
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2025 - Semaine 36

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

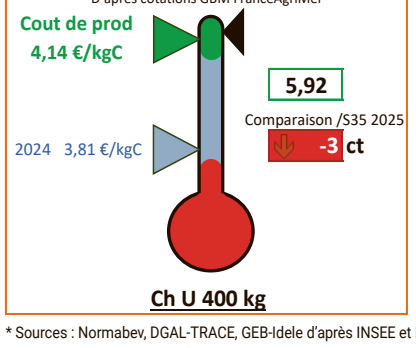
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

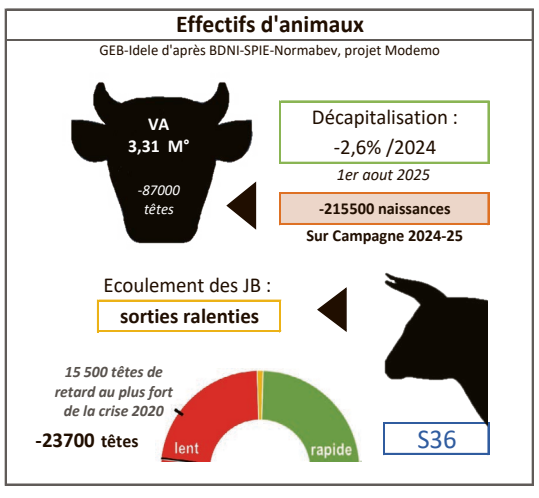
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

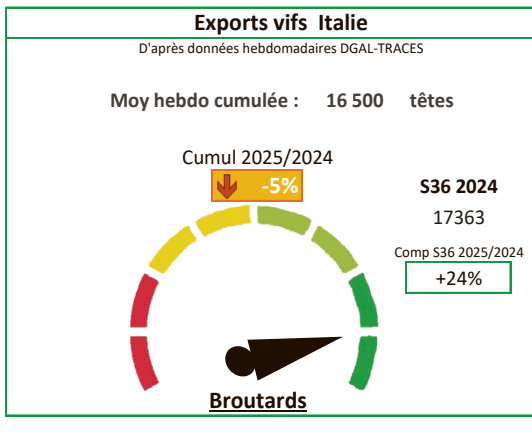
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

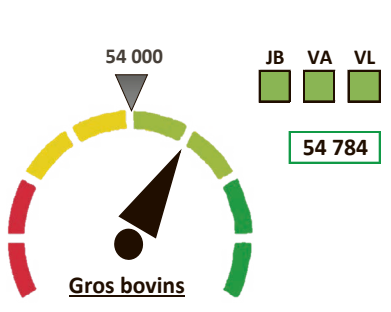
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 16 500 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,25	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,84	Génisse R + (€/kg éc.)
6,05	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,14	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2025

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 36 du 1er au 7 septembre

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** globalement, la tendance en semaine 36, reste favorable, grâce à une demande soutenue et des ventes fluides. Les mâles lourds affichent toutefois quelques signes de ralentissement tarifaire, tandis que les animaux légers et bien présentés continuent d'être très recherchés et bien valorisés. En femelles, la tendance est nettement positive, avec une demande soutenue et des prix orientés à la hausse. Les opérateurs soulignent la fluidité des transactions et la pression persistante de l'Italie, qui accentue encore la fermeté du marché.

• **Gros bovins maigres :** le commerce reste marqué par une offre insuffisante face à des besoins soutenus, en particulier pour l'export vers l'Italie. Cette tension continue d'alimenter une dynamique commerciale très favorable, avec des ventes fluides et rapides.

• **Boucherie :** les marchés affichent une bonne tenue, avec des cours fermes à stables selon les places. La tendance est surtout marquée par une demande excédante l'offre, ce qui soutient les prix et favorise une commercialisation rapide.

• **Veaux :** L'activité commerciale reste globalement fluide et soutenue, avec des cours stables à fermes selon les places, et parfois en hausse dans certaines catégories bien valorisées.

• **Ovins :** globalement, le marché de l'agneaux, le marché est moins fluide qu'espéré : la présence importante d'agneaux lourds limite les débouchés, mais la qualité et le tri des lots permettent de maintenir, voire de soutenir les prix sur certaines places. En brebis, la tendance reste satisfaisante, avec une demande ferme permettant de préserver les niveaux de prix, mais un climat commercial un peu plus hésitant sur certaines places.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

21 - Vends MF 5445, 4525 h, 4 RM, année 2008, avec chargeur. (3702)
✆ **07 50 36 69 47**

26 - Vends tracteur Ferguson Essence 1950 TB état 2 R 3000 euros
✆ **06 87 18 06 55**

38 - Vends tracteur Mac Cormick 523 pour pièces, beaucoup de pièces neuves
✆ **06 16 25 63 06**

38 - Vends pièces pour Ford county super major 4 et 6 cyl et pièces IH844
✆ **06 74 04 60 70**

42 - Vends tracteur 145 Massey Fergusson 7500 heures
✆ **04 77 97 45 32**

69 - Achète comptant petit tracteur Renault en bon état. Faire offre
✆ **06 95 45 33 44**

69 - Recherchetracteur et Micro-tracteur toutes marques, tout état même HS. À partir de 1970 recherche roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe Déplacement rapide.
✆ **06 43 23 43 51**

Travail du sol

69 - Vends semoir maïs 3 m - 8 éléments - charrue 2 socs - Herse 4 éléments - Pirouette 4 toupies.
✆ **06 82 17 32 79**

71 - Vends TBE pulvé Blanchard, hydraulique, 15 m, combiné semis, 3 m, cause cessation.
✆ **06 07 57 55 40**

Arbo-viti

38 - Vibreur arboriculteur à câble, marque AMB Rousset, parfait état, 1500 €
✆ **06 66 42 80 12**

69 - Vends une dizaine de pantalons de tenue de pluie en bon état.
✆ **06 13 52 27 12**

Distribution

42 - Vends désileuse de marque Kuhn, 3,85 m3, bon état, commande Téléflexible avec distributeur concentré.
✆ **07 81 25 07 12**

Epandage

69 - Vends épandeur à fumier 4R 4 T avec échelette et côté démontable 1500 € - cuve 800 l et 600 l - atomiseur Technoma sans rampe : 150 € pièce.
✆ **06 07 06 77 50 HR**

Cave

69 - Vends pressoir hyd cage bois 32 hl - vis sans fin diam 300 - chauffe cuve 300 l A GA.
✆ **06 64 93 80 31**

Manutention

66 - Vends immerseur palette tout inox alimentation électrique usage maraicher avec auto moteur pour chargement. Parfait état.
✆ **06 28 04 22 19**

Elevage

71 - Recherche chaîne à fumier Miro, tourne à gauche, 120 m, bon état, sud 71.
✆ **06 07 46 37 02**

Divers

01 - Vends benne basculante 11T CU 1 essieu pneus BP porte auto tbé tuiles creuses blanches rénovation.
✆ **06 28 09 23 54**

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (3502)
✆ **06 30 11 59 25**

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ **06 63 31 48 59**

38 - Vends retraite tracteur John Deere 6620, Fendt 280V, atomiseur Hardi 2000 l, vibroflex 3m, cultivateur 3 m avec rouleau packer, vibroculteur 6 m, rotoiller 3 m, gyrobroyeur Desvoys 3 m, charrue Kuhn master 120, 4 corps pulvérisateur Tecnoma 12 m 1000 l, atomiseur Berthoud 1500 l, caisses pommes plastiques 5000 caisses mandarines bois
✆ **06 42 54 23 91**
ou 04 74 54 00 52

58 - Cause cessation vend foin (bottes rondes 150), matériels agricole. (3705)
✆ **07 64 10 22 79**
06 62 11 09 65

Achète **TRACTEURS**
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES
Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques... Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

69 - A vendre concasseur à céréales avec 3 grilles Toy sur caisse.
✆ **06 84 00 00 65**

69 - Vends cause retraite cuve inox 10 hl PM, enjambeur Jacquet DR 30 tout équipé, char Larippe.
✆ **06 79 91 46 12**

38 - Vends bétaillère JP 220M * 4M - 5 bêtes avec séparation - feux à revoir Tél Heures repas
✆ **06 73 11 38 42**

Tourisme

01 - Vends moto KTM 690 SMCR - 18500 km - année 2012 - Entretien à jour avec factures à l'appui. Contrôle technique OK effectué le 20 août 2025. Prix 6000 euros à débattre.
✆ **06 43 09 13 80**

Achat-Vente

Récolte

42 - Producteur vend maïs épi en bottes ou vrac, analysé, possibilité transport.
✆ **06 14 96 23 01**

74 - Vends foin 2024/2023 bottes carrées 70x120.
✆ **06 32 37 46 25**

74 - Vends foin, regain, luzerne, paille, le tout en petite botte de 30 kg en paquet de 14.
✆ **06 66 57 06 20**

Fourrage

63 - Cause retraite, AV foin 2024 regain env. 180 bottes carrées et 160 bottes rondes diam. 120 prise sur place 90 euros/t pas de TVA.
✆ **06 03 0 55 17 HR**

01 - Vends foin, foin de luzerne, luzerne enrubannée balles rondes 120x120.
✆ **06 77 82 95 33**

18 - Vds foin, récolte 2024 et 2025, prairies naturelles, en bottes cubiques et balles rondes. Possibilité transport.
✆ **06 10 78 30 21**

39 - Vends foin bio 2025, balles carrées, prix départ 100,00 euros/t.
✆ **06 15 26 60 79**

39 - Vends luzerne enrubannée camion 44 balles rondes 90,00 euros prix départ
✆ **06 15 26 60 79**

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS
>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs
SPACE HALL 1 Stand C21
Scannez-moi !
Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends Pick-up Toyota Hilux 2.4 L Hard Top Extra Cab. Contrôle Tech OK TBE 240 000 km Année 2012, 17 000 euros.
✆ **06 77 69 28 12**

26 - Vends Ford Ranger BVA 2020 XLT 170 cv plateau Ridelle NB options 90 000 kms 26500 euros TBE.
✆ **06 78 77 88 75**

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up.
✆ **06 42 69 14 31**

89 - Avallon - Vend foin, bottes rondes, 120x120, 100€ la tonne, à débattre. (3506)
✆ **06 87 50 82 50**

Propriété

26 - Recherche ferme de 3 hectares jusqu'à 200 hectares. Secteur Auvergne Rhône Alpes et Saône et Loire. Discrétion garantie.
✆ **06 74 47 20 20**

Location

Chasse

69 - Chasse Côte d'Or recherche postes traqueurs pour étoffer équipe 22 cervidés, 50 sangliers, 20 chevreuils. 11 week-end venaison partagée, visite territoire possible 600 ha.
✆ **06 19 43 19 97**

Emploi

Offre

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins, à 15 km à l'est de Bourges, recrute un salarié. Au sein d'un groupement d'employeurs, vous devrez parfois travailler en équipe sur une exploitation de 535 hectares de cultures, production de semences et 75 mères charolaises. Vous devrez savoir travailler en élevage et grandes cultures mais aussi savoir suivre des directives en autonomie puis rendre compte régulièrement à vos employeurs ; savoir alimenter et observer les animaux, pratiquer les soins courants et la manipulation, mais surtout avoir une approche aisée des animaux (Charolais) ; avoir la maîtrise d'engins agricoles et de l'électronique embarquée ainsi que les travaux du sol et traitements qui y sont liés. Des connaissances en maintenance et entretiens des bâtiments seraient un plus Compétences requises : méticulosité, rigueur, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage. Formations requises : expériences significatives ou BAC agricole minimum, BTS agricole de préférence, Certiphyto à passer rapidement si non acquis • CDI après une période d'essai. • Durée 38 h en moy av pos. de récupération ou de compensation • Salaire à négocier selon expérience et compétences. Permis B Envoyez vos CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ **06 88 12 72 11**

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins à 15 km à l'est de Bourges recrute un responsable d'élevage : salarié(e) qualifié(e) autonome, rigoureux et à l'aise avec les bovins. Travail en équipe sur 2 exploitations distantes de 2 km : l'une en en polycultures avec création d'un atelier d'élevage et d'engraissement de bovins, l'autre en polyculture-élevage bovins charolais. Dans la première, vous aurez en charge la création d'un troupeau puis sa gestion (alimentation, soins, contention, achats, préparation à la vente, achat de matériel et aliments, suivi sanitaire, partie administrative, aide à la préparation d'assolement pour autonomie alimentaire...). Vous participerez également aux travaux des champs. Dans la deuxième, vous participerez au suivi du troupeau, aux soins, aux vêlages, à l'alimentation. Une grande partie du temps sera dédiée aux travaux des champs (assolement très diversifié). Vous avez la maîtrise d'engins agricoles ainsi que les travaux du sol et récolte fourrages. Vous aurez à assurer également des travaux de clôtures, plantation de haies, maçonnerie et petites constructions. Compétences requises : méticulosité, autonomie, maîtrise technique en élevage comme en agriculture, plaisir d'apprendre. Formations requises : expériences significatives ou BAC agricole minimum. CDI après une période d'essai. Salaire à négocier selon expérience et compétences. Permis B Envoyez vos CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ **06 88 12 72 11**

18 - Exploitation à NOHANT EN GOUT, à 15 km à l'est de BOURGES propose un contrat d'apprentissage en BTS ou en BUT. Exploitants en Polycultures, élevage charolais et productions de semences sur 535ha, venez rejoindre notre équipe et gagner en compétences sur la conduite de cultures, la conduite d'élevage, sur la diversification des cultures et méthodes culturales. Selon votre spécialisation, votre rapport de stage peut porter sur : la rentabilité d'un bâtiment d'engraissement des bovins ; la pertinence du semis sur couvert sur une partie de l'exploitation ou l'optimisation du parc de matériel à l'usage de 2 exploitations. Possibilité logement sur place. Contacter Mme Lespagnol
✆ **06 88 12 72 11 et envoyer votre CV à agalespagnol@wanadoo.fr**

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement (H/F) pour intervenir dans une exploitation avicole (canards) sur la commune de Beddes (sud Cher). Activités : gavage, surveillance et entretien des animaux. Poste en CDD, du 17/10 au 23/10/25 + du 17/12/25 au 03/01/26. Durée : 48 h/semaine (du lundi au samedi). Rémunération : 12,40 € (brut) + 10% de précarité + 10% de congés payés. Kilomètres indemnisés. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Connaissances du milieu agricole souhaitées.
✆ **02 48 23 45 89**
ou 06 03 46 99 24

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel...), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille ...). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.54€ (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ **02 48 23 45 89**
ou 06 03 46 99 24

21 - Recherche personne pour aide à s'occuper femme âgée et autre, contre logement. (3703)
✆ **03 80 33 41 78**

26 - Cherche chauffeur récolteuse noix, octobre, connaissances mat. agricole possibilité logement, autonome, 26730 Hostun.
✆ **06 82 05 97 02**

58 - Le Haras de Toury recrute un ouvrier agricole minimum de 2 ans d'expérience à l'élevage. Logement dispo. (3701)
✆ **06 34 42 58 01**

69 - Beaujolais cherche vendangeurs H/F motivés, nourris et logés vers 2 septembre.
✆ **06 32 45 62 95 (13h)**

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

Urgent

Recherche
MÉTALLIER-SOUDEUR (H/F)
De préférence avec expérience
Envoyez CV + LM à
Éts LEVÊQUE
4, rue du Mouchoir du Cou - 21350 Saffres
Pour tout renseignement, tél. : 03 80 49 63 86

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, Girard Benjamin
✆ **06 63 31 48 59**

Divers

18 - Vends brabant, 5 corps, clairevoie, sécurité boulons ; déchaumeur 4 m, 9 dents, sécurité boulons, repliage hydro ; broyeur Nicolas , 1,80 m ; bottes 120x120, 1ère c. luzerne, à l'abri ; 2 cellules, démontées, environ 200 Qx.
✆ **06 74 32 70 61**

38 - Cause cessation vend tracteur Deutz Agroton 420, 4000 hrs, pont suspendu, vends motopompe 55 m3, hachoir à viande réfrigéré avec portionneur, pulvérisateur 800L Tecnoma rampe 12 m, faucheuse Krone 5 assiettes, scie à ruban, charrue bisoc et trisoc réversible, tonne à eau 6500 l avec abreuvoir, rotolabour Kuhn avec rouleau cage, herse alternative Amazone 3 m avec rouleau Packer, nacelles sur 3 points barrière d'herbage 2-3-4-5M
✆ **07 84 41 13 73**

Animaux

Bovin

03 - Vends 20 taureaux à finir, 10 veaux broutards, 1 an, vache avec veau mâle 10 jours, TBE.
✆ **06 98 34 14 58**

18 - EARL Breton vends 3 agnelles Texel pour la reproduction ainsi que deux agneaux et un antennais.
✆ **06 82 25 17 13**

18 - EARL Breton vend 5 taureaux charolais HBC de 18 mois né en juin 2024. Belle race et bon grain.
✆ **06 82 25 17 13**

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances.(3203)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc**
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

42 - Prends 35 à 40 UGB bovins en pension du 15 octobre au 15 avril, enrubannage et foin à volonté, 30 ans expérience, préférence 1 seul lot.
✆ **06 44 01 85 92**

58 - Vends grand choix de taureaux 18 mois prêts à saillir, plus veaux de l'année. HBC, cornus, sc, hétéro et homozygotes. Grande sélection sur les qualités maternelles. Vaccinés FCO 8-4-3 + MHE. Livraison assurée. EARL Colmont. (3704)
✆ **François 06 08 78 05 01 - Vincent 06 99 25 33 53**

58 - Vends taureau charolais homozygote sc, 5 ans, veaux de l'année. (3505)
✆ **06 20 19 70 43**

58 - Elevage HBC origine insémination, vds 1 taureau de 30 mois et 3 de 20 mois ayant sailli. 30 veaux nés à partir d'octobre 2024 : certains vêlage facile, ss cornes, génotypés. François Bouche, Eleveur/inséminateur 58340 Cercy la Tour. (3504)
✆ **06 16 07 54 55**

69 - Vends 10 génisses P. Holstein terme sept/oct/nov ind IBR origine CL vacc FCO pleins IA P. Holstein - Vend foin.
✆ **06 45 28 34 15**

69 - VDS Mâles reproducteurs limousins et génisses limousines d'élevage HBL
✆ **06 71 61 73 16**

71 - HBC élevage Devillard J&C vend génisses pleines, génisses 10 mois, vaches pleines, tx 18 mois cause baisse effectif.
✆ **06 18 54 64 88**

PETITES ANNONCES

89 - Elevage charolais HBC, vend 50 mâles repro prêts à saillir, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (2602)

✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

Ovin

38 - Vends agneaux et brebis - recherche combine bois de chauffage sur prise + force tracteur 07 84 11 13 73

✆ 07 84 41 13 73

63 - AV troupeau brebis avec agneaux ou pleines cause changement production.

✆ 06 86 49 83 74

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.

✆ 06 08 06 98 65

Chien

38 - Cède 2 chiots M Bassets, Fauve de Bretagne, parents LOF, mère FRSN124120036

✆ 06 84 11 95 33

Gibier

18 - Département du Loiret - Spécialiste lapin de garenne repris parc sur herbe, qualité extra repeuplement. Garanties sanitaires. Livraison. Documentation sur demande.

✆ 06 82 28 12 19

Des professionnels à votre service



BECKER Frères **ARRIVAGE**
GLISSIÈRES D'AUTOROUTE
Modèles français ou allemand
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

FORAGE EAU GÉOTH
secretariat@forage-eau-geoth.com
02.48.77.00.35
06.29.41.81.12
www.forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
DEVIS GRATUIT
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces 18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES

L'ART DE L'EAU
● Installation de pompe de puits et de forage
● Distribution et traitement de l'eau
POURRAT Sébastien - 06 18 47 50 90
6 rue des auvergnats - 18150 La Chapelle Hugon
lartdeleau18@gmail.com - www.lart-de-leau.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Terres de Bourgogne
LE JOURNAL DE RÉFÉRENCE POUR L'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE
CHAQUE VENDREDI à la maison et accessible PARTOUT et à tout moment
abonnement@terres-de-bourgogne.net
ABONNEMENT 03 80 78 90 40



Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr



PORTES OUVERTES ÉLEVAGE

PORTES OUVERTES
JEUDI 25, VENDREDI 26 & SAMEDI 27 SEPTEMBRE
Veaux de l'année, taureaux adultes, taureaux 18 mois, élevage HBC IBR A
Gaec POUPON Jean-Michel et Mathieu
Le Tillot - 58170 Chiddes - **06 22 22 86 46 - 06 12 19 47 56**

PORTES OUVERTES
12, 13 & 14 septembre 2025
au **GAEC DU VERGER**
Rémy & Quentin Montcharmont
960, rue du Verger - 58170 MILLAY
Tél. : 06 09 74 90 23 et 06 19 86 62 27
Présentation veaux de l'année, tx adultes, agn., repro charol.
Verre de l'amitié

Journées commerciales dans les élevages charolais
Les 25, 26 et 27 septembre 2025

La Fédération Charolaise de Côte-d'Or a le plaisir de vous annoncer les Journées Commerciales d'Automne qui se dérouleront dans les élevages de Bovins Charolais de la Côte-d'Or. Cette année encore, un vaste choix de reproducteurs inscrits au HBC vous sera proposé, avec toutes les garanties.

Pour la troisième année consécutive, grâce à notre partenariat avec le Conseil Départemental de Côte-d'Or, nous mettons à disposition une aide de 3 500 € destinée aux éleveurs acheteurs de Côte-d'Or pour l'acquisition d'un reproducteur lors de ces portes ouvertes. Cette aide sera attribuée par tirage au sort, sur présentation de justificatifs. Le tirage au sort aura lieu lors de notre soirée festive le 3 octobre prochain, en présence du Conseil Départemental. Les heureux gagnants pourront remporter des chèques de 200 €, 300 €, voire 500 € !

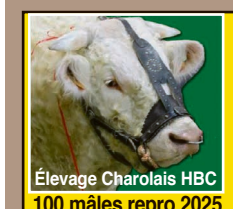
NE MANQUEZ PAS CET ÉVÉNEMENT INCONTOURNABLE POUR SOUTENIR L'ÉLEVAGE CHAROLAIS EN CÔTE-D'OR !

			Veaux 1 an	Tx 18 mois	Tx Adult.
El Gaunet Julien	21320 Créancey	06 61 29 43 10	11	2	
Gaec Lechenault Y. & G.	21230 Foissy	06 58 00 48 40	8		
Gaec Lechenault frères	21350 St-Thibault	06 24 24 69 93	20	8	
Scea Tursin Sébastien	21210 Villargoix	06 85 51 56 86	17	10	
Gaec Menetrier Parizot	21350 Avosnes	06 88 00 66 35	12	3	
Gaec de Pergeot	21320 Chatellenot	06 24 69 61 13	26	2	
Gaec de la Fontaine	21320 Ste-Sabine	06 64 02 47 30	11	1	
Gaec Noireaut Nicolas	21320 Meilly-sur-Rouvres	06 14 13 59 11	18	1	
Earl Gabory Bruno	21460 Jeux-lès-Bard	06 87 43 40 33	25	2	
Earl Poillot Boyer	21320 Vandenesse-en-A.	06 07 35 67 46	10	1	

Les vidéos de chaque élevage sont visibles sur la chaine Youtube de la Fédération Charolaise : www.youtube.com/@federationcharolaisecotedo6867 et sur Facebook Fédération Charolaise de Côte-d'Or
Renseignements sur simple demande : 03 80 90 68 80 ou par mail à lydie.perrin@cote-or.chambagri.fr

3 CHEPTELS CHAROLAIS H.B.C. vous accueillent, IBRA et garanties sanitaires
Vendredi 26 et samedi 27 septembre 2025

EARL ALEXANDRE 06 09 22 47 18, Métairie - 58 Cossaye	15 Veaux mâles de l'année	22 ème année
GAEC BLANDIN-CURY 06 30 20 98 12, Vauvre - 03 Vaumas	30 Veaux mâles de l'année, 6 Taureaux de 18 mois	VIDÉO VISIBLE SUR simongenetic.com
GAEC CORNELOUP 06 77 68 78 58, Santigny le Haut- 03 Beaulon	30 Veaux mâles de l'année, 14 Taureaux de 18 mois	LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ



Élevage Charolais HBC
100 mâles repro 2025
40 taureaux de 18 mois
Génisses - Vaches
Vaches pleines

Gaec **CADOUX père & fils**
89420 St André en Terre Plaine
Tél. : 06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71
PORTES OUVERTES au pré
26, 27 et 28 septembre 2025
La retraite approche...
Vente d'exception...
Le meilleur accueil vous sera réservé
https://gaeccadoux.com Livraison possible



19, 20, 21 SEPTEMBRE
PORTES OUVERTES GAEC DE CHANAUX
Didier, Nadine et Laura Poupon - Chanaux - 58170 Flety (Luzy)
Veaux - Taureaux 18 mois HBC et NI
06 29 16 46 90 / 06 46 00 96 91

Vendredi 19 - Samedi 20 - Dimanche 21 sept. 2025
Exposition Vente
REPRODUCTEURS CHAROLAIS à Perrigny - 71 ISSY-L'ÉVÊQUE
EARL BAUDIN Sophie & François (HBC) - **06 87 57 81 81 ou 06 35 55 32 12**
Garanties sanitaires - Livraison assurée - Le meilleur accueil vous sera réservé

charolais passion 71
Jeudi 18 - Vendredi 19 Septembre 2025
Portes ouvertes
Proche de Charolles (71)
5 Elevages Charolais
● DEVILLARD Jacques Pierre, 71800 DYO - 06 81 90 94 97
● GAEC BARGE-FEDERICI, 71120 VAUDEBARRIER, 06 81 38 58 44 - 06 72 17 29 66
● DELORME Eric, 71120 CHAROLLES - 06 34 36 62 68
● BAJARD Jean-François, 71800 COLOMBIER-EN-B. - 06 30 86 06 65
● BERNIGAUD Jacky, 71120 CHAROLLES - 06 82 37 57 79
PARTENAIRES PRÉSENTS DANS NOS ÉLEVAGES

Vendredi 19 & samedi 20 septembre 2025
EXPOSITION VENTE
REPRODUCTEURS CHAROLAIS à Perrigny 71 ISSY-L'ÉVÊQUE
BUTEAU Benoît (HBC) - **06 12 26 74 70**
Garanties sanitaires - Livraison assurée
Le meilleur accueil vous sera réservé

Invitation PORTES OUVERTES
Les 12, 13 & 14 septembre 2025
Reproducteurs Charolais,
Mâles de l'année, Taureaux de 18 mois
GAEC BAULOT Yannick et Xavier
4, ch. du bois de Champeau - 21140 Villenotte
06 70 12 20 09 - 06 75 41 60 65

PORTES OUVERTES
Jeu. 18 et ven. 19 septembre
GAEC PAUTET
LE BOIS GIZET 58170 SAVIGNY-POIL-FOL
06 09 40 50 63
Présentation de veaux de l'année inscrits et non inscrits et taureaux de 18 mois.

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

COLLIN BURDY
SARL au capital de 16 000 €
Siège social : 16 Rue Hombeline
21121 FONTAINE LES DIJON
505 230 797 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 1er septembre 2025, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 16 Rue Hombeline - 21121 FONTAINE LES DIJON au 8 Rue Romelet - 21600 LONGVIC, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis, le Gérant

AL25019978

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

COMPTOIR DES GRANDS VINS
Société Anonyme
au capital de 702 000 euros
Siège social : 1, Rue de Dijon
21700 NUITS ST GEORGES
035 580 034 RCS DIJON

Suivant délibération du Conseil d'Administration en date du 26 juin 2025 et suite à démission du Président Directeur Général ayant conduit à la fin des fonctions des Directeurs Généraux Délégués, il a été décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.
Monsieur Hubert Dufouleur a été nommé en qualité de Président du Conseil d'administration et Monsieur Jean-Louis Dufouleur en qualité de Directeur Général à compter du 26 juin 2025.
Monsieur François-Xavier Dufouleur et Monsieur Marc Dufouleur ont été nommés en qualité de Directeurs Généraux Délégués à compter du même jour.
Ancienne mention :
Président Directeur Général : François-Xavier Dufouleur
Directeurs Généraux Délégués : Jean-Louis Dufouleur et Marc Dufouleur
Nouvelle mention :
Président du Conseil d'administration : Hubert Dufouleur
Directeur Général : Jean-Louis Dufouleur
Directeurs Généraux Délégués : François-Xavier Dufouleur et Marc Dufouleur
Pour avis

AL25019983

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Suivant décision en date du 21/08/2025, les associés de la société APROPRIA,SAS au capital de 20 000 euros, Siège social : 20 Avenue de la 1ère Armée Française21000 DIJON, RCS DIJON 808 806 038 ont décidé d'étendre l'objet social aux activités de marchand de biens et à titre accessoire, d'intermédiation en assurance en qualité de mandataire d'assurance ou de mandataire d'intermédiaire d'assurance.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
Le Président

AL25020012

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Suivant décision en date du 21/08/2025, les associés de la société CABINET R.LAURIN, SAS au capital de 38 264,70 euros, Siège social : 3 Rue Docteur Chaussier21000 DIJON, RCS DIJON 016 850 265 ont décidé d'étendre l'objet social à l'activité, à titre accessoire, d'intermédiation en assurance en qualité de mandataire d'assurance ou de mandataire d'intermédiaire d'assurance.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
Le Président

AL25020013

AGIS
Maître Antoine CONVERSET
3B rue du Miroir
39200 SAINT-CLAUDE
19 Avenue Jean Moulin
39000 LONS-LE-SAUNIER

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

ENTREPRISE MOINGEON
Société par actions simplifiée
au capital de 82 600 euros
Siège social : 59 Grande Rue,
21230 Lacanche
516 920 303 RCS Dijon

Aux termes d'une décision unanime en date du 1 er juin 2025,la société SM INVESTISSEMENTS, société par actions simplifiée au capital de 1 110 000 euros, dont le siège social est 2 rue Tournante, Hameau de Serve, 21230 Lacanche,immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon sous le numéro 984 148 437, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Sylvain MOINGEON,démissionnaire.
POUR AVIS
Le Président

AL25020023

MODIFICATION DU CAPITAL

SCI PICHOT
Société civile immobilière
Au capital de 1 201 000 €
Siège social : 27 rue Jean-François Champollion
21200 BEAUNE
752.668.756 RCS DIJON

Aux termes de l'AGE du 04/09/2025, il résulte que le capital social a été augmenté au moyen de l'élévation de la valeur nominale des parts et par apport en numéraire à hauteur de 1 200 000 €, pour être porté de 1 000 € à 1 201 000 €.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
CAPITAL :
Ancienne mention : 1 000€.
Nouvelle mention : 1 201 000€.
Mention au RNE et au RCS de DIJON

AL25020041

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR LES DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL ET SUR DEUX DEMANDES D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT SUR LA COMMUNE DE GOMMÉVILLE
Par arrêté préfectoral n° 1295, du 22/08/2025, est organisée du 30 septembre 2025 à 14h00 au 31 octobre 2025 inclus à 17h00, soit 31 jours consécutifs, une enquête publique unique relative aux demandes, de deux permis de construire d'un parc solaire photovoltaïque au sol, et de deux demandes d'autorisation de défrichement sur le territoire de la commune de Gommeville, d'une puissance crête totale cumulée de 11,38 MWc, déposée par la société ENERTRAG Bourgogne Gommeville.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces des permis de construire dont une étude d'impact, l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale et d'autre part les deux demandes d'autorisation de défrichement sont consultables :
- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A bureau 106, de 9 h 15 à 11 h 15 et de 14h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi.
- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :
Accueil > Actions de l'État > Environnement > Energies renouvelables > Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
- sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Gommeville, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- Sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/6572
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions écrites sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Gommeville.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, par voie postale en mairie de Gommeville, avant la clôture de l'enquête soit le 31/10/2025 avant 17h00 :
- À l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé :
enquete-publique-6572@registre-dematerialise.fr
Monsieur Daniel COLLARD, désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :
en mairie de Gommeville aux jours et heures précisés ci-dessous :
- Mardi 30 septembre 2025 de 14h00 à 17h00
- Samedi 11 octobre 2025 de 9h00 à 12h00
- Mardi 21 octobre 2025 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 31 octobre 2025 de 14h00 à 17h00
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
Monsieur Simon DREANO – ENERTRAG FRANCE Tel: 06 72 87 78 12
simon.dreano@enertrag.com
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse -21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour accorder ou refuser les permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Gommeville, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site internet de la préfecture : **Accueil > Actions de l'État > Environnement > Energies renouvelables > Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques**
Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires,
Manuelle DUPUY

AL25019958

// DIVERS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CUMA DES MONTOLOYE
Siège social : Mairie
21190 MONTHELIE
Agrément : 21-655
RCS de Dijon : 432 422 053

Aux termes de l'AG ordinaire en date du 30 septembre 2024, les associés,après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, lui ont donné quitus et l'ont déchargé de son mandat puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Dijon.
Pour avis, Le liquidateur

AL25020027

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CUMA DE DANT MARTIN
Siège social : Mairie
21360 CUSSY LA COLONNE
RCS de Dijon : 340 312 024

Aux termes de l'AG ordinaire en date du14 avril 2025, les associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, lui ont donné quitus et l'ont déchargé de son mandat puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Dijon.
Pour avis,
Le liquidateur

AL25020028

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 08/09/2025
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Aisey-sur-Seine : Terres, prés, taillis simple - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien du fermier sur les parcelles occupées 11 ha 60 a 19 ca 'SOUS RECY' : C-0046—0047—0048—0049—0051 - 'LA PLOUSE' : C-0058—0059—0060—0063—0064 - 'SUR LES ARGILLIERES' : D-0016—0019
Gevrey-Chambertin : Vignes AOC Gevrey-Chambertin Rouge - Urbanisme : Zone A du PLU - Objectif : Maintien du fermier 42 a 52 ca 'RUE DU MOULIN A VENT' : AI-0181—0231 - 'LA JUSTICE' : AO-0199—0200
Remilly-sur-Tille : Terres - Urbanisme : Zone A du PLU -Libre après la récolte 2025 2 ha 66 a 70 ca 'DERRIERE LES MEIX' : C-0288
Beaune : Loué – Objectif : maintien du fermier – Vigne Beaune Rouge – Urbanisme : zone A du PLU - 45 a 40 ca 'LES CHARDONNEREUX' : BL-0107—0108
Plombières-lès-Dijon : Libre – Landes, bois – Urbanisme : Zone A et N du PLU - 1 ha 13 a 05 ca 'COMBE GENELET' : AP-0241—0262—0267 - 'COMBE TONY' : AP-0294 - 'MONT CALVAIRE' : AP-0332 - 'COMBE AUX NOYERS' : AP-0187—0215 - 'COMBE PIERRE CUZE' : AW-0098 - 'COMBE MORGELIN' : AW-0011 - 'COMBE AUX OEUFS' : AW-0159
La SAFER Bourgogne Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
Genlis : Pré, terres - Urbanisme : Zone AU du PLU 26 ha 14 a 39 ca 'LA PANDOILLE AU LOUP' : AK-0004—0005—0006—0007—0008—0036—0037 - 'LE BAS D HUCHEY' : AL-0001—0015—0017—0018—0020—0070—0071—0090 - 'AUX FOURNEAUX' : AL-0022—0023—0024—0025—0026—0027—0028—0029—0030—0031—0032—0033—0035 - '0081 RUE DE HUCHEY' : AL-0092
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 29/09/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25020036

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

NON DISSOLUTION

LAE, SAS au capital de 2 000 €, ayant son siège social 4 ter rue de la Fabrique, 21560 COUTERNON, immatriculée 985 175 066 RCS DIJON : Aux termes d'une décision en date du 02/06/25 l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis. Le Président

AL25019972

DISSOLUTION ANTICIPÉE

CUMA DU BOIS DES DAMES
Société coopérative agricole à capital variable
Siège social Mairie
21110 TART-L'ABBAYE
Numéro agrément : 2175D0373
N°d'immatriculation au RCS de Dijon : 423 026 806

Aux termes de l'AG extraordinaire en date du 21/01/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la Cuma à compter du 21/01/2025 et sa mise en liquidation amiable.
A été désigné liquidateur : M. Antoine JOLIET demeurant à 6 chemin du Moulin 21110 TART-et M Jérôme PESTEL demeurant au 12 Rue Jurain 21130 AUXONNE
Lesquels disposent des pouvoirs les plus étendus.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés au siège de la liquidation.Le dépôt des actes et pièces relatif à la liquidation sera effectué au GTC de Dijon.
Les liquidateurs

AL25020026

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée en date à TICHEY, du 25 juin 2025 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : ETA DES DEUX RIVIÈRES
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 1 000 euros
SIÈGE : : 4 Rue du creux de Lavelle 21250 TICHEY
OBJET : la réalisation de prestations de services dans le domaine agricole
DURÉE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
AGRÉMENT : la cession d'actions à un associé ou un tiers est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité de plus de la moitié des voix des associés disposant du droit de vote
PRÉSIDENT : Monsieur Aurélien-Xavier CATY demeurant 26route de Champvans, 39 500 DAMPARIS
DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur Jean-Philippe CATY demeurant 23rue du Chevalier de Lorcy, 21 250 TICHEY
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL25020024

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS de Dijon de la société SCI DES PLATANES,
SCI au capital de 1 000 euros,
Siège social : 7 route de Magny Lambert, 21450 SAINT MARC SUR SEINE,
Durée : 99 ans ; Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs ; La vente de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs ; La détention, la gestion de titres et de toutes valeurs mobilières ; L'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires.
Les gérants sont Madame Caroline CHAPUIS, demeurant 4 chemin de la Bergerie, 21450 ST MARC-SUR-SEINE et Monsieur Alexis CHAPUIS, demeurant 7 rue du Four, 21440CHANCEAUX.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas.
Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Pour avis - La Gérance

AL25020035

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

ELEAS ASSURANCES
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 231 456 €
Siège social : 1 bis rue Paul Eluard
58640 VARENNES VAUZELLES
420 533 093 RCS NEVERS

L'AGE réunie en date du 13.08.2025 a décidé d'augmenter le capital social de 115744 € par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.
ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à deux cent trente et un mille quatre cent cinquante-six euros (231 456 €)
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à trois cent quarante-sept mille deux cents euros (347 200 €)
Pour avis,
La Gérance

AL25019999

NEXSON GROUP - INDUSTRY
SAS au capital de 130 000 €
Siège social : 685, Rue Jules Verne
58600 GARCHIZY
530 572 775 RCS NEVERS

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Il résulte d'un acte ssp du 01/09/2025 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du même jour :
Président :
- ancienne mention : M. Charles BONNAFOUS
- nouvelle mention : la société NEXSON CORPORATION sise à GARCHIZY (58) – 685, rue Jules Verne (891 083 107 RCS NEVERS)

AL25020010

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

NEVERS DIS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de : 1 504 000 Euros
Siège social : Boulevard Beauregard
58660 COULANGES LES NEVERS
R.C.S. : 327 098 364 RCS NEVERS

Suivant Décision Collective des Associés du 04.09.2025, l'objet social a été étendu à l'activité suivante, à compter du même jour :
L'organisation de voyages ou de séjours individuels, collectifs ou la vente des produits de cette activité. La prestation de services pouvant être fournis à l'occasion de voyages ou de séjours, notamment la délivrance de titres de transports, la réservation de places dans les moyens de transports, la réservation de chambres dans les établissements hôteliers ou dans les locaux d'hébergement collectif, la délivrance de bons d'hébergement ou de restauration, la location de véhicules. La prestation des services liés à l'accueil touristique, notamment l'organisation de visites de villes, de sites ou de monuments, le service de guides interprètes, d'accompagnateurs et de courriers,La location de places de spectacle. Tous affrètements, plus généralement toutes prestations annexes normalement assurées par une agence de voyages.L'achat, la vente de tous articles, produits et autres accessoires concernant l'animalerie.
L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Le dépôt prescrit par la loi sera effectué auprès du Greffe du tribunal de Commerce de NEVERS.
Le Président

AL25020044

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp en date à NEVERS (58) du 26/08/2025, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement NIEVRE le 28/08/2025, Dossier 2025 00015791 référence 5804P01 2025 A 00464, la société AGENCE DU VAL D'ALLIER, SARL au capital de 8 000 € ayant son siège social à SAINT PIERRE LE MOUTIER (58) – 17, Place de l'Eglise, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 329 903 520 a cédé à la société CDJPM, SARL au capital de 2 000 € ayant son siège social à SAINT PIERRE LE MOUTIER (58) – 17, Place de l'Eglise, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 988 813 176 un fonds de transactions immobilières sis et exploité sous l'enseigne « CENTURY 21 Confluences » à titre principal à SAINT PIERRE LE MOUTIER (58) – 17, Place de l'Eglise et à titre secondaire à LURCY LEVIS (03) – 3, rue du Capitaine Lafond, moyennant le prix principal de 200 000 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 1er septembre 2025.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales au siège des établissements dépendant du Fonds vendu pour la validité et chez la société d'avocats LEXCONSEIL sise 3, rue Vauban – 58000 NEVERS pour la correspondance.

AL25019986

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Cercy-la-Tour (58) 130 ha 98 a 56 ca 'CHAMPS DE BRIET' : G-0089—0090—0091—0092—0093—0094 - 'LES FONTAINES NOIRES' : G-0021—0022—0023—0024—0025—0026—0027—0030—0038—0039—0040—0041—0042—0043—0044—0045—0046—0047—0049—0050—0051—0052—0055—0201—0222 - 'LE PETIT BRIFFAUT' : G-0058 - 'BUISSON CHATEAU' : G-0101—0211 - 'BUISSON MATHELIN' : G-0184—0185—0186—0187 - 'BRIET' : G-0065—0066—0067—0068—0072—0073—0074—0075—0076—0077—0208—0230—0231—0232 - 'PRE DE LA BOUE' : G-0095—0096—0097—0098—0099—0100 - 'CHAMPS REYMONT' : G-0078—0080—0081—0082—0083—0084—0085—0086—0087—0088 - 'LE CROT DU GLAT' : G-0005—0006—0014—0226 - 'LES AIGREFEUILLES' : G-0002—0003—0004 - 'PRE DES CHATEAUX' : G-0192—0193—0194—0195—0196—0197—0198—0199 - '0022 RTE DES FONTAINES NOIRES' : G-0229 - 'CHAMP RAGOULON' : G-0060—0061—0062—0063—0064 - 'CHAMP DE L ETANG' : G-0102—0103 - 'LES RAGOULONS' : G-0105 Et par extension Cmne de Saint-Hilaire-Fontaine (58) 49 ha 39 a 92 ca 'LE GRAND PRE' : B-0004—0005 - 'CHAMP DU PERREUX' : B-0002—0003 - 'DOMAINE DU PERREUX' : B-0152 - 'PRE DE LA MAISON' : B-0175—0176—0177—0178 - 'PRE DE LA GRANGE' : B-0179—0180 - 'LES RILOTS' : B-0050 - 'LES CHAUMES' : B-0041 - 'CHAMP MAURIN' : B-0006 - 'LA VERNIERE' : B-0008—0132 - 'LES REGONDS' : B-0001 Et par extension Cmne de Charrin (58) 56 a 56 ca 'BOIS RILLAUD' : ZK-0024
Cmne de Cossaye (58) 42 a 91 ca 'L HERMITAGE' : ZL-0017—0051
Cmne de Chevenon (58) 25 ha 55 a 60 ca 'PRE DE LA CARRIERE' : B-0875 - 'BOIS DU PLESSIS' : B-0486 - 'BOIS DE LA COUPE AUX ROSES' : B-0483
Cmne de Courcelles (58) 25 ha 78 a 61 ca 'BOIS DE LA COTE' : A-0196—0198 - 'BUISSON ROND' : A-0215 - 'CHAMP DES POIRIERS' : A-0213
Cmne de Alligny-Cosne (58) 88 a 77 ca 'LES CHARMES' : YB-0231 - 'LES CHAUMES BARON' : ZV-0028 Et par extension Cmne de Dampierre-sous-Bouhy (58) 15 a 76 ca 'LE BOUCHY' : F-0693 - 'LE JARDIN' : F-0718
Cmne de Azy-le-Vif (58) 100 ha 49 a 62 ca 'GRANDS PRES DE PARENCE' : A-0010—0011—0014—0015—0017—0018—0022—0023—0339—0340 - 'PARENCE' : A-0031—0036—0042 - 'LES CRAIES DES BERGERONS' : A-0027—0028
Cmne de Sermoise-sur-Loire (58) 4 ha 79 a 89 ca 'DE LYON' : AC-0035 - 'MESSAGE' : ZL-0054ZM-0061—0062
Cmne de Gâcogne (58) 8 ha 52 a 41 ca 'LES BRULEES' : B-0696 - 'CHAMP DE PIERRE' : B-0735 - 'ECHEINTRE DES CHAMPS' : B-0911 - 'LES ROCHES' : B-0998 - 'LES FROTTEES' : B-0734 - 'PARJOT' : B-1195 - 'LES CROTS MORIN' : C-0192 - 'BOUT DE LA NOUE' : C-0926—0927 - 'LES FONTENAIS' : C-0930—0931 - 'LES PRAPIONS' : C-0834—0837—0838 - 'LES COUPES' : C-0502—0505 - 'MONT JULIEN' : C-0432 - 'LES MENEES' : C-0493
Cmne de Empury (58) 7 ha 81 a 80 ca 'L ECHEINTRE' : ZB-0081—0086 - 'CHAMP DE LA GRANGE' : ZC-0079
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 29/09/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25020018

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

COGEP AVOCATS
Me Benoît MARTY
3, rue du Bengy
58640 VARENNES-VAUZELLES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DE SAINT AGNAN
Société civile
au capital de 48 783,69 euros
Siège social et siège de liquidation
26 rue Saint-Agnan
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
423 129 923 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte unanime en date des 31 juillet, 1er et 13 aout 2025, les associés ont approuvé à l'unanimité les comptes de liquidation, ont déchargé le liquidateur de son mandat, lui ont donné quitus de sa gestion et ont constaté la clôture de liquidation à compter du 01/05/2025.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL25019989

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MENUISERIE PERRAUDIN SARL
SARL en liquidation
Au capital de 27 000 €
Siège : 52 route de Nevers
58120 CHATEAU CHINON VILLE
Siège de liquidation
Voucoux, Champ Feuille
58430 ARLEUF
429 074 503 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale réunie le 04 août 2025, au siège de liquidation, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Bertrand PERRAUDIN, demeurant Voucoux, Champ Feuille - 58430 ARLEUF, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis,Le Liquidateur

AL25019990

DISSOLUTION ANTICIPÉE

O SAINT DENIS
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 6 500 euros
Siège social : 71, route de l'Etang du Gué
58170 TAZILLY
Siège de liquidation : 2, rue Boutillon
71 190 ETANG-SUR-ARROUX
902 014 265 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 09/07/2025, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 09/07/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Martine BONDEAU, demeurant 2, rue Boutillon-71190 ETANG-SUR-ARROUX, Associée Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé au 2, rue Boutillon- 71190 ETANG-SUR-ARROUX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.
Pour avis.
Le Liquidateur.

AL25020000

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 10juillet 2025, enregistré au SPFE de NEVERS, le 8 août 2025 dossier 20250001 4990 réf : 5804P01 2025 N 00436, il a été approuvé les comptes de liquidation, de la SCI LA PECHERIE, au capital de 30.642,25 euros dont le siège social est à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 21 rue Charles Floquet,immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 348 694 886, donné quitus au liquidateur : Monsieur RENAULT-MARTIN Stéphane, demeurant à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 3 rue Chollet, de sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis.

AL25020009

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 8juillet 2025, les associés de la SCI GOOD LOC, au capital de 600 euros, dont le siège est à ANNAY (58450) «La Poinsonnerie» identifiée au SIREN sous le n° 483 232 484 et immatriculée au RCS de NEVERS, ayant pour liquidateur Mr LETARD David, demeurant à ROUMEGOUX (15290) 5 rue Sylvestre, se sont réunis.
Il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à liquidation, compte tenu du patrimoine de la société.
La liquidation a été déclarée clôturée. Le procès-verbal de l'Assemblée d'approbation, sera conformément à la loi, déposé au Greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis.
Le liquidateur.

AL25020011

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 01/09/2025 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée (Unipersonnelle)
Dénomination : SEVE ET PIERRE
Siège : 50 Rue Louis Joseph Gousse, 58150 POUILLY SUR LOIRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et dessociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions ou autrement / la propriété et la gestion de tous biens mobiliers de nature monétaire ou autre.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Mathieu BLANCHET, demeurant 50 Rue Louis Joseph Gousse,58150 POUILLY SUR LOIRE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS
Le Président

AL25019991

ANNONCES LÉGALES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 02/09/2025, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : PIZZERIA DES REMPARTS
Objet social : L'exploitation de pizzerias, la vente de pizzas à emporter et sur place ; la restauration traditionnelle ; l'exploitation d'un bar ou débit de boissons ; la vente de plats cuisinés à emporter ; l'organisation d'événementiels, services de traiteur, stands et foires ; et, à titre secondaire, la réalisation et la vente de prestations de marketing digital.
Siège social : 66 rue de Gérigny, 58400 LA CHARITE SUR LOIRE
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS
Président : Madame MILLET Valérie, demeurant 66 rue de Gérigny, 58400 LA CHARITE SUR LOIRE
Admission aux assemblées et droits de votes : L'associé unique exerce seul les pouvoirs attribués aux assemblées générales. Il dispose de l'intégralité des droits de vote
Clause d'agrément : Aucune clause d'agrément : les actions sont librement transmissibles par l'associé unique
Valérie MILLET FROMENT, Présidente

AL25019995

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 16/07/2025, constitution de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle :
Dénomination sociale : La P'tite Boucherie
Capital social : 500 euros
Siège social : 34 place de l'Eglise 58240 CHANTENAY-SAINT-IMBERT
Objet : boucherie,charcuterie, traiteur, rôtisserie, vente au détail de viande et de produits à base de viande y compris de volaille, et à titre exceptionnel sur éventaires et marchés, vente de tout produit alimentaire et d'épicerie
Président : Flavie COULLERET-GUERIN demeurant 2route du Petit Bois, les Coudry, 58240 TOURY-SUR-JOUR
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix, quel que soit le nombre d'actions que l'associé possède
Clauses d'agrément (le cas échéant) et organe social habilité à statuer sur les demandes d'agrément : Les cessions ou transmissions,-sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres.En cas de pluralité d'associés la cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis

AL25020004

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Aunay en Bazois du31/08/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : D'EGREUIL
Siège : 195 Impasse du Magny Egreuil 58110 AUNAY EN BAZOIS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : La production et la vente de tous types d'énergies renouvelables au moyen de tout matériel et process détenu en propriété ou location ou par tout autre moyen ; la location de tout droit immobilier support de l'activité de production d'énergies renouvelables ; l'acquisition par voie d'apport ou autrement, la gestion, l'administration,l'exploitation, la location, tant comme bailleresse que comme preneuse, à court terme ouà long terme, de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toute nature, dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Pierrick BOURGEOIS, demeurant 173 Impasse du Magny 58110 AUNAY EN BAZOIS
Directeur général : Monsieur Laurent, Patrick BOURGEOIS, demeurant 205Impasse du Magny 58110 AUNAY EN BAZOIS
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS.
Le Président

AL25020020

AVIS DE CONSTITUTION

Le 01/09/2025 a été constituée SAS DU SOLEIL,au capital de 2 000 €, 7 Route du Martray 58360SEMELAY, d'une durée de 99 ans.
Objet :production et vente d'énergie, notamment l'exploitation d'installations de production d'électricité photovoltaïque. La propriété,l'acquisition, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, lalocation de tous biens et droits immobiliers. Les travaux agricoles et toutes prestations de service.
Droit de vote : sur justification de l'identité et de l'inscription en compte des actions au jour de la décision. Une action, une voix.
Agrément : cession d'actions aux tiers soumises à l'agrément des associés.
Président, M. Adrien THAVOT, 7 Route du Martray 58360 SEMELAY.
Immatriculation au RCS de NEVERS.
Le Président.

AL25020037

Suivez-nous sur notre page Facebook

YONNE

// MODIFICATION

PROROGATION DE LIQUIDATION

SCI DU LOING
SCI au capital de 3 048,98 €
Siège social : 6 place de l'Église
89530 CHITRY
381 261 924 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2024, les associés ont décidé de proroger la période de liquidation de la société pour une durée d'un an,soit jusqu'au 20 novembre 2025.
M. Vincent FABRICI, demeurant à CHITRY(89530), 12 place de l'Église, a été reconduit dans ses fonctions de liquidateur.
Pour avis, le liquidateur.

AL25019926

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL DE LA FERME DES PLANTS
au capital de 174 510,00 euros
Siège social :
Ferme des Plants
89360 PERCEY
445 057 953 RCS AUXERRE

Aux termes d'un acte authentique reçu le 23 juillet 2025, par Maître GOUX, notaire à FLOGNY-LACHAPELLE (89360) :
M. Jean-Claude BAILLY demeurant à FLOGNY-LACHAPELLE (89360) 30 rue du Verdeau, a démissionné de ses fonctions de gérant,
M. Etienne BAILLY, demeurant à GERMIGNY (89600), 21 Route de Saint-Florentin, a été nommé aux fonctions de gérant.
Pour avis, le gérant.

AL25019954

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI LES CHEVREFEUILLES
Forme : SCI
Capital social : 45 734 euros.
Siège social : 37 Route DE VERLIN
89330 SAINTJULIEN-DU-SAULT
420223083 RCS de SENS

Aux termes d'une décision en date du 1 août 2025,l'associé unique a décidé, à compter du 1 août 2025, de transférer le siège social à 9 Rue Bill Ross, 14610 COLOMBY-ANGUERNY. Radiation du RCS de SENS et immatriculation au RCS Caen.

AL25019985

S.J.B.
Société d'Avocats

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GOLD AUTOMOBILES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 500 euros
Siège social : 13 rue Auguste Renoir
89600 ST FLORENTIN
520 517 988 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 1er août2025, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 13 rue Auguste Renoir 89600 SAINT FLORENTIN au 167 Route d'Auxerre10430 ROSIERES PRES TROYES, à compter du1er août 2025.
Pour avis
La Gérance

AL25019987

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI RENÉ SCHAEFFER
Société civile immobilière
Au capital de 100 euros
Siège social : 9 rue René Scaheffer
89 000 AUXERRE
RCS AUXERRE 540 026 655

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 01 août 2025, les associés ont décidé du transfert du siège social de la société, à cette date, au 9 rue René Schaeffer à 89 000 AUXERRE.
Les modifications résultant de l'avis antérieurement publié de la décision ci-dessus sont les suivantes :
Ancienne mention : «Siège Social : 32 rue de Jonches 89 000 LABORDE »
Nouvelle mention : « Siège Social : 9 rue René Schaeffer 89 000 AUXERRE »

AL25019993

S.J.B.
Société d'Avocats

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SCM DES CLAIRIONS
Société civile de moyens
Au capital de 1 829,39 euros
Siège social : 28 Avenue des Clairions
89000 AUXERRE
341 677 292 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 1ersep-tembre 2025, l'Associée Unique a pris acte de la démission de Madame Nicoleta OPREANBESOIU de ses fonctions de co-gérante et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Madame Anne-Margot DIGUERHER reste seule gérante.

AL25019998

CHANGEMENT DE GÉRANT

SARL MENIER-CHERREAU
Société à responsabilité limitée
Au capital de 4 000 euros
Siège social : 68 Rue Guynemer
89000 AUXERRE
Rcs Auxerre 492 651 807

Aux termes d'une délibération extraordinaire en date du 1er septembre 2025, l'associé unique :
- A constaté la démission de Messieurs Philippe CHERREAU et Alexandre MENIER de leurs fonctions de cogérants à compter du 31 août 2025
- A nommé en qualité de gérant, pour une durée illimitée Monsieur Romain RENARD, demeurant 5 Rue des Boucheries 89000 AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL25020033

ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

Par ordonnance en date du 30 juin 2025 a désigné au visa de l'article 29-1 de la loi du 10 juillet 1965 la SELARL CARDON - BORTOLUS prise en la personne de Maitre Alexandre BORTOLUS en qualité d'administrateur provisoire de la Copropriété 1 allée de Véron - 89510 PASSY avec pour mission de Prendre les mesures nécessaires au rétablissement sans indemnité. Les créanciers sont avisés d'avoir à déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL CARDON-BORTOLUS 12 rue du Ravelin - 10000 TROYES dans un délai de trois mois à compter de la publication au BODACC.
L'ordonnance de désignation emporte suspension de l'exigibilité des créances en application du I de l'article 29-3 de la loi du 10 juillet 1965, soit 12 mois L'Administrateur Provisoire

AL25020032

// GÉRANCE

S.J.B.
Société d'Avocats

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé électronique du01/09/2025, enregistré au Service des Impôts d'AUXERRE 1 le 02/09/2025, dossier 202500028223, référence 8904P01 2025 A 01306,
La société MTS89, Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 €, dont le siège social est 20Chemin de Ronde 89130 TOUCY, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 822 005 286 RCS AUXERRE, représentée par Mme Audrey MARSETTI,
A CÉDÉ à
La société ADOM TELESECRETARIAT, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, dont le siège social est 2 Allée Bienvenue 93160 NOISY LEGRAND, immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le n° 989 293 709 RCS BOBIGNY, représentée aux présentes par Mme Stéphanie CENTAZZO,
Un fonds de commerce de permanence téléphonique télé-secrétariat, sis et exploité à TOUCY (Yonne),20 Chemin de Ronde, moyennant le prix de 43 300 €.
La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er septembre 2025.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet S.J.B., Cabinet d'Avocats, 43 rue du Clos – 89000 AUXERRE.

AL25019992

S.J.B.
Société d'Avocats

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé électronique du01/09/2025, enregistré au Service des Impôts d'AUXERRE 1 le 02/09/2025, dossier 202500028221, référence 8904P01 2025 A 01307,
La société TELEMEDIPRO, Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, dont le siègesocial est 7 Avenue du Parc, 89130 TOUCY,immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 914 328 356 RCS AUXERRE,représentée par Madame Audrey MARSETTI,
A CEDE à
La société 2C CONSEIL, Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 2 Allée Bienvenue 93160NOISY LE GRAND, immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le n° 902 878 198 RCS BOBIGNY, représentée par Madame Stéphanie CENTAZZO,
Un fonds de commerce de permanence téléphonique télé-secrétariat, sis et exploité à TOUCY (Yonne), 7 Avenue du Parc,moyennant le prix de 128 497 euros.
La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er septembre 2025.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet S.J.B., Cabinet d'Avocats, 43 rue du Clos – 89000 AUXERRE.

AL25019994

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Perreux-Charny et Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi de la Région de Charny
En application de l'arrêté n° ART09_2025 de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre, il sera procédé à une enquête publique unique afin d'informer le public et recueillir ses observations éventuelles relatives au projet de parc photovoltaïque au sol de Perreux-Charny et à l'évolution du PLUi de la Région de Charny.
Le projet est plus précisément situé sur un ensemble de quatre (4) parcelles cadastrales, ZI 0018, ZI 0019, ZK 0099 et ZK 00100 cumulant une emprise parcellaire de 6,7 ha. Localisé sur le lieu-dit Les Pâtures, le terrain d'étude est occupé par une prairie et une piste d'ULM, entourée au nord d'une haie arbustive, par un terrain agricole à l'est, et par deux routes communales au sud et à l'ouest. Il s'insère dans un contexte agricole.
Il est procédé à une enquête publique unique dans le cas présent où les consultations du public de plusieurs projets, plans ou programmes peuvent être organisées simultanément et que l'organisation d'une telle enquête contribue à améliorer l'information et la participation du public.
L'enquête publique unique se déroulera du lundi 29 septembre à 9h00 au vendredi 31 octobre jusqu'à 17h00 inclus (heure légale française), durant une période de 33 jours consécutive.
Les personnes responsables de la procédure sont la Communauté de communes de Puisaye-Forterre, 4, avenue du Général Leclerc à 89170 Saint-Fargeau représentée par M. Jean-Philippe Saulnier-Arrighi, Président, et la SAS Photosol Développement, 40-42, rue la Boétie à 75008 Paris, représentée par M. Thomas Aubagnac.
L'autorité chargée d'ouvrir et d'organiser l'enquête publique est la Communauté de communes de Puisaye-Forterre, domiciliée 4, avenue du Général Leclerc, 89170 Saint-Fargeau.
Le dossier d'enquête publique, comprenant toutes les pièces et avis exigés selon l'article R. 123-8 du Code de l'environnement, y compris l'étude d'impact du projet de centrale photovoltaïque et l'avis de la MRAe, le procès-verbal d'examen conjoint des Personnes Publiques Associées ainsi que la décision de la MRAe de soumettre à évaluation environnementale la procédure d'évolution du PLUi et son rapport sur les incidences environnementales, sera consultable pendant la durée de l'enquête publique sous format papier et sur un poste informatique en mairie de Charny-Orée-de-Puisaye et uniquement sur format papier en mairie déléguée de Perreux et au siège de Puisaye-Forterre aux jours et heures habituels d'ouverture indiqués ci-dessous.
Un registre d'enquête papier à feuillets non mobiles sera mis à disposition en mairie de Charny-Orée-de-Puisaye, en mairie déléguée de Perreux et au siège de la Communauté de communes afin de recevoir les observations éventuelles et propositions du public. Le dossier d'enquête publique sera également disponible sur internet sur les liens suivants : https://www.puisaye-forterre.com/vivre/urbanisme/ et https://www.ccop.fr/
Le public pourra également consigner ses observations uniquement pendant la durée de l'enquête publique :
- en les adressant par courrier à l'adresse suivante :
- M. le Commissaire enquêteur, Communauté de communes de Puisaye-Forterre, service urbanisme, 4, avenue du Général Leclerc à 89170 Saint-Fargeau
- par courriel adressé à : document.urbanisme@cc-puisayeforterre.fr, en indiquant comme objet : Enquête publique-Photovoltaïque Charny-Perreux
Les observations adressées en dehors de la période de l'enquête publique ou sur une autre adresse mail ne seront pas traitées. Les observations et propositions reçues par courrier et courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le site internet de Puisaye-Forterre et de Charny-Orée-de-Puisaye : https://www.puisaye-forterre.com/vivre/urbanisme/ et https://www.ccop.fr/
M. Jean-Paul Montmayeul, inspecteur central des douanes, à la retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Dijon par décision n° E25000046/21 du 19 mars 2025. Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public lors des permanences indiquées dans le tableau ci-dessous.
Site de l'enquête, Permanences, Jours et heures d'ouverture
Siège de Puisaye-Forterre
4, avenue du général Leclerc 89170 Saint-Fargeau, Pas de permanence, ouverture au public: Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Mairie de Charny-Orée-de-Puisaye
60, rue de la Mothe 89120 Charny, Permanences dans la salle des banquets Lundi 29 septembre de 9h00 à 12h00 , Samedi 18 octobre de 10h00 à 12h00, Vendredi 31 octobre de 14h00 à 17h00. ouverture au public: Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, Le samedi de 10h00 à 12h00
Mairie déléguée de Perreux
45, rue Irène Chiot 89120 Perreux
Permanences : Vendredi 10 octobre de 14h00 à 17h00. ouverture au public: Le vendredi de 14h00 à 17h00
Au terme de l'enquête publique unique et après remise du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, l'arrêté, accordant, sous prescriptions éventuelles, ou refusant le Permis de Construire de la SAS Photosol Développement, sera délivrée par le Préfet de l'Yonne après examen des observations du public, des avis des services consultés et des conclusions du commissaire enquêteur.
Au terme de l'enquête publique unique et après remise du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ex-Communauté de communes de la Région de Charny, sera soumise, après modifications éventuelles, à l'approbation du conseil communautaire de la communauté de communes après examen des observations du public, des avis des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire enquêteur.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an au siège de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre, en Mairie de Charny-Orée-de-Puisaye et en Mairie de Perreux à compter de leur date de réception ainsi que sur le site internet de la communauté de communes de Puisaye-Forterre; https://www.puisaye-forterre.com/vivre/urbanisme/ et de la commune de Charny-Orée-de-Puisaye; https://www.ccop.fr/

AL25019966

COMMUNE DE PROVENCY (89200)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Concernant l'abrogation du plan d'alignement
Le public est averti qu'en exécution de l'arrêté municipal du 01 Septembre 2025 de la commune de Provency
Une enquête publique concernant l'abrogation du Plan d'Alignement Approuvé sur le territoire de la commune de Provency, sera ouverte du 06 octobre 2025 à 14h au 21 octobre 2025 à 17h en mairie de Provency soit durant 16 jours consécutifs.
Monsieur PATIGNIER André, Colonel honoraire de la gendarmerie est désigné pour conduire l'enquête publique. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Provency pendant toute la durée de l'enquête publique afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le présent avis sera affiché en mairie de Provency pendant toute la durée de l'enquête publique. Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulèverait le projet pourront être consignées :
- Par écrit sur le registre d'observations déposé en mairie de Provency,
- Par courrier adressé à la mairie de Provency à l'attention du Commissaire-enquêteur.
Indépendamment des dispositions ci-dessus le commissaire recevra les observations et propositions du public en mairie de Provency le :
- Lundi 06 octobre 2025 de14h à 15h
- Mardi 21 Octobre 2025 de 16h à 17h
A l'issue de l'enquête toute personne physique ou morale pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie de Provency. La décision prise à l'issue de l'enquête publique par le Conseil Municipal sera l'abrogation ou non du Plan d'Alignement Approuvé désigné ci-dessus.
Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Jean Claude LANDRIER, maire de la commune, au 03.86.31.00.45 ou au 06.13.34.66.49.

AL25020006

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
AVALLON – bois taillis - 28 a 93 ca - 'COTATS DES RUATS' : F – 0226 – zonage : zone N du PLUi.
FONTENAY PRES VEZELAY – bois taillis, landes, prés, terres, vignes - fonds occupé en partie - 11 ha 03 a 31 ca - 'SOUS MONT LIGNON' : A – 0527 - 0528 - 'SUR LA PRESLE' : A - 0596 - 'CHAMPS LONGS' : B – 0322 - 0324 - 'PRELON SOUS FONTAINE GUITT' : B – 0120 - 0121 - 'LES PRES CREUX' : B – 0352 - 0353 - 'LA MILLIERE' : C – 1141 – 1142 – 1147 - 1148 - 'SUR LES BESOURS' : C – 0573 – 0584 - 0585 - 'LES CHAUMES' : C – 0603 – 0604 – 0605 - 0606 - 'LES BESOURS' : C – 0986 – 0993 – 1004 – 1018 - 1524 - 'LA CORVEE DE FONTENAY' : C - 0121 - 'SOUS LES LOGES' : E - 0084 - 'LA GRANDE VOLUTARD' : E - 0124 - 'CHAMP DE LEVERT' : F - 1208 - 'MONT BOTTREY' : F – 0394 – 0401 - 0402 - 'SUR LA GRANDE VIGNE' : F – 1089 – 1092 – 1095 – 1099 - 1100 - 'LES CHAMPS COTTENOT' : F – 1113 – 1114 - 1117 - 'EN VIOLERI' : F – 0805 – 0806 - 0808 - 'LE CROT DU PARADIS' : F - 1291 - 'LE VILLAGE' : F - 0682 - 'LES ROCHES BEREAUX' : F – 1162 – 1169 – 1170 – 1181 - 1183 - 'LE PLAN LABE' : F – 1458 - 1459 - 'LES SIMOIRINS' : F – 0117 - 0118 - 'LES ARDILLATS' : F – 1221 - 1237 – zonage : zones A et N du PLUi.
SAINT BRIS LE VINEUX – bois taillis et terre - 16 a 60 ca - 'MAINCIAU' : ZT – 0188 – zonage : zone N du PLU.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 29/09/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL25020039

Mairie de MENADES (89450)

AVIS DE PUBLICATION D'UN CONSTAT D'ABANDON MANIFESTE 2025-01

Par procès-verbaux provisoires en date du **04/09/2025**, il a été constaté l'état d'abandon manifeste des parcelles cadastrées **n°A 534, A 536, A 537, A 493 et A494 rue de la Fontaine**, en application des articles L. 2243-1 à L. 2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces procès-verbaux peuvent être consultés en mairie aux jours et heures d'ouverture.
Fait à Menades, le 04/09/2025.
Le Maire, M. FILLION Jean-Paul.

AL25020015

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 10 octobre 2013,Madame Christiane Sabine Jeanne COLUS, en son vivant sans profession, demeurant à SENS (89100), 2 Rue Thénard, née à PARIS 12ÈME ARRONDISSEMENT (75012), le 25 mars1946, célibataire, non liée par un pacte civil de solidarité, de nationalité française, résidente au sens de la réglementation fiscale, décédée à SENS (89100), le 10 mai 2025,
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Christophe DUGROSSY, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires,associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office notarial » dont le siège est àSENS (89100), 28 Avenue Georges Pompidou, le 5 septembre 2025, duquel il résulte que la légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Christophe DUGROSSY, notaire à SENS(89100), 28 Avenue Georges Pompidou, référence CRPCEN : 89098, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de SENS (89100) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25020019

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Sens en date du 02/09/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la Sàrl KAPLAV 18/20 Rue du Faubourg du Pont 89600 Saint Florentin (pizzas). RCS SENS 878.403.054. Date de cessation des paiements : 15/07/2025. Liquidateur judiciaire : Me François CARLO 2 Chemin de la Guimbarde 89300 Joigny.

AL25020031

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI «LE CHALET»
Société en cours de liquidation
Capital social : 1 580 €
Siège social : 26 route de Sens
89140 VILLEPERROT
RCS SENS 444 293 245

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 02/07/2025, la collectivité des associés de la société civile «LE CHALET» a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 02/07/2025 et sa mise en liquidation amiable.
Elle a nommé en qualité de liquidateur Monsieur Patrice CHOUGNY, demeurant 4 route de Charrette – 71270 LAYS SUR LE DOUBS, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés 26 route de Sens – 89140 VILLEPERROT, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de SENS.
Pour avis,Le Liquidateur.

AL25020022

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARL MENIER-CHERREAU
Société à responsabilité limitée
Au capital de 4 000 euros
Siège social : 68 Rue Guynemer
89000 AUXERRE
Rcs Auxerre 492 651 807

Aux termes d'une décision en date du 5 septembre 2025, la société CARROSSERIE POUILLART, Société par actions simplifiée, au capital de 250 000,00 euros, dont le siège social est situé 32B rue de Preuilly - 89000 AUXERRE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE, sous le numéro 340 535 327, a, en sa qualité d'associée unique de la SARL MENIER CHERREAU, décidé de la dissolution anticipée de ladite société à effet au 31 août 2025.
Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la SARL MENIER-CHERREAU peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis.
Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce d'Auxerre.
Cette dissolution mettra fin aux fonctions de Monsieur Romain RENARD, gérant.

AL25020034

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 août 2025, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : EARL DE L'HOTEL DIEU.
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L. 324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 7 500 €.
Siège social : 12 rue des Dauges – 89100 VILLEROY.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports en nature : Apport de numéraire pour un montant de 7 500 €.
Gérant : M. Maxime BAUWENS demeurant à VILLEROY (89100), 12 rue des Dauges.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis et mention, la gérance.

AL25019920

AVIS DE CONSTITUTION

Selon acte sous seing privé en date à DRACY du 18 août 2025, a été constitué la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE « 4 S IMMO » au capital de MILLE EUROS (1.000 euros) dont le siège social est à DRACY (89130) lieudit Les Genièvres.
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la

ANNONCES LÉGALES

construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente, la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
Gérance : Monsieur Samuel Pierre SABATIER demeurant 6 rue Liot, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT,
Cession de parts sociales-agrément : Les cessions entre associés sont libres. Toutes les autres cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Auxerre (89000)

AL25020008

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/09/2025 il a été constitué une SARL à associé unique dénommée:
ODP EVENTS
Siège social: 15, rue du centre 89340 CHAMPIGNY
Capital: 1.000 €
Objet: L'organisation de toutes formes d'évènements, séminaires, colloques, manifestations promotionnelles / commerciales, voyages
Gérant: M. PLANÇON Jean-marc 15, rue du centre 89340 CHAMPIGNY
Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

AL25020030

CAPE LG
EXPERTISE COMPTABLE

CAPE LG
29 quai d'Yonne
89100 Sens

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/09/2025, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :BOUCHERIE HOLLIER
Objet social : La vente de produits de boucherie et de charcuterie. La préparation et la vente de plats cuisinés et de produits traiteurs. La vente de produits complémentaires annexes à l'activité principale L'organisation et la prestation de services de traiteur pour des événements. La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements,fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées. La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Siège social :5 Place de la République 89500 Villeneuve-sur-Yonne.
Capital : 2000 €Durée : 99 ans
Gérance : M. HOLLIER GREGORY, demeurant 2 chemin du pont vert 89500 Dixmont, Mme HOLLIER VIRGINIE, demeurant 2 chemin du pont vert 89500 Dixmont
Immatriculation au RCS de Sens

AL25020043

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PUBLIEZ
VOS **ANNONCES JUDICIAIRES ET ANNONCES LÉGALES**
EN TOUTE SIMPLICITÉ
SAISIE ET DEVIS EN LIGNE SUR
agribourgogne.fr



Terres de Bourgogne 03 80 78 90 42 • legales@terres-de-bourgogne.net

explorez l'univers agricole à travers nos articles.

Bienvenue sur notre site
www.agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne **Abonnement**
à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

❑ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

❑ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

❑ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 42 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

❑ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
❑ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
❑ Réussir Lait — LAIT
❑ Réussir Porc — PORCS
❑ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
❑ Réussir Pâtre — PÂTRE
❑ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
❑ Réussir Vigne — VIGNE
❑ Réussir Volailles — VOLAILLES
❑ Réussir Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

❑ 1 AN 125 €
❑ 2 ANS 225 €
❑ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
❑ pour 1 an 63 € par revue
❑ pour 2 ans 126 € par revue

TOTAL

// SALON

21 Livres en Vignes, le rendez-vous des mots gouleyants

La 18e édition de ce grand rendez-vous littéraire régional se tiendra en Côte-d'Or, au château du Clos de Vougeot, les 27 et 28 septembre.

Organisé au cœur du vignoble bourguignon, le salon Livres en Vignes s'est imposé comme le grand rendez-vous littéraire de la rentrée en Bourgogne. Les 27 et 28 septembre, il tiendra sa 18e édition, toujours dans ce lieu emblématique qu'est le château du Clos de Vougeot, près de Nuits-Saint-Georges. Consacré à la littérature générale et à celle qui concerne le vin, la vigne et l'art de vivre, ce salon œnotouristique et culturel s'adresse à un large public. Il rassemble auteurs, éditeurs, lecteurs et visiteurs. Durant tout le week-end, vous pourrez partir à la rencontre d'une centaine d'écrivains, parmi lesquels Véronique Olmi, Aurélien Bellanger, Didier Cornaille, Nicolas Daubigney, Éric Fottorino, Pierre Jourde ou encore Olivier Mazerolle…

Débats et dictées

Au-delà du contact qu'il permet avec les auteurs, cet événement sert aussi de cadre à de nombreux débats portant sur la littérature générale, ou sur les thématiques du vin, de la vigne, de la gastronomie et de l'art de vivre. Seront aussi présents treize éditeurs régionaux, des éditeurs de littérature jeunesse, et trois librairies indépendantes locales. Des animations sont, par ailleurs, prévues, notamment la 11è édition de la Grande dictée œnologique qui se tiendra le 27 septembre à 10 h 15. Elle s'adresse au jeune public âgé de 10 ans à 17 ans et au public adulte sans limite d'âge avec deux catégories : amateur ou expert. Il est obligatoire de s'inscrire pour y participer, le nombre de participants étant limité à 120. Vous pourrez aussi apprécier l'exposition « Brillat Savarin ou la naissance de la gastronomie ».

Berty Robert

Renseignements au 06 86 27 13 42 ou par mail : ephilippe3@wanadoo.fr www.livresenvignes.fr



Le château du Clos de Vougeot, un cadre superbe pour un salon littéraire qui place le vin et l'art de vivre au cœur de sa vocation.

// LECTURE

Guide de randonnées en vélo

La série de guides « Randos Bière » accueille une nouvelle publication avec « Vélo bière Vallée de la Loire » (auteurs : Charlie Pau et Quentin Monein ; Édition Helvetiq) afin de découvrir les paysages mais aussi les bières et brasseries au travers de 40 itinéraires ciblés entre Nantes et Nevers. Pour chacun des parcours, les lecteurs disposent d'informations détaillées concernant la durée du parcours, sa difficulté, le type de vélo à privilégier, ou encore de tracés GPX gratuits.

D'après communiqué

Sortie le 11 septembre, « Randos Bière » par Charlie Pau et Quentin Monein, Édition Helvetiq ; 272 pages / broché avec rabats ; format 12,5 x 23,5 cm. Prix public : 22 euros. ISBN : 978-2-88977-045-8



Helvetiq

« Vélo bière Vallée de la Loire » rejoint la série de guides « Randos Bières » des éditions Helvetiq.

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Dimanche 14 septembre

// Portes-ouvertes au Gaec des Trois provinces

La ferme pédagogique du Gaec des Trois Provinces, à La Villeneuve-sur-Vingeanne, ouvre ses portes à partir de 10 heures. Au programme : animations gratuites pour petits et grands, spectacle « Toutou You Too » par le duo Cirko Senso et repas burger, frites et gaufre à 15 euros (sur réservations au 06 26 36 20 35).

Gaec des Trois provinces, 12, chemin de Saint-Maurice, à La Villeneuve-sur-Vingeanne.

• Dimanche 14 septembre

// Fantastic Picnic

Pour passer un moment convivial et insolite en septembre en Bourgogne : testez les Fantastic Picnic. Des lieux inédits, des concerts, des instants de partage en famille, des découvertes des terroirs… c'est une grande fête de rentrée. En Côte-d'Or, vous pourrez en profiter à la Cité des vins de Beaune, à l'abbaye de Fontenay ou au château du Clos de Vougeot.

www.bourgognefranchecomte.com

• Samedi 20 septembre

// Marché de producteurs à Binges

Découvrez des producteurs, créateurs et artisans locaux à Binges, à l'est de Dijon, faites le plein de bons produits et profitez des animations, à l'occasion de ce marché de producteurs locaux. Il se tiendra de 9 heures à 18 heures, derrière l'école.

Renseignements : 03 80 31 91 54

• 20 et 21 septembre

// Anniversaire pour Vercingétorix

Les Journées européennes du patrimoine 2025 coïncident avec une date historique dans l'Auxois : le 160e anniversaire de l'installation de la statue de Vercingétorix réalisée par Aimé Millet sur le site d'Alise-Sainte-Reine. À cette occasion, le site d'Alésia propose le programme suivant : soirée festive gratuite le samedi à partir de 18 heures avec déambulation musicale, mise en lumière du musée, spectacle musical, parade pyrotechnique et spectacle de drones. Tout le week-end, animations gauloises.

Nièvre

• à partir du 20 septembre

// Un automne à la ferme

Dans le cadre d'un « Automne à la ferme » certains agriculteurs du réseau « Bienvenue à ferme » ouvrent leurs exploitations : l'Huilerie Brossard (Raveau) propose, le 20 septembre à partir de 15 h, un atelier de fabrication de moutarde, puis à 16 h un goûter, à 17 h un atelier jardinage, à 19 h un repas et concert. Le 21 septembre, l'Huilerie ouvrira ses portes à 14 h pour un atelier de fabrication de moutarde suivi à 15 h d'un atelier jardinage. La journée se clôturera par un goûter gourmand à 16 h. Renseignements : 06 61 21 69 80. De son côté, Fanny Cadoux (gelée royale), ouvrira les portes de sa ferme de 9 h à 18 h les 3, 4 et 5 octobre, avec au programme : visite du laboratoire de production ainsi que de la miellerie de Jérôme Seguin, avec dégustation de miels locaux ou encore découverte de produits maison (pain d'épices, nougats, caraMiel, pâtes de fruits, etc.). Renseignements : 06 83 61 41 16.

• Lundi 22 septembre

// Randonnée vignoble

La communauté de communes Les Bertranges propose une randonnée vignoble à pieds, à cheval ou à vélo. Différents parcours sont proposés : 8 km : 3 euros / départ de 9 h 30 à 10 h 30 ; 15 km : 4 euros / départ de 8 h 30 à 9 h 30 ; 30 km : 5 euros / départ de 7 h 30 à 8 h 30 (déviation possible à 22 km) ; 40 km : 5 euros / départ de 7 h 30 à 8 h 30 (Accès réservé aux vététistes). Ravitaillements constitués de produits locaux.

Renseignements : 03 86 69 69 06

Yonne

• Du 19 au 21 septembre

// Auxerre Médiévale

À l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, le centre-ville d'Auxerre se transformera pour replonger dans l'époque médiévale avec la présence de troubadours, d'artisans, de jeux, de spectacles et de tavernes. Le vendredi, un concert d'ouverture se tiendra à la cathédrale avec le chanteur Luc Arbogast. Le samedi, un banquet médiéval sera proposé, uniquement sur inscription. Enfin, le dimanche, un bal viendra clore les Journées Européennes du Patrimoine à l'Abbaye Saint-Germain.

Réservation au banquet sur le site d'Auxerre (https://reservation.elloha.com/?IdPublication=fcfb25e1-34d3-4c17-bcc9-62ccb8b491ee&culture=fr-FR&searchFirstAvailableDates=1&onlyClickAndCollect=1)

• Dimanche 28 septembre

// Vide Grenier

Le comité des fêtes d'Appoigny organise son vide-grenier de 6 h à 18 h, sur le parking de l'espace culturel (route des Bries). Pour cette édition, un espace sera spécifiquement consacré à la vente d'occasion autour de la musique (instruments, partitions, matériel, accessoires). Une restauration sur place sera proposée par les Amis des écoles.

• 25 et 26 octobre

// 77e Fête des Vins Chablis

La Fête des Vins de Chablis revient pour sa 77e édition avec, au programme, des dégustations de vins de l'Yonne et de produits locaux, des découvertes et des rencontres avec les vignerons. Organisée par l'Office du Chablis et le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne, la manifestation propose également le manège des Petits Bouchons ainsi qu'un défilé traditionnel de la Confrérie des Piliers Chablisiens, le dimanche matin. En parallèle, un marathon destiné aux petits et aux grands se tiendra le samedi.

// MATÉRIEL

58

Une « sortie de grange » particulière

Dans le milieu de l'automobile ancienne les « sorties de grange » désignent la trouvaille d'un véhicule. Loin d'être réservées à cet univers, ces découvertes ont aussi lieu dans le monde agricole…





Fabien Beugnon, 24 ans, est un habitué des concours de labour et voudrait s'installer en 2027.

L'ensemble de Roger, conduit ici par Fabien : le Massey Ferguson MF 20-25 Spécial et le brabant type 858 de la même marque.

Parmi la quarantaine de concurrents à la finale départementale de concours de labour de la Nièvre, le 30 août à Devay, Fabien Beugnon, 24 ans, attirait l'œil avec un ensemble un peu spécial. *« On en voit rarement des comme cela »* s'amuse-t-il. En discutant plus en avant sur les raisons de cette distinction, c'est une histoire familiale qui esquisse l'aura de l'outil…

En effet, il y a un peu moins d'un an, le frère du grand-père de Fabien, Roger Beugnon, disparaissait, avec l'obligation qui suivit de *« faire du tri dans la ferme »* explique Fabien. *« Roger a conservé des vaches jusqu'à ses 80 ans environ, par amour du métier et aussi car il ne savait pas s'arrêter – comme beaucoup d'autres – il y avait donc encore pas mal de matériels chez lui »*.

Évoluer sans changer

Né en 1934, Roger a eu une longue carrière agricole à Saint-Brisson. Mais, si son système a changé au fil des ans en passant de polyculteur-éleveur à éleveur uniquement, car *« le remembrement de la commune n'a jamais eu lieu »* souligne Fabien, deux éléments furent, eux, immuables puisqu'il n'a eu que deux tracteurs. *« Il avait un 145 Massey Ferguson de 1966 environ qui tourne encore comme une horloge ! »*, précise Fabien. *« Lors du tri que nous devions faire, nous étions d'accord avec mon père, Denis, qu'il était hors de question de s'en séparer – d'autant plus qu'il est fort pratique. En parallèle, Roger avait un Massey Ferguson MF 20-25 Spécial de 1963. Il faut d'ailleurs préciser que seulement 1 600 exemplaires ont été fabriqués ! »*. Malgré ce dernier point, Fabien et Denis comptaient se séparer de cet outil *« car nous n'en avions pas spécialement l'utilité, d'autant plus qu'il est très difficile à démarrer »*. Mais, en continuant de ranger la grange, ils font une découverte : un brabant Massey Ferguson type 858 datant de 1963 également. *« C'est là que tout a changé puisque ce matériel n'était compatible qu'avec le Spécial »* s'exclame Fabien.

Première sortie

Amoureux et fidèle des concours de labour, Fabien remonte l'ensemble (le Spécial avec son 858) et commence à essayer… Après ces essais *« assez probants »*, il tente le tout pour le tout en participant au concours de labour de Montsauche-lès-Settons avec cet ensemble ; un pari réussi puisqu'il finira 1er en planche. Durant cette première sortie (de grange), il raviva des souvenirs chez certains visiteurs. *« Roger était un peu une figure de la commune de Saint-Brisson, donc forcément quelques-uns qui l'avaient connu, ont reconnu le matériel avec grande surprise. En effet, l'attachement de Roger pour ce tracteur était célèbre, à tel point que s'il avait toujours été de ce monde il n'aurait jamais accepté que je m'en serve ! »*. Avec une affection empreinte de pudeur, Fabien raconte : *« j'avais préparé un matériel spécialement pour les concours, mais finalement l'ensemble de Roger fonctionne parfaitement »*. Plus en détail, il développe : *« même si je vais faire quelques améliorations sur la charrue, je continuerai à participer avec cet ensemble car le travail est plus simple étant donné qu'il y a moins de réglages que sur des machines modernes. Une fois dans la raie, il se laisse porter et ça va tout seul en tombant juste ! »*. En plus de tous ces atouts, et d'une esthétique *« assez belle pour être exposée »* se réjouit Fabien, il conclut sans perdre le nord sur le MF 20-25 Spécial : *« je peux mettre une faucheuse ventrale ! »*. Car il ne faudrait pas oublier l'utilité première du matériel qui est de travailler dans la ferme… Au final, le matériel de Roger conduit par Fabien se hissa sur la 5e position du palmarès des brabants de la finale départementale de labour des JA de la Nièvre.



Fabien explique qu'au départ le Massey Ferguson MF 20-25 Spécial devait être vendu.



Ici à la finale de concours de labour des JA de la Nièvre, Fabien Beugnon et son ensemble terminent en cinquième position du palmarès de la catégorie dédiée aux brabants.

Chloé Monget